POPSU

PLATE-FORME D'OBSERVATION
DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

PUCA
plan urbanisme-construction-architecture

ATELIER INTERNATIONAL DU GRAND PARIS

MARSEILLE

AXE THEMATIQUE
DEVELOPPEMENT DURABLE

POPSU 2

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE

EUROMÉDITERRANÉE

UNIVERSITÉ PAUL CÉZANNE AIX-MARSEILLE III

Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme

LEST

GIP AIGPPAU

Consultation de recherche POPSU 2

Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Second thème : « Durabilité à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole »

Michel Chiappero (responsable scientifique), Denis Berthelot, Jean Noël Consales

Laboratoire Interdisciplinaire En Urbanisme – LIEU, EA 889
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional - Faculté de Droit et de Science Politique
AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

ESPACES PUBLICS, TRAME BLEUE ET VERTE VECTEURS D'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : DE L'ECOCITE EUROMEDITERRANEE A LA METROPOLE DURABLE ?

Denis Berthelot, Michel Chiappero, Jean-Noel Consales

Y a-t-il un urbanisme durable à Marseille et pour ses territoires ?

S'interroger sur le développement durable du territoire de la deuxième ville de France et de ses territoires, 25 ans après le Rapport Bruntland « Our common future », 12 ans après la loi SRU instaurant les « Projet d'aménagement et de développement durable » dans les SCOT et PLU, relève à notre sens d'une approche de la façon dont ses acteurs et ses institutions s'appuient ou se sont appuyés sur les outils mis à leur disposition pour s'inscrire dans cette perspective nouvelle. Force est de constater d'une part le retard pris en la matière, mais aussi l'absence de culture de projet telle que nous pouvons la rencontrer dans la quasi-totalité des villes françaises. Ceci n'exclut pas pour autant la réalisation d'une foultitude d'opérations et la mise en place de politiques publiques sectorielles inhérentes à la bonne gestion d'une ville, mais dont on peut avoir quelques difficultés à comprendre la cohérence en l'absence d'énoncé global.
Nous allons voir par exemple qu'il faut attendre début 2011 pour disposer sur Marseille d'un « Projet municipal, préparatoire au Padd du Plu ».

La démarche Ecocité initiée en 2011 par le ministère du développement durable est intervenue dans la dynamique de mise en œuvre du projet Euroméditerranée, Opération d'Intérêt National mise en place en 1995[1].
De nombreux principes, assez classiques dans de telles opérations (densité, transports, diversité des fonctions et d'offre d'habitat, espaces et équipements publics d'envergure ou de proximité, bâtiments performants sur le plan énergétique …), étaient déjà constitutifs du projet. Projet urbain pouvant être considéré « durable » au sens des critères génériques de la durabilité[2], la démarche Ecocité a permis de renforcer sa visibilité, et d'autre part de donner une plus grande légitimité au contenu programmatique du projet d'extension Euromediterranée 2 en préparation.

L'établissement public Euroméditerranée, « accélérateur de métropole[3] » présente alors l'Ecocité-Marseille comme un projet « apportant une réponse collective au défi d'une ville durable, apaisée, de nature à générer un effet d'entraînement à l'échelle du territoire[4]».
La question d'*effet d'entrainement à l'échelle du territoire* vient ainsi croiser une dimension nouvelle que nous avions proposée en 2005 comme nouvel indicateur d'analyse de la progression des démarches de durabilité. Cette notion d'effet d'entrainement, que nous avons appelé « effet spirale », constitue un des fils conducteurs de notre approche, et plusieurs interrogations en constituent le fond:
- le concept modifie t-il les modes de raisonnement et d'action?
- l'opération Euroméditerranée, labellisée Ecocité, relevant de l'urbanisme opérationnel et de l'action programmée, a t'elle induit une accélération des idées de durabilité dans l'énoncé des objectifs de l'urbanisme planifié, Plu et/ou Scot?
- comment approcher la question de durabilité d'un territoire en l'absence (avant 2011) des principaux documents de planification pouvant porter ces contenus nouveaux, voire ces ambitions, en l'absence aussi d'opérations pouvant revendiquer un label *quartier durable*, ou

1 Opération initiale sur 311 hectares, passée aujourd'hui à 480 hectares.

2 Grilles RST 02, Ecomaires, Ademe ou encore Hqe Aménagement

3 BERTONCELLO, B., DUBOIS, J. (2010) *Marseille Euroméditerranée. Accélérateur de métropole*. Marseille. Editions Parenthèses.

4 *Ecocité Euroméditerranéenne. Investissement d'Avenir « Ville de demain »*. Euroméditerranée. 15 mars 2011, P.5

encore en grande modestie d'objectifs dans la démarches Agenda 21[5]. Cette question prend d'autant plus de sens au regard de villes qui arborent des opérations toujours plus performantes ou des politiques publiques pensées dans l'objectif récurent d'excellence et de performance. Comment in fine aborder « dans le sud » le développement durable appliqué à l'aménagement les villes européennes « du nord » ? Quel sens et quel contenu pour Marseille et les villes méditerranéennes?

Cadre théorique et méthodologique : retard pris et décalage culturel réinterrogent les outils, les concepts et les méthodes

Peut-on se conformer aux méthodologies d'évaluation qui s'appuient sur des modèles d'urbanisme établis, des méthodes de projet et de planification éprouvées depuis de nombreuses années, par opposition à un urbanisme d'opportunités et de coup par coup, instauré en méthode de projet, quelque soit sa taille ?

Pour illustrer ce décalage, l'absence de schéma directeur (les premiers Scot ont été approuvés en juin 2012 pour MPM, en avril 2013 sur Salon Agglopole, prévu mi-2013 pour le Pays d'Aubagne, toujours à l'étude pour le Scot Pays d'Aix, Aix toujours sans PLU en 2013, etc.) semble témoigner de la volonté de ne pas rendre visible et compréhensible l'intervention de la puissance publique. Faut-il y voir une occultation volontaire de la valorisation du foncier et des plus values spéculatives, ou la simple application du dicton « bouger le moins possible pour durer », la question d'évaluation de durabilité s'en trouve nécessairement impactée.

Plu …pos date de 81

Est née l'idée de s'appuyer sur un modèle d'approche de la durabilité élaboré courant 2005 dans le cadre d'ateliers projets, complétant les grilles plus classiques.

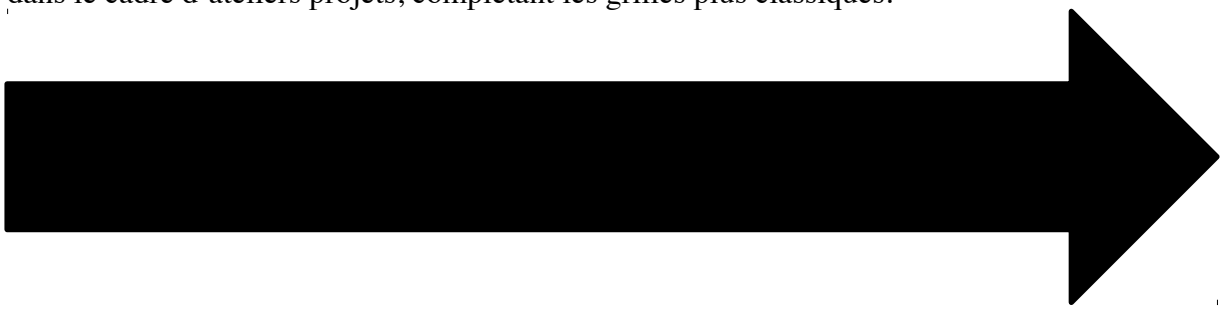

L'hypothèse a consisté à faire référence dans un premier temps aux trois piliers «universalisés» du développement durable, et à s'appuyer sur l'évaluation de leur poids respectif, considérant que le contexte territorial, culturel et de gouvernance était susceptible de relativiser le poids de chacun d'entre eux. Nous sommes bien dans cette situtation. Le deuxième axe d'analyse consistait à évaluer le niveau d'articulation et d'impacts réciproques de dominance, dépendance, effacement, comme première validité d'une démarche de développement durable, première approche de la complexité contre le cloisonnement thématique et scalaire. Un certain nombre « d'objets », comme l'espace public ou les déplacements, sont apparus comme susceptibles de représenter des supports opératoires, vecteurs de développement durable et de prise en compte simultanée des trois grands domaines impliqués.
« L'effet spirale », ou effet d'entrainement réciproque entre échelles de territoire, ou entre politiques publiques territorialisées, apparaissait comme hypothèse de nouvel indicateur d'analyse de durabilité des actions et des processus d'aménagement.
L'application à la question posée de durabilité sur Marseille, nous a amené à proposer deux questions, fils conducteur de l'analyse, et nous appuyer sur trois supports d'expertise:

- La question d'articulation des échelles entre l'urbanisme opérationnel et l'urbanisme prospectif/planifié, comme premier fil conducteur de recherche,

5 La Démarche Agenda 21

- La question des effets spirales, d'entrainement thématique et d'échelle, permettant de pouvoir poser l'origine et les influences descendantes ou montantes (top down / bottom up) dans les processus d'évolution du projet,
- Deux objets, « l'espace public » et « la trame verte et bleue», considérés comme des objets opérationnels, visibles, identifiables, et prenant un sens particulier à la fois du point de vue du cadre de vie quotidien, et peut être constitutifs d'une « identité méditerranéenne » revendiquée mais non démontrée, …bref relevant plus du vécu que de la norme technique.
- L'opération Euroméditerranée, dans la façon dont elle était considérée, au travers de ses qualités de durabilité affichées, dans les cadres d'expression de la gouvernance : le PLU et le SCOT.

Méthode générale aux 3 thèmes:

Les 3 thèmes ont fait l'objet d'un même protocole d'analyse :

- Recherche textuelle et iconographique de l'existence des termes « Trame bleue et verte », « Espace public », « Euroméditerranée-Ecocité », dans les documents d'urbanisme applicables ou en cours d'élaboration, et documents d'études et de projets.
- Entretiens auprès des acteurs directement impliqués dans l'élaboration des documents expertisés.
- Analyse des modalités d'expression et de positionnement dans les documents, qualificatifs, importance donnée, limites.
- Identification d'articulations et interactions thématiques et scalaires.
- Enoncés d'«effet spirale » et d'hypothèses effet d'entraînement réciproque entre échelles de projet.

-

Chapitre I La Trame Verte et Bleue dans l'opération Euroméditerranée 2: la nature comme outil de projet, de la fabrique de l'EcoCité à la construction métropolitaine

Jean Noël Consalès

1 - De l'échelle nationale à l'échelle locale : la Trame Verte et Bleue (TVB), un dispositif multi-scalaire et descendant

Contexte national de recherche : la TVB, outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité

Les concepts de développement et de ville durables auraient-ils acquis la maturité nécessaire à leur transposition concrète dans l'aménagement du territoire et à leur inscription dans la pratique opérationnelle ? L'avènement d'un urbanisme dit environnemental semble en témoigner. L'une des conséquences perceptibles de cette évolution réside certainement dans le changement profond du rapport ville/nature. Alors que la nature, porteuse de multifonctionnalité, s'envisage traditionnellement comme étant au service de la ville, la ville, par voie de réciprocité, doit désormais se penser comme étant au service de la nature. A la faveur de cette symbiose supposée, elle devient un écosystème à part entière et doit fonctionner en tant que tel. Jusqu'alors dominée par l'esthétique, la notion de paysage intègre donc l'écologie.

En France, les lois dite Grenelle de l'Environnement consacrent, à cet effet, la Trame Verte et Bleue (TVB). Défini comme un *« outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire »*[6], ce dispositif réglementaire est destiné à ménager ou à aménager[7] des échanges faunistiques et floristiques entre des réservoirs de biodiversité, au moyen de continuités écologiques, afin que *« sur le territoire national, les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique ! »*[8]. Dans un contexte urbain, la TVB revêt une importance toute particulière, réinterrogeant non seulement le rapport ville/nature, mais proposant encore des perspectives concrètes, des éléments structurants, d'établissement d'une ville durable. En théorie, elle se présente comme un projet de territoire cohérent, mettant en synergie les enjeux du développement durable, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques, et les desseins d'aménagement et d'urbanisme (Consalès et all., 2012). En effet, *« même si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, grâce au maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, production alimentaire, bénéfices pour l'agriculture, auto-épuration, régulation des crues...), grâce à la valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.) »*[9].
Pour ce faire, elle se fonde sur des modifications des codes de l'urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et de l'environnement (L.371.1 et suivants) qui incluent désormais des objectifs de préservation et de recréation des continuités écologiques. Elle suscite surtout une logique descendante (top-down), depuis le niveau national (lui-même intégré à une réflexion paneuropéenne) jusqu'au niveau local. Elle tend, de fait, à générer des emboîtements d'échelles et à transcender les cloisonnements institutionnels (figure 1). *« Au niveau régional, l'État et les Régions élaborent ensemble des documents de planification, appelés schémas régionaux de cohérence écologique, en association avec un comité régional « trames verte et bleue » regroupant des acteurs locaux. Ces schémas, soumis à enquête*

6 http://www.trameverteetbleue.fr

7 Cette expression fait directement référence à l'article de Michel Marié paru en 1985 : «*Aménagement et ménagement du territoire en Provence*», *Le Genre Humain* » n°12. Extrêmement explicite, nous l'emploierons à plusieurs reprises dans le présent rapport.

8 http://www.trameverteetbleue.fr

9 Idem.

publique, prennent en compte les orientations nationales et identifient la Trame verte et bleue à l'échelle régionale. Le SRCE spatialise et hiérarchise les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale, et il propose un cadre d'intervention. Au niveau local, la mise en œuvre de la Trame verte et bleue repose sur les documents de planification et projets de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, particulièrement en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme qui prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que sur de nombreux outils, notamment contractuels, permettant d'agir pour garantir la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, par le biais de la gestion des espaces constitutifs de la TVB. »[10]

Echelles d'action
Logique descendante
Echelle nationale
Un cadre de travail national fixé par l'Etat et une cohérence visée sur l'ensemble du territoire
Echelle régionale
Une échelle de cadrage régionale et d'accompagnement des démarches locales, garante de la cohérence du dispositif et de la prise en compte des services rendus par la biodiversité
Echelle départementale
Au travers de la politique ENS, de la gestion des infrastructures routières départementales, de l'aménagement foncier agricole, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre
Echelle du territoire de projet
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, complémentarité et cohérence entre les différentes politiques publiques. La mise en œuvre d'expérimentations et d'outils contractuels (PNR, intercommunalités, SAGE, etc)
Echelle du SCoT
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, complémentarité et cohérence entre les différentes politiques publiques
Echelle communale
Mise en œuvre opérationnelle et opposabilité aux tiers par les documents d'urbanisme
Échelle individuelle
action des entreprises par l'aménagement de leur site et la réduction de leur impact sur l'environnement
rôle positif des agriculteurs et forestiers dans le maintien des continuités écologiques
action du citoyen, dans son jardin, au sein d'association...

Figure 1- La TVB : entre logique descendante et emboîtement d'échelles (source : http://www.trameverteetbleue.fr)

Contexte local de recherche : Marseille, unité de temps et de lieu pour l'analyse de la TVB

Marseille, tant dans son acception métropolitaine que communale, se présente, pour la recherche en urbanisme et en aménagement du territoire, comme un cadre particulièrement pertinent d'analyse des processus locaux d'adaptation au dispositif TVB. Aux différentes échelles de cette métropole fragmentée (Morel, 1999), une exceptionnelle conjoncture de projets territoriaux donne lieu à de multiples lectures de la trame verte et bleue et, à travers elle, de la nature urbaine (Consalès et al., 2012). Elle offre, en la matière, une rare unité de temps et de lieu que détermine l'élaboration simultanée de plusieurs plans et études stratégiques, de plusieurs événements structurants et, surtout, de plusieurs documents de planification et d'urbanisme. Mobilisant des acteurs hétérogènes, ceux-ci interrogent, à des degrés divers, les fonctionnements écologiques et les rapports à la nature d'un territoire pleinement urbain. Notons ainsi qu' :

10 Ibidem

- à l'échelle régionale, l'Etat (DREAL) et la Région PACA élaborent conjointement un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) destiné à identifier les réservoirs de biodiversité et leurs corridors écologiques ;
- à l'échelle métropolitaine, le projet de métropole Aix-Marseille-Provence et l'événement Marseille-Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 questionnent fortement les liens ville/nature ;
- à l'échelle intercommunale, tandis que la création Parc National des Calanques vient de consacrer l'avènement du seul parc national périurbain d'Europe, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole (MPM) souligne, à travers son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et son Plan Climat Energie Territorial (PCET), l'importance des continuités écologiques ;
- à l'échelle communale, la ville de Marseille s'apprête à approuver un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui intègre pleinement les logiques de la TVB, pendant que de grands programmes de recherche nationaux (ANR, PIRVE) signalent l'immense potentiel communal en matière d'écologie urbaine et que certains représentants de la société civile (associations, artistes) s'emparent, avec des habitants, de ces questions environnementales ;
- à l'échelle du projet d'urbanisme, la réhabilitation du vieux port, achevée en 2013, doit s'accompagner d'un programme de renaturation de l'hyper-centre marseillais appelé *« la chaine des parcs »*. Mais dans ce domaine, le projet le plus emblématique demeure sans nul doute l'extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Euroméditerranée, labellisée EcoCité au plan national en 2009.

Celle-ci démontre que la TVB fait déjà force de projet dans une opération majeure d'urbanisme. Esquissée par une équipe rassemblée autour de l'architecte François Leclercq[11], cette dernière privilégie, entre autres thématiques, une réflexion sur la mobilisation des éléments naturels dans le projet. En la matière, le choix le plus spectaculaire réside certainement dans la programmation d'un vaste réseau de parcs et d'espaces verts (14 hectares) autour du ruisseau des Aygalades. Il est, en effet, étonnant de constater que les injonctions du développement durable conduisent à réintroduire, au cœur des discours sur cette opération éminemment urbaine, plus que de la nature, de la biodiversité (Consalès et al., 2012).

Figure 2 : le projet de parc urbain au cœur de l'extension d'Euroméditerranée
(François Leclercq/Rémy Marciano/Jacques Sbriglio/TER/SETEC, source MPM)

11 François Leclercq/Rémy Marciano/Jacques Sbriglio/TER/SETEC.

Questions de recherche : EuroMéditerranée 2, observatoire, laboratoire ou modèle de la TVB en Méditerranée ?

Eu égard à sa pleine inscription dans cette exceptionnelle conjoncture temporelle et spatiale, nous formulons l'hypothèse que le projet porté par l'EcoCité Euroméditerranée 2 constitue non seulement un observatoire privilégié, mais encore un laboratoire potentiel des trames vertes et bleues en Méditerranée, et ce, à plusieurs égards :

- parce ce que ce projet pose concrètement des questions de gouvernance. Véritables injonctions édictées à l'échelle nationale, les trames vertes et bleues doivent trouver leurs marques à l'échelle locale. Il s'agit, alors, d'analyser ce processus descendant, de comprendre ses logiques d'acteurs et d'étudier ses conséquences territoriales. Il s'agit surtout de voir comment le local s'empare de ces injonctions, les traduit, les relativise, les utilise afin de proposer, via des boucles de rétroaction, un projet cohérent porté par des logiques ascendantes.
- Parce que ce projet interroge quant aux choix des critères mobilisés pour la fabrique du territoire. Entre lecture experte (écologues et environnementalistes), approche opérationnelle (urbanistes et paysagistes) et attentes sociales, la reconstruction d'une trame verte et bleue peut générer des conflits, des arbitrages, des options et des compromis qu'il convient d'analyser à une échelle territoriale aussi fine que celle du périmètre Euroméditerranée.
- Parce que ce projet doit se penser dans son inscription méditerranéenne. Celle-ci est caractérisée par un climat, une végétation et un contexte urbain spécifiques. De fait, la trame verte et bleue revêt, à Marseille, des enjeux paysagers et environnementaux particuliers, notamment en termes de biodiversité et de risques naturels (incendies, inondations). Il s'agit alors de s'interroger sur la dimension esthétique et fonctionnelle de l'opération.
- Parce que ce projet induit nécessairement des emboitements d'échelles et du dialogue entre l'opération et la planification. A Marseille, il est impossible de vouloir reconstruire des continuités vertes et bleues dans l'intra-urbain, sans penser leur connexion avec les grands éléments naturels structurants du territoire métropolitain (mer, massifs calcaires, réseau hydrographique). Ce constat oblige à considérer les interactions et les réciprocités qui se tissent entre les différentes composantes de la planification (SCOT et PLU, etc.) et celle de l'opération (Euroméditerranée).

De l'échelle nationale à l'échelle locale, comment se décline la logique descendante de la TVB ? En tant qu'outil transversal d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité, ce dispositif transcende-t-il les cloisonnements institutionnels et les approches segmentées du développement durable ? Quelles en sont les modalités d'interprétation et de réalisation au sein d'un territoire métropolitain méditerranéen aussi complexe que celui de Marseille ? Comment la nature est-elle mobilisée dans un grand projet d'urbanisme tel que l'extension du périmètre d'EuroMéditerranée ? Emerge-t-il des spécificités locales susceptibles de générer des logiques ascendantes de feed-back ou d'établir des éléments de comparaison voire de transposition mobilisables à l'échelle du bassin méditerranéen ? Autant de questions auxquelles nous nous sommes confrontés au cours de ce programme POPSU 2 et auxquelles nous tenterons de répondre dans le présent rapport.

Démarche et méthodologie de recherche : TVB et emboîtements d'échelles

Pour ce faire, nous proposons une lecture analytique de la TVB suivant sa propre logique multi-scalaire, depuis ses cadres réglementaires nationaux jusqu'à ses réalités territoriales locales. Comprendre comment ce concept opératoire influence l'élaboration d'un grand projet d'urbanisme tel qu'Euroméditerranée revient, en effet, à saisir les logiques d'emboîtements d'échelles qu'il suppose. Le présent rapport s'organise ainsi en quatre parties. Dans une première partie, nous essayerons de comprendre les difficultés d'appropriation dont font part les acteurs locaux à l'égard d'un dispositif pensé à l'échelle nationale, et ce, malgré la structuration d'acteurs et d'actes relais au niveau régional ou métropolitain. Dans une deuxième partie, nous saisirons l'influence fondamentale qu'a tenu et que tient encore le

Schéma de Cohérence Territorial de Marseille-Provence-Métropole dans le débat local sur les TVB et sur les éléments paysagers qui les déterminent. Dans une troisième partie, nous analyserons le processus d'intégration des trames vertes et bleues dans l'élaboration du PLU de Marseille, au regard de la dialectique aménagement/ménagement du territoire proposée par Michel Marié[12]. Enfin nous évaluerons, dans une quatrième et dernière partie, la place que prennent les réflexions sur les continuités écologiques dans le projet Euroméditerranée 2, labélisé EcoCité en 2009. Nous tenterons alors d'évaluer l'incidence de cette opération d'urbanisme sur les échelons territoriaux supérieurs et sa capacité à générer des logiques ascendantes d'aménagement.

D'un point de vue méthodologique, il convient de noter que nous nous sommes heurtés, en amont, à une contrainte majeure : travailler sur deux objets d'étude (la TVB et le projet Euroméditerranée 2) qui n'existent que, sur le papier, à l'état de projet. Composant avec cette limite, la démarche de recherche adoptée se fonde :

- de manière secondaire, sur l'observation des jeux d'acteurs et la récolte de leur parole lors de rencontres publiques en lien avec la TVB[13], complétées, au besoin, avec des entretiens semi-directifs et des relevés de terrains (études paysagères) ;
- de manière principale, sur une analyse des énoncés textuels et graphiques (cartes et autres visuels) des documents publics d'orientation, de planification, d'aménagement et d'urbanisme mobilisant le concept opératoire de TVB. La grille de lecture ainsi utilisée comprend les critères suivants :

✓ Modalités d'expression lexicale et concepts utilisés,
✓ Dominante (économique/sociale/environnementale/équilibrée)
✓ Modalités d'expression graphique,
✓ Evolutions de l'énoncé constatées entre plusieurs versions d'un même document,
✓ Positionnement hiérarchique dans l'énoncé de projet,
✓ Références à une échelle supérieure ou inférieure.

Il convient encore de noter que la démarche adoptée s'est efforcée de faire le lien entre les différents programmes de recherche sur la TVB à Marseille auxquels nous participons et parmi lesquels figurent l'ANR Villes et Bâtiments Durables *« Jardins Associatifs Urbains »* que nous co-pilotons, l'ANR Villes et Bâtiments Durables *« Trame verte urbaine »* et le Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement, *« Atlas analytique de la trame verte de Marseille »*. Les conclusions ici présentées, dans le cadre de Popsu 2, tiennent ainsi compte de nos résultats obtenus précédemment. Certains d'entre eux ont donné lieu à publication. Au cours de ce rapport, nous nous appuierons notamment sur deux de nos articles :

- Consalès JN., Goiffon M., Barthélémy C., 2012, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local. », *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n° 2, Juillet 2012
- Claeys C., Consalès JN., Barthélémy C., « Marseille et ses natures : perméabilités spatiales, segmentations sociales » , *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, Vol. 26, Editora UFPR, jul./dez., 2012, p. 69-85.

Selon le cas, les informations reprises dans le présent rapport seront soit synthétisées soit enrichies par les résultats obtenus dans le cadre du programme Popsu 2.

2 - La TVB : injonction environnementale ou outil de projet ?

Conformément au plan annoncé en introduction, cette première partie se propose d'évaluer les difficultés qu'éprouvent les acteurs locaux à se saisir de la TVB. Sans grossir le trait, celle-ci est souvent perçue, par les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, comme une

12 Marié M., 1985, *Aménagement et ménagement du territoire en Provence*, *Le Genre Humain* » n°12.

13 Nous nous efforcerons, néanmoins, dans le présent rapport, de ne citer des paroles entérinées dans un compte-rendu public.

nouvelle injonction de l'Etat, pensée à l'échelle nationale, par des *« ayatollahs de l'écologie »*[14] et parachutée indifféremment sur les territoires (Cormier et al., 2010). De fait, les travaux de la sociologue de l'environnement, Carole Barthélémy (Barthélémy et al., 2011), montrent que le dispositif souffre de trois problèmes principaux :

- l'écart qui se dresse entre les logiques impulsées nationalement par la TVB et les cultures professionnelles qui localement doivent s'en emparer,
- les différences d'objectifs et de temporalités entre le monde de la recherche chargé d'enrichir les connaissances sur les fonctionnements écologiques des territoires et le monde de la planification et de l'urbanisme chargé d'utiliser ces informations,
- au final, l'absence de mode d'emploi pour le dispositif.

Nous nous proposons, dès lors, de revenir et d'approfondir cet état des lieux.

La TVB, de l'échelle nationale à l'échelle locale : le choc des cultures

Nous l'avons dit, les trames vertes et bleues sont de prime abord pensées comme un support de l'action pour la préservation de la biodiversité. Depuis leur origine, elles sont, de ce fait, largement investies par une démarche scientifique référant essentiellement à l'écologie des paysages. Force est cependant de constater que cette discipline n'en est qu'à ses balbutiements en milieu urbain et manque, par conséquent, de visibilité dans la sphère des urbanistes et des aménageurs. Quoi qu'il en soit, à la lecture des documents de présentation du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, la TVB peut *a priori* apparaitre comme une mesure d'ordre exclusivement écologique. Or, dans le détail, elle est également présentée comme un outil d'aménagement du territoire et d'urbanisme dont l'entrée environnementale sert d'impulsion à l'effet d'entraînement du développement durable, tel que nous l'avons défini précédemment. Selon les exégètes, la TVB sous-tend, en effet, des services éco-systémiques (sociaux, culturels, économiques, environnementaux) rendus par la nature aux sociétés (Millenium Ecosystem Assessment, 2005). *« Par-delà nature et culture »*[15], elle est ainsi pensée pour décloisonner les approches sectorielles du développement durable et susciter de multiples dynamiques à partir de l'enjeu fondamental que représente la biodiversité.

Mais, dans les faits, les approches écologiques et les approches projectuelles de la TVB restent encore très cloisonnées. Car, comme le montrent les travaux de Carole Barthélémy et de Leslie Lemaire (Barthélémy et al., 2011, Lemaire, 2011), ce dispositif est largement dominé, à l'échelle nationale, par des logiques éco-centrées qui pensent la nature comme la finalité de l'action. Tandis qu'à l'échelle locale, les logiques restent anthropo-centrées, c'est à dire exclusivement préoccupées par l'intérêt de l'homme. Rien d'étonnant alors à ce que, dans contexte, les continuités écologiques soient souvent réduites, dans le vocabulaire de l'aménagement et de l'urbanisme, à de simples coulées vertes, bien plus garantes d'aménités urbaines que de biodiversité. Selon nous, cette situation témoigne de la lenteur de l'évolution de la culture de projet, pour ne pas dire de ses réticences, face à la désormais nécessaire écologisation des pratiques.

De fait, la TVB réclame une médiation entre les approches exclusivement urbanistiques et les approches strictement écologiques de la nature urbaine. Elle pose alors les jalons d'une méta-

14 Force est de constater que ce terme d'*« ayatollah de l'écologie»* revient souvent dans les propos des personnes entendues. Notons d'ailleurs qu'il a été employé à l'Assemblé Nationale, en 2012, lors des travaux de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire par Monsieur le député Charles-Anges Génesy : *« Ces dernières années, les conférences de Copenhague et de Kyoto, tout comme le Grenelle de l'environnement, ont constitué des avancées. Néanmoins, la pression visant à créer des réserves naturelles dans lesquelles l'homme n'aurait plus sa place m'inquiète. L'activité agricole comme celle de nos chasseurs, notamment pour la protection des habitats, présentent en effet un grand intérêt. Faut-il accepter ces réserves totalement naturelles que quelques « ayatollahs » veulent nous imposer ? »* (http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr-dvp/12-13/c1213002.asp)

15 Cette expression fait directement référence à l'ouvrage de Philippe Descola, *Par-delà nature et culture,* Paris, Gallimard, 2006, 618 p.

culture de projet[16], traçant un trait d'union entre l'aménagement et le ménagement du territoire (Marié, 1985), et concourt à l'évolution d'un urbanisme bien plus environnemental que durable. Réinterrogeant les diverses acceptions de la notion de *« paysage »*, elle participe en effet de l'émergence d'un courant urbanistique récent, le landscape urbanism (Waldheim, 2006) et met en exergue une figure professionnelle renouvelée, le paysagiste-urbaniste (dont les meilleurs exemples français sont sans doute Michel Desvignes et, à une échelle plus fine, Gilles Clément).

Par ailleurs, comme nous le suggérions dans la conclusion de notre article publié dans DDT (Consalès et al., 2012), face aux cloisonnements encore tangibles des approches écologiques et urbanistiques de la TVB, il appartient certainement au monde de la recherche de faire émerger des modes opératoires de rapprochement, malgré des finalités et des positionnements différents. S'inscrivant dans la durée, bénéficiant de la pluridisciplinarité et d'une certaine neutralité, la recherche peut en effet émettre des avis pertinents sur les fondements réflexifs d'un projet de TVB. Le problème reste la concordance des temps : le temps long que réclame la recherche en matière de biodiversité coïncide encore rarement avec le temps court de l'élaboration d'un projet.

La TVB : un dispositif sans mode d'emploi ?

L'un des éléments explicatifs de l'écart d'approches que suscite la TVB réside également dans la difficile appropriation, par les services concernés, d'un objet éco-technique sur lequel les connaissances scientifiques sont encore balbutiantes et pour lequel les traductions réglementaires demeurent limitées. Plus que les nouvelles interrogations environnementales qu'elle sous-tend, c'est le manque de « mode d'emploi » qui semble constituer l'un des principaux freins à l'élaboration d'une TVB, à l'échelle locale.

En plus de sa transversalité thématique, le dispositif induit, en effet, une complémentarité institutionnelle fondée sur un emboîtement entre les échelles, nationale, régionale et locale. Ses documents de cadrage consacrent à cet égard la notion de *« prise en compte »* (figure 3) : les documents d'urbanisme et de planification locaux doivent *« prendre en compte »* les orientations données par les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique qui, eux-mêmes, doivent *« prendre en compte »* les lois nationales. La TVB se présente donc comme une politique environnementale descendante (logique top-down depuis l'échelon national jusqu'à l'échelon local) qui s'applique aux territoires de manière souple. La notion de *« prise en compte »*, peu contraignante, laisse en effet une grande liberté d'interprétation et une grande marge de manœuvre. *« Il est laissé aux territoires et à leurs acteurs toute leur marge d'appréciation, afin de favoriser leurs capacités d'innovation et de s'assurer que le projet de trame verte et bleue soit adapté au contexte local »*[17]. De fait, l'échelle locale est pensée comme un laboratoire d'expérimentation, justifiant la formule : *« une liberté d'approche, une cohérence nationale »*[18]. Cette grande latitude d'interprétation est néanmoins contrebalancée par la rareté des moyens d'action. Si les documents de planification et d'urbanisme doivent *« prendre en compte »* la TVB, seuls quelques articles des codes de l'urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et de l'environnement (L.371.1 et suivants) ainsi que le classement en « Espaces Boisés Classés » permettent d'œuvrer directement à sa création. Paradoxalement, à l'échelle locale, si la TVB est souvent perçue comme une nouvelle injonction de l'Etat, c'est bel et bien le manque de directives qui freine son application et laisse les aménageurs dubitatifs.

16 Consalès J-N., 2010, « La friche comme révélateur de la schizophrénie du vert à Marseille », Colloque *« Paysages, 135ème congrès du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques »*, 10 avril 2010, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Neuchâtel.

17 Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefeuvre C., Salles E., Barnetche C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier C-C., Trouvilliez J., 2010, *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état discontinuités écologiques – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France*, Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue, Paris, édition du MEEDDM.

18 Idem.

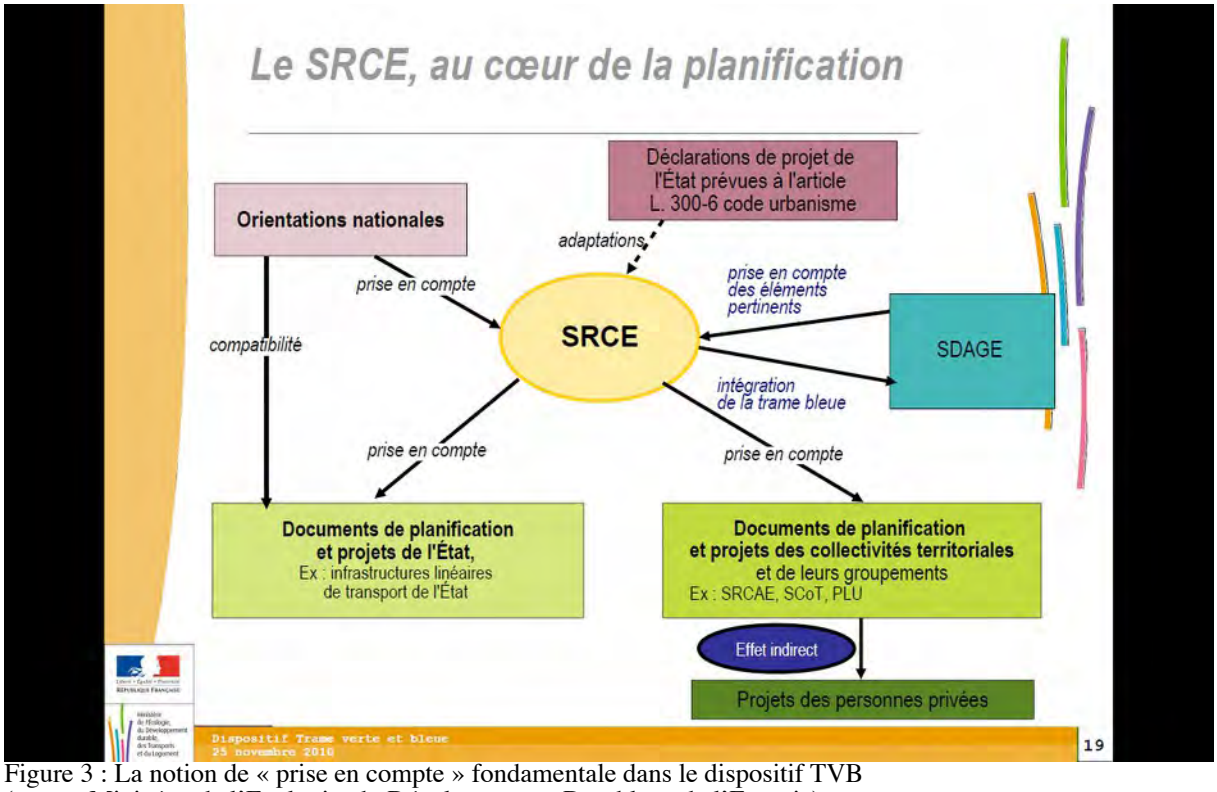
Le SRCE, au cœur de la planification
Déclarations de projet de l'État prévues à l'article L. 300-6 code urbanisme
Orientations nationales
adaptations
prise en compte
prise en compte des éléments pertinents
compatibilité
SRCE
SDAGE
intégration de la trame bleue
prise en compte
prise en compte
Documents de planification et projets de l'État,
Ex : infrastructures linéaires de transport de l'État
Documents de planification et projets des collectivités territoriales et de leurs groupements
Ex : SRCAE, SCoT, PLU
Effet indirect
Projets des personnes privées
Dispositif Trame verte et bleue
25 novembre 2010
19
Figure 3 : La notion de « prise en compte » fondamentale dans le dispositif TVB
(source Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

De l'échelle régionale et à l'échelle métropolitaine : la nature, vide structurant[19]

Dans ce contexte, les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) relèvent d'une importance particulière. Ils occupent, en effet, une place centrale dans le dispositif TVB, servant de référence aux documents de planification (figure 3). Force est cependant de constater que la grande majorité de ces SRCE, en cours de rédaction, n'existent pas encore. Les démarches SCoT ou PLU qui souhaitent intégrer des actions en faveur de la TVB doivent donc composer avec cette absence et inventer leur propre méthodologie. Ainsi, en Provence Alpes-Côte d'Azur le SRCE, piloté conjointement par l'Etat (DREAL PACA) et la Région[20], a démarré à la fin 2011 par la désignation d'un groupement de maîtrise d'œuvre (ECOMED/G2C/Aqualogiq/Appel d'Air) et doit être soumis à la consultation et à l'enquête publique durant l'année 2013, puis adopté et approuvé en 2014. Pendant ce temps, nombre de documents de planification doivent être élaborés et approuvés, sans pour autant pouvoir se référer à ce schéma.

Quoi qu'il en soit, à l'échelle métropolitaine, la nature ne cesse d'être progressivement désignée comme un élément structurant du territoire. A ce titre, la place qu'elle tient dans le débat sur la métropole Aix-Marseille-Provence est particulièrement éloquente. Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles[21] prévoit la création d'un établissement public de coopération intercommunale dénommé métropole d'Aix-Marseille-Provence, au 1er janvier 2015. Cet EPCI doit se substituer à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence, la communauté d'agglomération Salon Etang de Berre Durance, la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, le syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence et la communauté d'agglomération du Pays de Martigues. Ce nouveau

19 Expression empruntée à Yves Chalas : Chalas, Y., *La ville-nature contemporaine* http://www.legrenelleenvironnement.fr/IMG/pdf/intervention_29_juin_Yves_Chalas.pdf

20 http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-en-region-paca-a3490.html

21 http://www.action-publique.gouv.fr/files/PJL_1.pdf

périmètre (figure 2) correspond à celui des actuelles intercommunalités dont au moins l'une des communes appartient à l'unité urbaine de Marseille.

Figure 4-Le périmètre de la métropole Aix-Marseille-Provence (source La Provence)

Afin de préparer l'avènement de cette métropole, le décret no 2013-401 du 16 mai 2013 confirme l'institution d'une mission interministérielle pour le projet métropolitain Aix-Marseille Provence « […] *placée sous l'autorité du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et, par délégation, sous l'autorité du préfet délégué en charge du projet métropolitain Aix-Marseille Provence […] »*[22]. *Malgré l'opposition de l'immense majorité des maires du périmètre, ce dernier (Laurent Théry), « s'est efforcé de mettre les acteurs du territoire au travail dans cinq ateliers et des tables-rondes, organisés depuis la fin décembre 2012. Mais ce sont surtout les universitaires et les chercheurs qui ont travaillé et ont livré un diagnostic très riche, soulignant les « énormes atouts et les gigantesques handicaps » de ce territoire […]. Des questions majeures sont posées :*
- Comment intégrer les opposants au projet ? « On ne peut obliger à participer ceux qui ne le veulent pas » dit Jean-Claude Gaudin.
- Quels chantiers décisifs pour faire évoluer économiquement la métropole ? L'emploi et le logement sont au coeur du problème. La piste la plus évoquée est de faire de la métropole le phare du « développement durable innovant ». Il faut intégrer l'écologie comme une composante du développement économique dans le proche avenir » (Georges Gontcharoff, 2013). Ainsi, durant les débats, la TVB a-t-elle été désignée, à plusieurs reprises, comme un outil d'aménagement particulièrement adapté à la réalité territoriale d'Aix-Marseille-Provence.

Cet enjeu stratégique de la nature est, par ailleurs, souligné, à l'échelle métropolitaine, par l'événement Marseille-Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 (MP2013) qui, outre Marseille, implique de nombreuses collectivités territoriales, d'Arles à Aubagne en passant par Aix-en-Provence, et préfigure quelque peu, par cette action culturelle ciblée, un

22 JORF n°0113 du 17 mai 2013 page 8202 - texte n° 26

possible fonctionnement de la métropole. L'un des actes forts de MP2013 consiste à affirmer et à faire émerger une scène locale d'*«EcoPlasties »* (Blanc et Ramos, 2010), c'est-à-dire d'art environnemental. L'une des principales incidences de ce mouvement réside, sans nul doute, dans la révélation du territoire métropolitain à travers des œuvres qui non seulement questionnent le rapport nature/culture mais s'incarnent encore dans l'espace en interrogeant les habitants. A cet égard, nous pouvons citer l'exemple de la « TransHumance » qui se propose de signifier *« la réunion de l'Homme et de l'Animal, du Social et du Sauvage, de l'Humain et de la Nature »*[23] ainsi que l'inscription méditerranéenne de la capitale de la culture en réunissant en son sein des flux d'hommes et d'animaux venus de la région, de l'Italie et du Maroc. Conduite par les artistes du théâtre du Centaure, l'œuvre est ainsi définie : *«* […]. *Se donner le temps de marcher au rythme des animaux pour traverser sites naturels d'exception et centres urbains. Et imaginer que cette marche va changer un tout petit peu notre point de vue sur notre territoire élargi, sur notre vivre ensemble réunis. TransHumance, le mot évoque le voyage transfrontalier, le cycle des saisons, les liens entre l'homme et la nature.*[…] *Cuges-les-Pins pour l'Italie, Salin-de-Giraud pour le Maroc, et Chateaurenard pour la Provence, trois points de départ pour trois cheminements qui convergeront dans un espace naturel, l'écosystème de la plaine de la Crau au Domaine Départemental de l'Étang des Aulnes. Après ce temps de ré-union nous irons ensemble jusqu'à Marseille pour inviter la Nature à célébrer la Capitale européenne de la Culture. Tout au long du chemin, nous réaliserons ensemble des Animaglyphes. Cela signifie dessiner dans le paysage avec des animaux. Dans des sites emblématiques du territoire, nos cheminements dessineront des chorégraphies de troupeaux pour le regard des oiseaux. Chaque animaglyphe fera l'objet de prise de vue aérienne. L'ensemble de ces images vues du ciel constituera une mosaïque de notre territoire transformé par le passage de TransHumance. »*[24]

Figure 5 : TransHumance (source http: //www.mp2013.fr/evenements/2013/06/transhumance-7/)

Mais en matière d'« EcoPlastie » programmée par MP2013, le meilleur exemple que nous puissions donner reste le GR®2013, ce *« sentier métropolitain de 365 km qui révèle le territoire de Marseille-Provence sous un nouveau jour. Ce projet culturel, artistique et touristique propose une nouvelle expérience de la randonnée pédestre. À travers campagne et lotissements, cabanons et garrigue, réserves naturelles et autoroutes, ce sentier métropolitain de randonnée pédestre chemine autour de l'étang de Berre et du massif de l'Étoile et révèle les poches de poésie de notre monde périurbain. Entre ville et nature, cette infrastructure de transport pédestre contribue à renouveler nos déplacements en milieu urbain et périurbain. Le GR®2013, conçu par Baptiste Lanaspèze, est à la fois le tracé d'artistes-marcheurs (en*

23 http://www.mp2013.fr/transhumance/la-philosophie-du-projet/

24 Idem

forme de 8 ou d'infini) et le paysage des Bouches-du-Rhône, un territoire modifié par les hommes depuis plusieurs millénaires. » [25] Il donne lieu a de multiples œuvres territorialisées qui contribuent, en effet, suivant un processus d'artialisation (Roger, 1997) particulièrement perceptible, à l'invention d'un paysage métropolitain composite souvent marqué par des situations d'entre-deux. Intitulé *« Paysages Usagés »*, le travail de Bertrand Stofleth et Geoffroy Mathieu, organisé autour de l'Observatoire Photographique du Paysage du GR®2013, démontre, à ce titre, que la nature ordinaire (Mougenot, 2003) participe pleinement de l'urbanisation locale.

Figure 6 : Rognac (source http://opp-gr2013.com/,
auteurs Bertrand Stofleth et Geoffroy Mathieu, OPP GR 2013)

La TVB de MPM : la nature ménagée, outil de planification intercommunale

Cette deuxième partie se propose d'évaluer la place que tient la TVB dans la planification intercommunale. A ce titre, elle entend démontrer l'incidence du SCoT de MPM sur le positionnement local à l'égard de ce dispositif. Elle aspire également à montrer, qu'à l'échelle intercommunale, les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme ont tendance à penser la biodiversité et les continuités écologiques à travers le prisme de grands éléments paysagers, au premier rang desquels figurent la mer et les grands massifs collinaires. De l'avis de tous, la présence de cette nature, que l'on peut aisément qualifier d'extraordinaire par opposition à la nature ordinaire de Catherine Mougenot (Mougenot, 2003), détermine l'une des grandes spécificités du territoire. Cette particularité se révèle alors précisément avec l'avènement du Parc National des Calanques. Reconnu par un décret d'avril 2012, après une longue gestation, ce dernier vient en effet consacrer la présence d'une biodiversité remarquable aux marges de trois communes urbaines, Marseille, Cassis et la Ciotat, auxquelles s'ajoute la Penne-sur-Huveaune dans l'aire d'adhésion. Cette situation

25 http://www.mp2013.fr/gr2013/

exceptionnelle lui vaut le titre de « seul parc national à la fois continental, marin et périurbain d'Europe »[26]. L'adjectif périurbain semble ici être un euphémisme destiné à marquer une rupture, bien plus idéelle que réelle, entre la ville et un massif certes naturel mais éminemment urbain. Ainsi, en dehors du Parc National des Calanques, il convient de se demander comment se planifient les rapports ville-nature sur le territoire intercommunal.

La TVB dans le SCoT de MPM

A cette échelle, la communauté urbaine de Marseille-Provence-Métropole adopte, en juin 2012, un Schéma de Cohérence Territoriale dont l'élaboration a été entamée en 2004. Eu égard à cette inscription chronologique (figure 7), le SCoT de MPM échappe au dispositif législatif mis en œuvre par le Grenelle de l'Environnement. En effet, il *« bénéficie de dispositions transitoires de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE). Celle-ci précise que les SCoT en cours d'élaboration arrêtés avant le 1er juillet 2012 et approuvés avant le 1er juillet 2013 peuvent opter pour les dispositions antérieures à la loi ENE. Le SCoT de MPM s'est fait donc sous les dispositions de la loi Solidarité Renouvellement Urbains. »*[27]

Figure 7 : Chronologie d'élaboration du SCoT de MPM (source http://www.marseille-provence.com)

Force est cependant de constater que, malgré sa relative liberté en matière d'environnement et son antériorité par rapport au SRCE, le SCoT de MPM ne fait pas l'économie d'une réelle réflexion sur les Trames Vertes et Bleues. Il convient, par exemple, de signaler qu'en 2010-2011, la Communauté Urbaine a fait réaliser une étude sur les continuités et les corridors écologiques de MPM au groupement Asconit/Biotope (bureaux d'études environnementalistes). Lors de la réunion publique du 21 novembre 2011 à propos du Document d'Orientations Générales (DOG), Jean-Marc Bonino, directeur de l'Urbanisme de MPM, souligne l'avancée de la Communauté Urbaine en la matière : *« Le document de planification SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est issu d'un cadre réglementaire : la loi SRU. Mais la loi sur l'engagement national pour l'environnement a introduit la nécessité de grenelliser ce document. En revanche, elle a laissé la possibilité aux communautés qui avaient engagé un processus SCOT de garder un SCOT dit SRU ou de passer dans un SCOT Grenelle. Il a été décidé de faire le choix d'un SCOT SRU. Pourquoi? Parce que c'est un travail de longue haleine, d'appropriation et il était important pour les élus et les techniciens de franchir les étapes les unes après les autres. Et honnêtement, même si certains travaux étaient prêts au titre de la trame bleue, de la trame verte, d'un certain nombre de dispositions que le Grenelle nous impose, des choses n'étaient pas finalisées, notamment le Document d'Aménagement Commercial (DAC). »*[28]

26 http://www.calanques-parcnational.fr/

27 http://www.marseille-provence.com/actions/habitat-urbanisme-politique-de-la-ville/actions-urbanisme.html

Comment expliquer cette avancée ? Sans doute parce qu'au sein de MPM le dossier TVB fait l'objet d'un apparent consensus politique. Le portage du dispositif est, en effet, assuré par des élus aussi divers que Patrick Magro (Vice Président Aménagement de l'espace communautaire ; FG), Claude Valette (Vice Président Aménagement de l'espace communautaire ; UMP), Pierre Séméniva (Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie, Haute Qualité Environnementale ; EELV) auxquels s'adjoint un véritable spécialiste en écologie des communautés d'insectes, Jérome Orgeas, (Maître de conférences à l'AMU ayant travaillé au sein de l'équipe marseillaise de l'ANR *« Trames Vertes Urbaines »*, Vice Président, Technopoles et Agglomération numérique, Université, Recherche ; UMP). Sans doute aussi parce que ce portage politique est relayé par des services qui témoignent d'un réel intérêt pour le sujet. La présence systématique de représentants de ces services aux séminaires de recherche sur la TVB marseillaise ou l'accueil de l'assemblée générale de l'ANR *« Trame Verte Urbaine »* de 2010 par MPM attestent de cet état de fait.

Ainsi, les trois grands documents relatifs à l'élaboration du SCoT de MPM (Diagnostic, PADD, DOG) font directement référence aux TVB et consacrent la préservation de la nature, le maintien de la biodiversité et le fonctionnement écologique comme des ambitions du territoire. Il s'agit, par ailleurs, de noter que sur les six cahiers thématiques publiés par MPM, pour expliquer sa démarche SCoT, deux sont centrés sur la nature et les TVB.

Dans ces documents, la nature est perçue comme un élément structurant du territoire. Elle est, à ce titre, mobilisée pour son caractère multifonctionnel et transversal dans plusieurs parties du PADD. Dans l'axe stratégique 1, intitulé *« une métropole Euroméditerranéenne à vocation mondiale »*, *« la mer et les grands paysages terrestres et littoraux »* sont ainsi convoqués en tant que *« facteurs d'attractivité »* du territoire. Dans l'axe stratégique 4, intitulé *« MPM, territoire de proximité et de solidarité»*, la nature est présentée comme une aménité majeure du cadre de vie métropolitain. A cet égard, le PADD fixe pour objectif d'améliorer l'accessibilité des grands sites maritimes et collinaires. C'est d'ailleurs dans ce chapitre 4, à vocation très sociale, qu'apparaît plus spécifiquement la TVB *(« mettre en place une trame verte et bleue qui contribue au maintien de la biodiversité »*). Force est alors de constater que celle-ci se fonde essentiellement sur des éléments naturels exceptionnels protégés (mer Méditerranée, massifs et collines emblématiques, cours d'eau et étangs) auxquels s'ajoutent des espaces agricoles inscrits dans une logique de *« préservation absolue »*, tant pour leurs fonctions économiques que paysagères. La nature urbaine ou ordinaire n'est que *« ponctuellement »* mobilisée pour participer au maintien de la biodiversité ou générer des services éco-systémiques, notamment dans les franges urbaines, où elle doit à la fois servir de tampon (contre les incendies et les inondations) et d'interface paysagère entre la ville et les massifs. Le caractère multifonctionnel et monumental[29] accordé à la nature dans le PADD transparaît ainsi sur la carte intitulée *« valoriser la proximité de la ville et de la nature »* (figure 8). En effet, celle-ci met en exergue une nature extraordinaire ménagée (mer et massifs) éminemment périurbaine mais oh combien porteuse d'enjeux sociaux et économiques (activités balnéaires, plaisance, randonnée, agriculture). Sorte d'exception écologique, la TVB consiste ici à mettre en connexion les grands massifs périphériques protégés. Elle demeure, néanmoins, en pointillés lorsqu'elle passe par la matrice urbaine que seul pénètre le réseau hydrographique.

---

28 http://www.marseille-provence.com/assets/plugins/tinymce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/telechargement/urbanisme/SCOT-PV-Reunion-Publique-21-11-2011.pdf

29 Expression empruntée à Yves Chalas : Chalas, Y., *La ville-nature contemporaine* http://www.legrenelleenvironnement.fr/IMG/pdf/intervention_29_juin_Yves_Chalas.pdf

4 [17] - VALORISER LA PROXIMITE DE LA MER ET DE LA NATURE
MARIGNANE
Etang de Berre
Massif de la Nerthe
Massif de l'Etoile
Massif du Garlaban
Côte Bleue
MARSEILLE
Frioul
Massif de Saint Cyr
Massif de la Sainte Baume
Parc National des Calanques
LA CIOTAT
0 5 km
Valoriser les plaisirs de la mer
Accroître la richesse des fonds marins
Valoriser les pôles balnéaires
Conforter les ports de plaisance
Valoriser les espaces naturels et agricoles
Conforter / aménager les sentiers de randonnée
Valoriser les entrées des massifs naturels
Conforter le réseau d'espaces naturels (trame verte et bleue)
Traiter les franges espaces urbains / espaces naturels / espaces agricoles
Valoriser les canaux et cours d'eau (trame bleue et verte)
Sanctuariser les espaces agricoles
MPM - 24 Mars 2010

Figure 8 : Valoriser la proximité de la ville et de la nature (source MPM, http://www.marseille-provence.com/assets/plugins/tinymce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/URBANISME/PADD-SCOT-MPM.pdf)

A cette vision large et finalement assez anthropo-centrée de la nature, le DOG substitue une interprétation paradoxalement beaucoup plus éco-centrée de la TVB. A ce titre, le chapitre 2 (*« le littoral, une identité forte à ménager »*) et, plus encore, le chapitre 3 (*« promouvoir un rapport exemplaire entre ville et nature »*) sont particulièrement éloquents. Dans ces parties, l'analyse est, en effet, moins systémique (recherche d'interactions entre les trois piliers du développement durable) que dans le PADD. La thématique écologique est, de fait, bien plus centrale (il convient par exemple de constater que la TVB est ici nommée « *trame écologique* »), maîtrisée et conforme à l'esprit du Grenelle en matière de TVB. Il s'agit ainsi pour *« construire une trame écologique »*, « *de préserver les cœurs de nature* » (réservoirs de biodiversité) et de *« maintenir les liaisons écologiques »* (corridors). Pour ce faire, le DOG confirme l'importance des grands espaces naturels exceptionnels (massifs, collines, mer, cours d'eau), dont témoigne la carte intitulée *« construire une trame écologique »* (figure 9). En réalité, seul le réseau hydrographie est garant de continuités écologiques en ville.

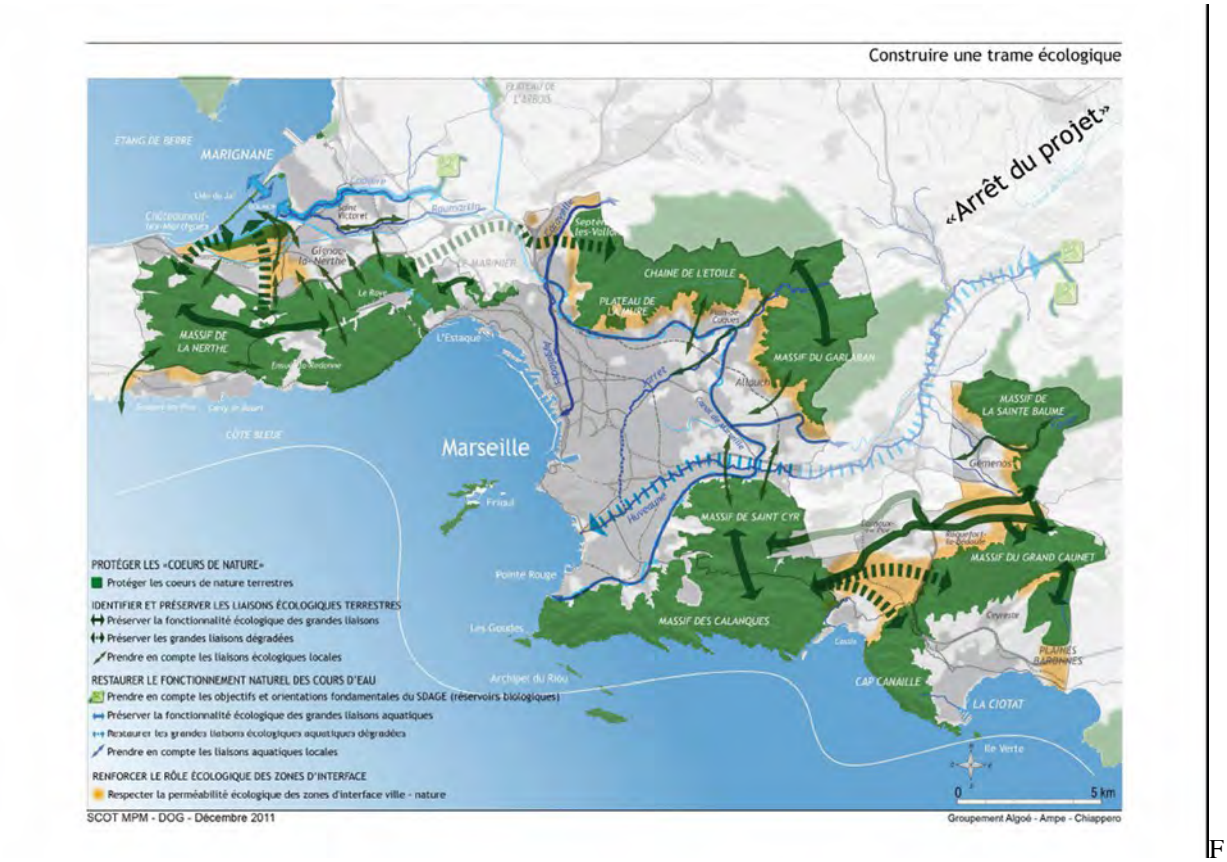
Construire une trame écologique
«Arrêt du projet»
MARIGNANE
ETANG DE BERRE
CHAINE DE L'ETOILE
PLATEAU DE L'ARBOIS
MASSIF DE LA NERTHE
MASSIF DU GARLABAN
MASSIF DE LA SAINTE BAUME
Marseille
MASSIF DE SAINT CYR
MASSIF DU GRAND CAUNET
MASSIF DES CALANQUES
CAP CANAILLE
LA CIOTAT
PROTÉGER LES «COEURS DE NATURE»
Protéger les coeurs de nature terrestres
IDENTIFIER ET PRÉSERVER LES LIAISONS ÉCOLOGIQUES TERRESTRES
Préserver la fonctionnalité écologique des grandes liaisons
Préserver les grandes liaisons dégradées
Prendre en compte les liaisons écologiques locales
RESTAURER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU
Prendre en compte les objectifs et orientations fondamentales du SDAGE (réservoirs biologiques)
Préserver la fonctionnalité écologique des grandes liaisons aquatiques
Restaurer les grandes liaisons écologiques aquatiques dégradées
Prendre en compte les liaisons aquatiques locales
RENFORCER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DES ZONES D'INTERFACE
Respecter la perméabilité écologique des zones d'interface ville - nature
0
5 km
SCOT MPM - DOG - Décembre 2011
Groupement Algoé - Ampe - Chiappero

Figure 9 : Construire une trame écologique (source MPM)

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) de MPM

Notons encore, qu'à l'échelle intercommunale, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole adopte en octobre 2012 son Plan Climat Energie Territorial, conformément à la loi Grenelle de l'environnement de 2010. Celle-ci oblige, en effet, les collectivités de plus de 50 000 habitants à établir, avant le 31 décembre 2012 (article L 229-26 du Code de l'Environnement), un PCET dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. L'élaboration de ce plan a mobilisé près de 200 acteurs locaux au sein d'ateliers de concertation. *« Ce travail collaboratif a permis de recueillir 460 propositions d'action regroupées dans un Livre Blanc qui a servi de base à l'élaboration du Plan Climat. Le PCET de MPM est aujourd'hui un portefeuille d'actions concrètes, chiffrées en termes de coûts et de résultats visant à adapter le territoire au changement climatique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergies et à développer la part des énergies renouvelables dans les consommations. 114 opérations regroupées en 32 actions « phares » programmées et évaluées sur une période de 10 ans. Au total, 1,5 milliard d'euros seront investis sur 10 ans avec un effort tout particulier sur le développement soutenu et durable des transports en commun. »*[30] Parmi ces 32 actions phares figure alors un axe intitulé *« La nature au service de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité »*[31] qui se présente comme un moyen d'œuvrer en faveur des *« trames écologiques »* dont l'utilité est soulignée dans les éléments de diagnostic. Cet axe prévoit de :

- réaliser un contrat de baie, en préservant la qualité écologique, en réduisant les pollutions des milieux littoraux côtiers et en améliorant les outils de gouvernance du littoral ;

30 http://www.planclimat-mpm.fr/agir/les-actions-deja-engagees-par-marseille-provence-metropole/comment-puis-je-contribuer-au-plan-climat/le-plan-climat-de-mpm-adopte-le-26-octobre-2012

31 http://www.planclimat-mpm.fr/wp-content/uploads/downloads/2012/11/DOC-FINAL-DELIB-26-OCTOBRE-v021012.pdf

- protéger et développer la biodiversité terrestre et marine, en développant les continuités écologiques terrestres et marines, en replantant des espèces locales et résistantes au changement climatique, en créant une miellerie et une chèvrerie communautaire ;
- créer un fonds de concours pour la préservation de la biodiversité terrestre et marine[32].

Même si son ambition quant à la TVB demeure ciblée, le PCET a l'avantage d'affirmer des actions concrètes et d'afficher les moyens correspondants. En ce sens, il se démarque quelque peu d'un SCoT qui, malgré ses bonnes intentions, renvoie la faisabilité de la trame verte et bleue, notamment dans l'intra-urbain, à l'échelle communale et à l'élaboration des PLU.

3 - La TVB de Marseille : la nature à ménager, outil d'urbanisme communal

Cette troisième partie se propose d'évaluer le processus d'intégration de la trame verte et bleue dans l'urbanisme communal, grâce au suivi de l'élaboration du PLU de Marseille. Ce faisant, *elle entend* souligner le décalage qui existe entre la TVB potentielle identifiée par la recherche et celle mise en projet. Elle se fonde, par conséquent, sur la dialectique aménagement/ménagement du territoire proposée par Michel Marié.[33]

La TVB potentielle versus urbanisation marseillaise : l'apport de la recherche

A l'échelle communale, plusieurs programmes de recherche[34] ont conduit une équipe pluridisciplinaire[35] à identifier la TVB potentielle de Marseille. Structurée autour d'un Système d'Information Géographique (SIG), la démarche collective, à laquelle nous avons pleinement contribué, a débouché sur la réalisation d'un *« Atlas analytique de la trame verte de Marseille »*[36]. Entre autres choses, cet outil permet de faire une analyse éco-paysagère de la ville. Le travail cartographique aboutit, en effet, à une représentation quasi exhaustive des Espaces à Caractère Naturel (ECN) (Clergeau, 2007) de Marseille, par extraction des éléments bâtis et suivant l'influence du désormais emblématique SCoT de Montpellier qui propose une inversion du regard sur le territoire. Véritable objet de débat, de confrontation et de médiation (notamment avec les collectivités territoriales), cette carte intitulée *« Marseille en Négatif »* (figure 10) permet de révéler et d'étudier la TVB potentielle de la ville, en mettant en exergue la structure de la nature urbaine. Celle-ci semble obéir, de prime abord, à une organisation auréolaire, depuis le centre vers la périphérie. Selon la densité du vert (composé des ECN) trois entités urbaines se dégagent :

- les espaces centraux où la densité de vert est faible et les ECN sont essentiellement composés d'alignements d'arbres et de jardins publics (quelques parcs et plusieurs squares) ou privés (jardins en cœur d'îlots).
- la couronne périphérique établie sur le territoire de l'ancienne banlieue agricole où la densité du vert s'accroit nettement et les ECN sont essentiellement composés de grands jardins publics, d'une multitude de jardins privés ainsi que de nombreuses friches végétalisées héritées du passé agricole.
- Les massifs collinaires circonscrivant le territoire communal, où la densité de vert est importante et les ECN composés de garrigues.

---

32 Idem

33 Marié M., 1985, *Aménagement et ménagement du territoire en Provence*, *Le Genre Humain* n°12.

34 Signalons notamment l'ANR Villes et Bâtiments Durables *« Trame verte urbaine »* et le Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement, *« Atlas analytique de la trame verte de Marseille »*

35 Cette équipe était composée d'une géographe, d'un urbaniste, d'une sociologie et de plusieurs écologues.

36 http://lped.org/Atlas-analytique-de-la-trame-verte,584.html

Figure 10 : Marseille en négatif (source Consales et al., 2012)

Cette carte permet encore de déterminer le rôle fondamental que tient la couronne de banlieue dans la structure de la TVB marseillaise. Entre les ECN de la matrice urbaine dense (espaces centraux) et les réservoirs de biodiversité de la périphérie naturelle (massifs calcaires), elle assure, il est vrai, une continuité territoriale dont l'incidence écologique tend à être établie par les écologues de l'équipe de recherche (Lizée et al., 2011). En se fondant sur l'étude de plusieurs modèles faunistiques (papillons de jour, oiseaux, fourmis) et floristiques (flore cultivée et spontanée des jardins), ceux-ci démontrent que la méditerranéité de la nature augmente depuis le centre vers la périphérie. Cette dernière concentre alors beaucoup plus de biodiversité locale. Une analyse éco-paysagère plus fine permet, en outre, de comprendre que cette continuité repose sur l'existence de trois corridors verts totalement inféodés au réseau

hydrographique. La basse vallée du fleuve côtier de l'Huveaune, celle du ruisseau des Aygalades et le bassin versant de la rivière du Jarret, reliés entre eux par le canal de Marseille, s'imposent comme les colonnes vertébrales du maillage d'ECN de la banlieue. Ainsi à Marseille, trames vertes et bleues participent-elles bien d'un même système territorial articulé autour de ces sous-ensembles (Consalès et al., 2012). Ceux-ci ne relèvent pourtant pas des mêmes enjeux. En effet, si les basses vallées de l'Huveaune et des Aygalades nécessitent des politiques d'aménagement du territoire fondées sur la notion opératoire de trame verte et bleue, le bassin versant du Jarret appelle à des projets de ménagement (Marié, 1985) de la nature ordinaire (Mougenot, 2003).

De manière excessive cette dernière se heurte, à Marseille, aux impératifs d'une urbanisation érigée en moteur de la redynamisation territoriale. Guidé par les logiques de l'économie résidentielle (Davezies, 2009), un puissant et désordonné processus de densification périphérique tend, en effet, à se surimposer sur le vaste réseau d'ECN potentiellement mobilisable dans un projet de TVB intra-urbaine. Cette dernière semble relever de l'injonction paradoxale. Entre logiques de valorisation environnementale et processus de consommation foncière, elle révèle les attentes antithétiques, les ambivalences de représentations et les conduites contradictoires que manifestent les acteurs de la ville à l'égard la nature. Dans certains secteurs, au premier rang desquels figurent les quartiers situés dans le du bassin versant du Jarret, cette injonction paradoxale se transforme en véritable *« schizophrénie du vert »* (Consalès et al., 2012). Dans les 13ème et 14ème arrondissements de Marseille, l'urbanisation, faite de pavillons et de petits collectifs résidentiels, vient en effet s'arrimer à un cadre paysager verdoyant qu'elle contribue grandement à déstructurer, en engendrant des mutations socio-spatiales brutales (figure 11).

Figure 11 : L'entrée Nord du Technopôle de Château Gombert (13ème arrondissement) en 2000 puis en 2008 (source Google Earth)

Pourtant, si à l'échelle intercommunale et communale la TVB peut se fonder sur les éléments exceptionnels que représentent, par exemple, les grands massifs collinaires, elle doit s'articuler, à l'échelle du bassin versant intra-urbain, sur des ECN bien plus communs : des parcs publics, des jardins privés, mais aussi de nombreuses friches et autres délaissés végétalisés. Ceux-ci, témoignant de la grande diversité de la nature ordinaire marseillaise, s'agencent, au sein de la matrice urbaine composite, sous formes de taches d'habitat et de corridors déjà partiellement constitués. Ces éléments, dont la haute valeur écologique tend à être démontrée (Lizée *et al*., 2011), semblent relever d'une importance capitale dans un projet d'élaboration de TVB. Ils nécessitent à cet égard une véritable politique de ménagement du territoire. Néanmoins, le rôle et la place qui leur sont attribués dans les documents de planification municipaux préparant le passage du POS au PLU restent ambigües.

La TVB dans le PLU de Marseille

A l'échelle communale, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme marque cependant une nette évolution des rapports ville/nature. Force est, en effet, de constater qu'en la matière ce document, en passe d'être approuvé, marque une réelle rupture avec les logiques d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) toujours efficient. Ce dernier, malgré une révision datant de 2000, reste campé sur des logiques d'extension urbaine et de consommation foncière intra-communale imprimées sur le territoire, en 1981, lors de l'approbation de la première version du document. A cet égard, le futur PLU affiche de nouvelles intentions : *« longtemps fondé sur une urbanisation extensive, le cycle urbain de Marseille doit désormais privilégier l'intensification de l'espace déjà occupé. La raréfaction de la ressource foncière constitue, à ce titre, un facteur central de la politique de renouvellement urbain. »*[37] Cette logique est alors d'autant plus inédite qu'elle se construit dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000 et non pas dans celui plus restrictif de la loi Grenelle 2 de 2010. En effet, *« les plans locaux d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision approuvée avant le 1er juillet 2013 dont le projet de plan a été arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal avant le 1er juillet 2012 peuvent opter pour l'application des dispositions antérieures »* (article 20 de la loi n°2011-12 du 5 janvier 2011)[38]. Marseille s'engage donc dans une approche SRU piloté

37 http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13784&id_attribute=48

38 http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023367755&dateTexte=&categorieLien=id

conjointement par les services de la ville et l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). Cette démarche la dispense *a priori* d'une réflexion poussée sur les TVB. Or, à l'instar de la communauté urbaine MPM et de son SCoT, la ville saisit l'occasion de l'élaboration de son PLU pour avancer des propositions en termes de biodiversité et de continuités écologiques, propositions tout à fait compatibles avec le cadre législatif du Grenelle 2. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur une étude fine réalisée par le bureau d'étude environnementaliste Eco-Med. Elle prend également en compte les remarques formulées par les scientifiques lors des ateliers prospectifs qu'elle organise en vue de la réalisation du PLU. Ayant participé à quelques-uns de ces ateliers, nous pouvons retracer l'évolution des considérations à l'égard de la TVB dans la construction du PLU de Marseille.

C'est donc en amont de la démarche que la ville de Marseille commence à envisager de mettre en place une armature écologique dans la ville : le *« réseau vert et bleu»*. Bientôt baptisé *« plan vert »* (figure 12), cette première ébauche de TVB vient compléter une étude sur les continuités écologiques dans l'aire métropolitaine marseillaise réalisée par l'AGAM. Elle tente ainsi de s'attaquer à l'intra-urbain marseillais, en mobilisant quatre éléments principaux : les massifs collinaires existants, les parcs et jardins publics existants, certains bois et forêts existants et les arbres d'alignements que l'on prévoit de multiplier. Ces derniers constituent, de fait, les seuls éléments dynamiques d'une démarche projectuelle qui témoigne, à ce moment, des difficultés d'appropriation qu'éprouvent les acteurs locaux à l'égard de la TVB. En l'absence de référentiels méthodologiques, son élaboration reste soumise à l'interprétation de professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme encore peu rodés aux principes d'une écologie urbaine balbutiante.

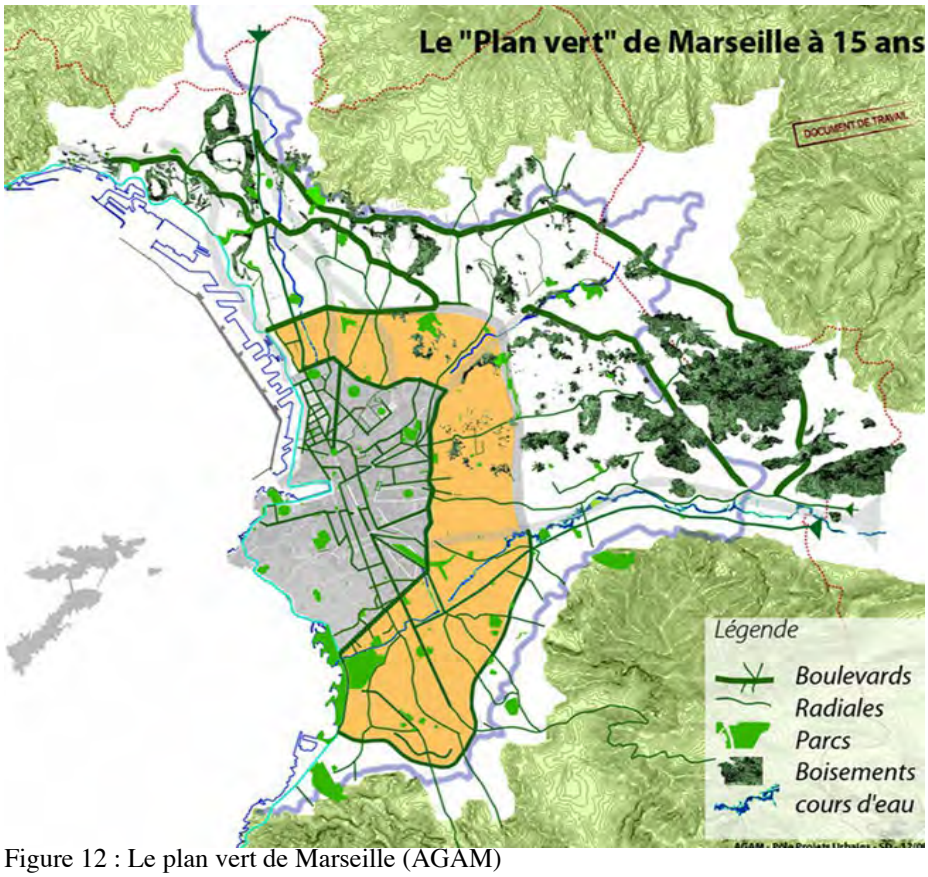

Figure 12 : Le plan vert de Marseille (AGAM)

Quoiqu'il en soit, cette première esquisse de TVB vient compléter le dispositif en faveur du développement durable lancé avec *« la charte qualité Marseille (cahier de recommandations environnementales pour l'art d'aménager et de bâtir) »* et le PCET municipal (adopté en 2010). Parmi la centaine d'actions déterminées dans ce plan figurent quelques décisions qui

engagent la ville à repenser son rapport à la nature afin de s'adapter aux changements climatiques. Il est ainsi décidé d'œuvrer en faveur de la biodiversité grâce à la création du Parc National des Calanques, à l'adoption d'une *« gestion durable et économe des espaces verts et naturels (mise en place de variétés économes en arrosage, utilisation exclusive de produits phytosanitaires naturels) »* et à la *« préservation des espaces naturels par un PLU économe en foncier, qui privilégie la construction de la Ville sur elle-même.»*[39]

Cette nouvelle logique doit donc se matérialiser dans les documents d'urbanisme lors du passage du POS au PLU. A ce propos, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (DGUH, Direction Etudes et Aménagement) souligne que : *« les questions relatives aux continuités vertes (logique de corridors écologiques), le rôle et la place des espaces verts en ville, l'évolution des secteurs de franges entre espaces naturels et ville, la préservation des espaces ayant encore un potentiel agro-naturel et le patrimoine paysager seront posées dans le cadre de l'élaboration du projet municipal »* (DGUH, 2009). Or progressivement, le PLU en cours de préparation tend à envisager de conserver certains ECN que le POS actuel, toujours efficient, contribue amplement à faire disparaître. Entre les logiques de préservation annoncées pour un futur plus ou moins déterminé et les tendances actuelles à l'urbanisation massive, le territoire semble vouer aux contradictions. Ainsi, selon le PADD (*« Projet Municipal pour Marseille »*), il s'agit pour la commune de : *« poursuivre le développement de Marseille en préservant son capital nature »*, en insufflant de nouvelles logiques. Mais, en raison du faible nombre d'ECN situés sur le domaine public, les moyens d'action demeurent limités. En réalité, ils se restreignent à la mobilisation de quelques éléments paysagers (plantations de voies de circulation, boisements, parcs et jardins) essentiellement consacrés par l'outil Espaces Boisés Classés (EBC), même si au fil du temps, les acteurs de la planification municipale envisagent d'autres outils d'intervention tels que le L.123.7 ou le zonage agricole. Il est, à ce propos, intéressant de constater que l'agriculture qui avait complètement disparue du POS refait son apparition dans le PLU.

Au final, le projet de TVB est résumé dans le PADD par la carte intitulée *« Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine »* (figure 13). Il reste fortement comparable à celui de MPM, bien qu'intervenant à une échelle territoriale plus fine. Il se fonde essentiellement sur la mise en valeur des massifs naturels périphériques qu'il convient de préserver de l'urbanisation dans les secteurs de franges urbaines. Il laisse également une place importante aux arbres d'alignement et aux bois urbains. Il consacre enfin les cours d'eau non seulement comme des continuités paysagères mais encore, uniquement pour le ruisseau des Aygalades et l'Huveaune, comme des liaisons douces. Il s'agit alors de noter que la rivière du Jarret, bien que reconnue en tant que continuité paysagère, n'a été intégrée que très tard dans le dispositif, suite aux demandes répétées des équipes de recherche locales travaillant sur la TVB. De fait, la flèche qui la matérialise reste cantonnée au seul lit de la rivière, ignorant la complexité de la mosaïque paysagère que sous-tend l'ensemble de son bassin versant. C'est d'ailleurs dans ce secteur que les injonctions paradoxales, liées au passage du POS au PLU, sont les plus manifestes : à l'approche de l'approbation du PLU, le rythme de construction semble s'accélérer. C'est aussi dans ce secteur que le futur PLU reste le plus ambigüe à l'égard de la nature ordinaire. En effet, comme le montre la figure 14, le Nord-est de Marseille est appelé à concentrer le plus grand nombre de zones UR, c'est-à-dire de petits collectifs ou de maisons individuelles dont l'incidence sur la consommation d'ECN est d'ores et déjà avérée. A l'inverse, le ruisseau des Aygalades tient une place prépondérante dans le projet municipal de TVB. Deux Orientations d'Aménagement lui sont consacrés : Saint Louis et le périmètre d'Euroméditerranée 2.

39 http://www.marseille.fr/sitevdm/jsp/site/Portal.jsp?page_id=1206

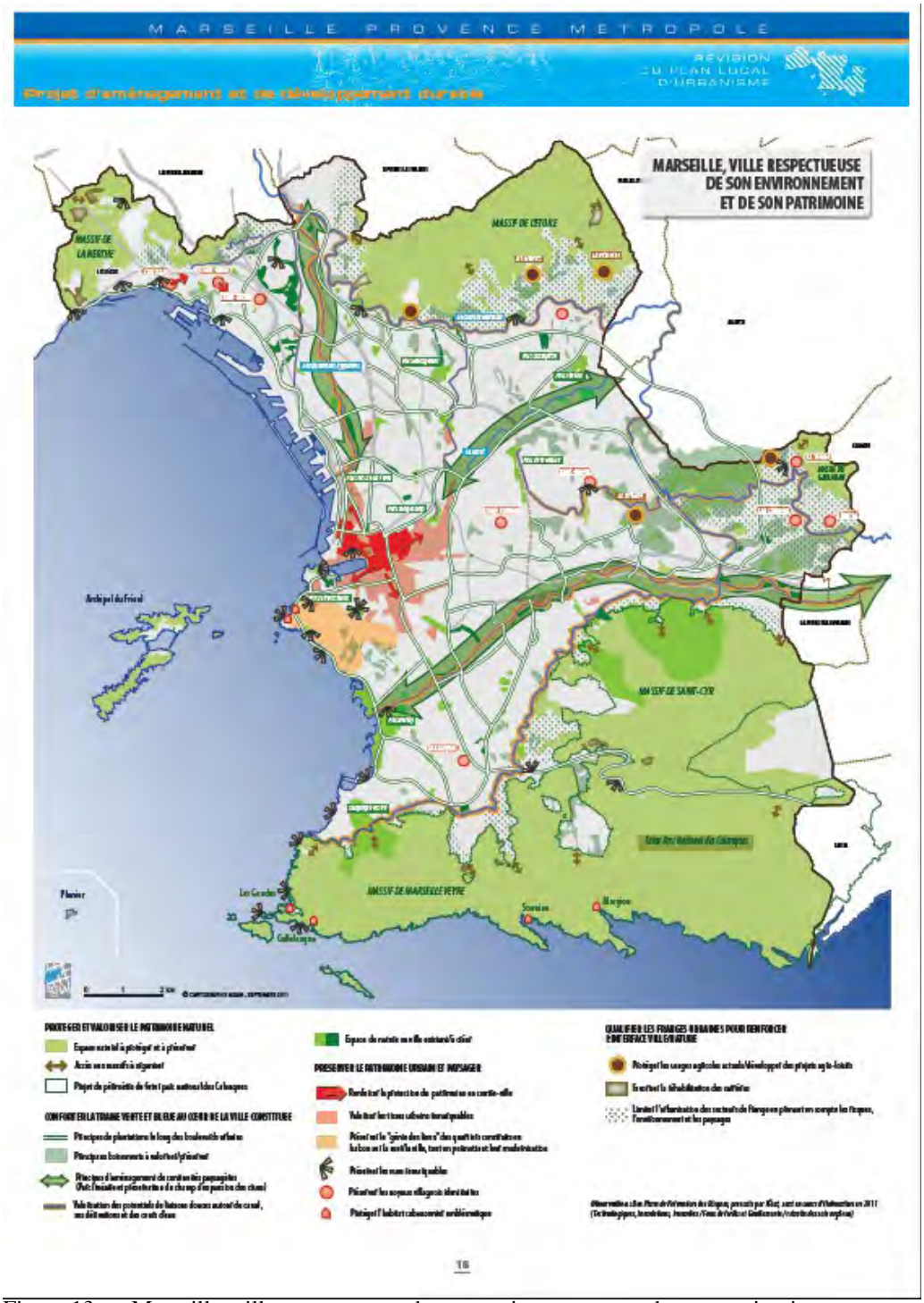
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Projet d'aménagement et de développement durable
MARSEILLE, VILLE RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT ET DE SON PATRIMOINE
MASSIF DE L'ESTAQUE
MASSIF DE LA NERTHE
MASSIF DE SAINT-CYR
MASSIF DE MARSEILLE VEYRE
Archipel du Frioul
Les Goudes
Sormiou
Morgiou
Plan de Cuques
PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL
Espace naturel à protéger et à prévaloir
Accès aux massifs à organiser
Projet de préservation de forêt et parc autour des Calanques
CONFORTER LA TRAME VERTE ET BLEUE AU CŒUR DE LA VILLE CONSTITUÉE
Principes de plantations le long des boulevards urbains
Principes de boisements à valoriser prévalant
Principes d'aménagement de continuités paysagères
Valorisation des potentiels de balades douces autour du canal, des collines et des cours d'eau
Espace de nature en ville existant à créer
PRÉSERVER LE PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER
Renforcer la protection du patrimoine en centre-ville
Valoriser les trames urbaines remarquables
Préserver la "grande dimension" des quartiers constitutifs en lien avec la mer, la ville, leur environnement et leur exceptionnalité
Préserver les murs remarquables
Préserver les noyaux villageois identitaires
Protéger l'habitat remarquable
QUALIFIER LES FRANGES URBAINES POUR RENFORCER L'INTERFACE VILLE/NATURE
Protéger les ceintures agricoles actuelles/développer des projets agricoles
Favoriser la réhabilitation des cabanons
Limiter l'urbanisation des secteurs de risques en prenant en compte les risques, l'environnement et les paysages
18

Figure 13 : « Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine » (source : PADD Marseille)

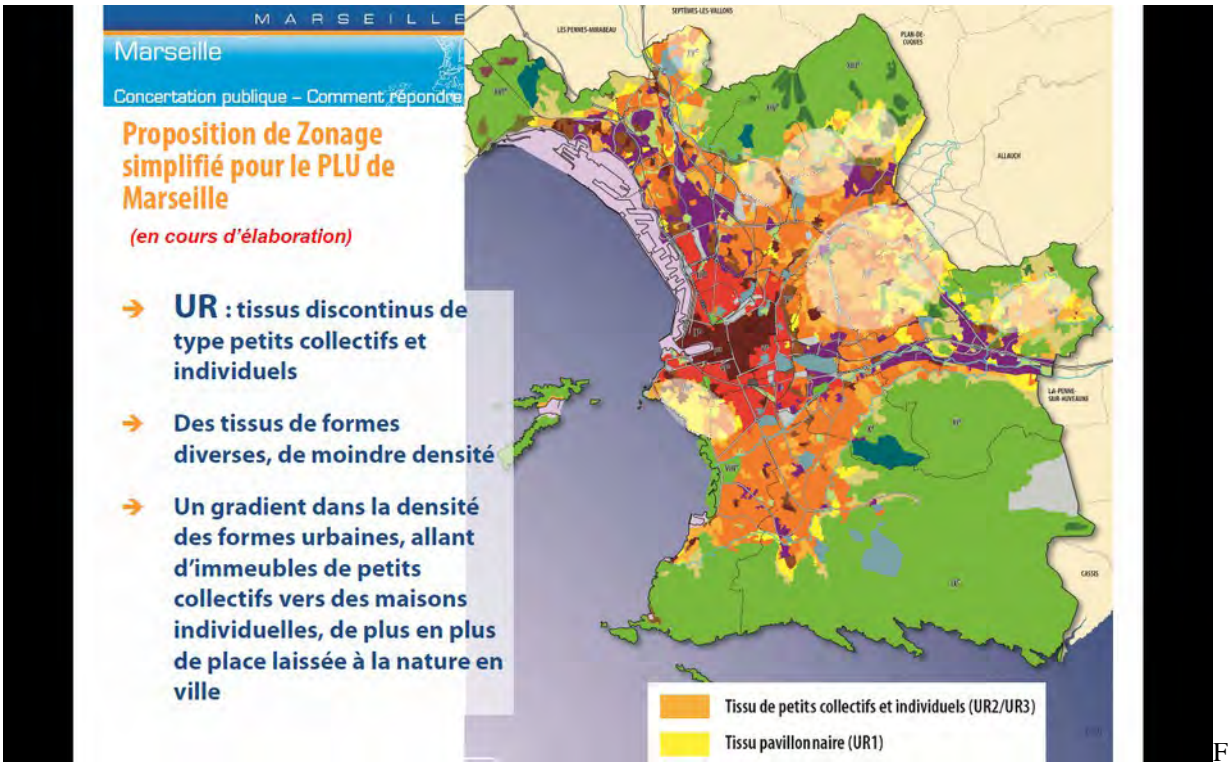
MARSEILLE
Marseille
Concertation publique – Comment répondre
Proposition de Zonage simplifié pour le PLU de Marseille
(en cours d'élaboration)
UR : tissus discontinus de type petits collectifs et individuels
Des tissus de formes diverses, de moindre densité
Un gradient dans la densité des formes urbaines, allant d'immeubles de petits collectifs vers des maisons individuelles, de plus en plus de place laissée à la nature en ville
Tissu de petits collectifs et individuels (UR2/UR3)
Tissu pavillonnaire (UR1)
Figure 14 : les zones UR dans le PLU de Marseille (source :PLU de Marseille)

4 - La TVB dans Euroméditerranée 2 : la nature aménagée, outil de projet d'urbanisme opérationnel

Au terme de cette lecture multi-scalaire de l'outil TVB, cette dernière partie se recentre sur le périmètre Euroméditerranée 2. Elle se propose, en effet, d'étudier le processus d'intégration du dispositif dans une opération majeure d'urbanisme. Elle entend, à cet égard, démontrer qu'en matière de continuité écologique et de biodiversité cette échelle de projet peut avoir des incidences sur les échelons territoriaux supérieurs et générer des logiques ascendantes d'aménagement.

La renaturation de Marseille

A Marseille, l'idée d'intégrer la nature au cœur d'une opération de requalification d'un tissu urbain dense n'est pas propre à l'EcoCité. Le projet de réhabilitation du Vieux-Port porté par le paysagiste Michel Desvigne[40] prévoit, en effet, d'établir un programme de renaturation de l'hyper-centre appelé *« la chaine des parcs »* (figure 15). Comme son nom l'indique, celui-ci repose sur la création d'un *« archipel d'espaces jardinés »* mis en connexion grâce à un système de circulations apaisées. Le groupement Michel Desvigne mandataire explique à ce sujet : *« L'hypothèse est de transformer l'ensemble des forts et terrains militaires en un vaste parc. Celui-ci d'une emprise comparable à celle du port, recompose le paysage de Marseille et sa façade maritime. Il s'agit d'imaginer la conquête progressive d'un ensemble de lieux composant ensemble une chaîne de parcs reliés par des promenades continues depuis la ville vers la mer. En vis-à-vis, le parc du fort Saint-Jean, qualifie puissamment l'entrée du port. Ces parcs sont vivants et équipés, abritant pôle de congrès, hôtels, musées, village nautique. Mais c'est aussi une présence significative de la nature méditerranéenne au cœur de la ville amplifiant la géographie naturelle du littoral. […] Si la circulation nécessite structure et hiérarchisation, la végétation relève d'une logique différente, en "archipel", à l'exception des boulevards situés sur les anciens remparts. Le centre ville dense apparaît comme une sorte de monolithe sculpté aux formes régulières. Plutôt que de les souligner, les espaces plantés en*

40 Michel Desvignes, paysagiste est ici mandataire d'un groupement qui comprend Foster + Partners, architectes, Tangram, urbanistes, Yann Kersalé, lumière matière, Ingérop, BET

archipel, amènent avec pragmatisme: diversité, repérage et singularité : un archipel d'espaces jardinés autour du Vieux Port. »[41]

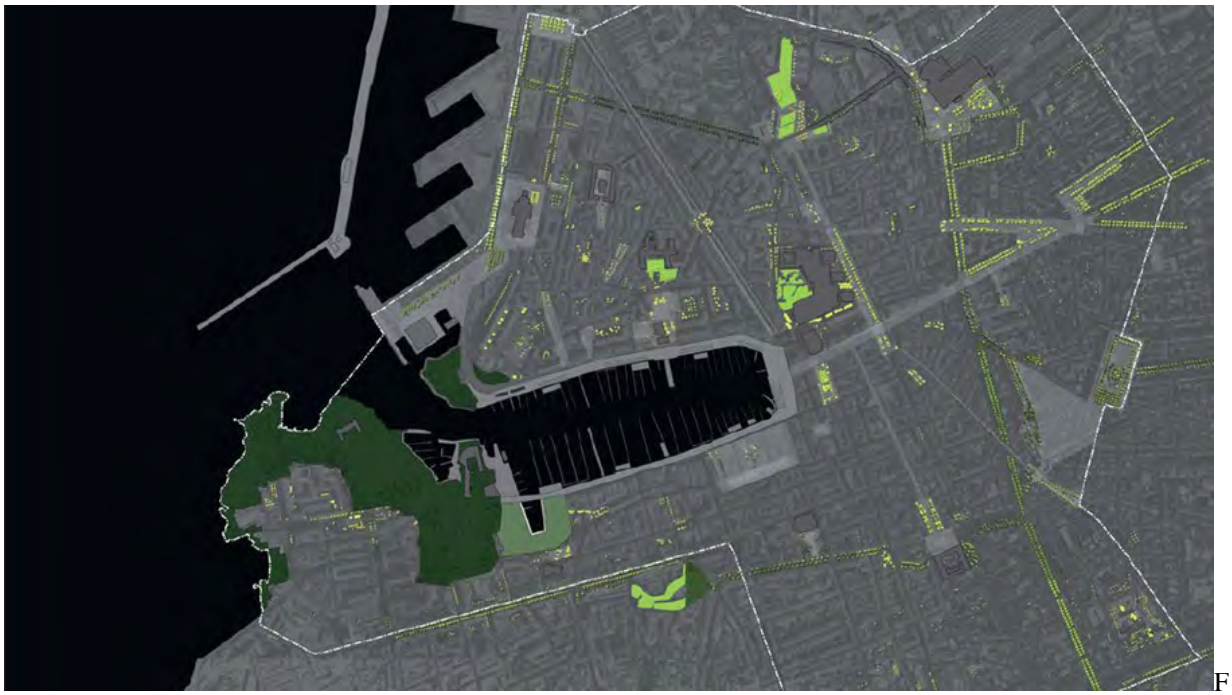

Figure 15 : La chaîne des parcs, groupement Michel Desvigne, mandataire (source le Moniteur)

Force est donc de constater que la TVB n'est pas nommée en tant que telle dans ce projet, mais que son esprit est bien là. De fait, il s'agit ici, par la *« puissance de la géographie de la ville »*[42], non pas de créer ou de forcer un rapport artificiel avec la nature, mais de donner à voir un lien intime qui existe déjà : *« il ne s'agit pas d'importer de la nature, parce que tout est là. »*[43].

Cette mobilisation de la nature est encore plus présente dans le projet d'extension du périmètre Euroméditerranée. Lorsque l'on se penche sur les documents concernant cette EcoCité, on est frappé par la place prépondérante que tiennent les éléments naturels dans la démarche globale. La mer, l'eau, le soleil, le vent, la pluie, la végétation, toutes les spécificités du site portuaire et de la situation méditerranéenne sont mobilisées pour bâtir un projet compatible avec les objectifs du développement durable. Ces éléments naturels se posent même en véritables fondements techniques *low-cost* et *easy- tech* d'une initiative nettement orientée vers l'utilisation des énergies renouvelables et l'éco-conception des bâtiments (photovoltaïque, boucle à eau pour l'hydrothermie).

Le parc des Aygalades : une TVB communale et métropolitaine

En matière de TVB intra-urbaine, Euroméditerranée 2, malgré son caractère virtuel, fait d'ores et déjà office de référence locale. La place prépondérante accordée à la nature dans cette opération d'envergure ainsi que les objectifs assignés au Parc des Aygalades s'inscrivent, il est vrai, pleinement dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement : *« Dans le vallon des Aygalades, le réseau de parcs prévu doit être au service de l'hydraulique et de la biodiversité. Avec cet équipement de 14 hectares, on doit corriger le déficit d'espaces verts au nord de la*

41 http://www.lemoniteur.fr/155-projets/article/actualite/772928-michel-desvigne-presente-le-nouveau-vieux-port-de-marseille

42 Propos de Michel Desvigne relevés lors de la conférence « Métropolis : vers la ville-nature » organisée à Marseille le 23 novembre 2011

43 Idem.

Canebière et maîtriser le risque d'inondation, mais aussi reconstruire des continuités vertes et bleues » (Entretien Franck Geiling, Euroméditerranée). Force est cependant de constater que dans les énoncés textuels du dossier de presse du 30 juin 2011, les principes écologiques et le vocabulaire spécifique de la TVB s'apparaissent pas. Les mots de *« biodiversité »* ou d'*« écologie »* ne sont à aucun moment mobilisés et le terme de *« continuité »* (dans son acception éco-paysagère) n'est utilisé qu'une seule fois. De fait, le Parc des Aygalades est le plus souvent désigné par le terme, assez daté, d' *« espace vert »*. Les énoncés graphiques ne laissent pourtant aucune place au doute : une trame verte et bleue structure l'EcoCité. Sur les visuels (figure 16), la végétation apparaît en effet comme une armature, un véritable squelette, du projet d'urbanisme. Cette organisation en arrête de poisson, dans laquelle le Parc des Aygalades fait office de colonne vertébrale, sert alors d'épicentre aux réflexions menées sur la TVB aux échelles communale et intercommunale.

Figure 16 : le parc des Aygalades, colonne vertébrale du projet (source Euroméditerranée)

De fait, la logique impulsée par Euroméditerranée 2 en matière de nature urbaine imprime une dynamique ascendante (logique bottom-up depuis l'échelle de l'opération d'urbanisme jusqu'à l'échelle intercommunale) inverse au processus descendant que sous-tend généralement la TVB. Elle sert alors de fondement à une réflexion plus générale sur la requalification de la totalité du tracé des Aygalades (initiée par la direction du développement et de l'aménagement du territoire de MPM) et, dans une moindre mesure, sur celui de l'Huveaune. Lors de la réunion publique du 21 novembre 2011 à propos du DOG, Franck Geiling (Euroméditerranée) résumait cette capacité de diffusion de la manière suivante : *« Effectivement, nous ne sommes pas une réserve d'Indiens ni une ville dans la ville. Le projet a été conçu comme un projet d'accélérateur pour la métropole, en aidant à structurer son coeur, le centre-ville, mais aussi contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire. Dès lors, on est forcément dans l'obligation naturelle de travailler avec l'environnement en*

termes de dynamique (je parlais de développement économique à l'instant), mais aussi l'environnement plus concret de l'aménagement […]*.Nous avons su, du fait de l'importance du projet, engager par la suite avec l'ensemble des partenaires au premier rang desquels MPM des réflexions à l'échelle plus large de la façade maritime nord. Nous raisonnons dès lors au développement des grandes infrastructures de transports au-delà de ce périmètre. On voit ici l'effet d'impulsions du projet EcoCité. C'est vrai aussi de façon plus concrète sur les équipements. On sait que ces grands territoires de la façade maritime nord ont des besoins, des attentes en matière d'équipements et le périmètre n'a pas vocation à ne répondre qu'aux attentes des futurs habitants de celui-ci. Il y a cette dynamique d'échanges et de cheminement entre le périmètre et son environnement proche. Un exemple : un grand parc de 14 hectares que nous envisageons de réaliser. Ce grand parc n'a pas vocation à ne répondre qu'aux attentes des habitants à proprement parler. C'est le grand parc des quartiers nord qui est ici projeté* […]*.Dans le cadre de la réflexion sur le SCOT et le PLU, nous envisageons de redévelopper ce parc dans le cadre d'une trame verte et bleue qui va aller jusqu'à Septèmes, à la source du ruisseau des Aygalades, qui est concernée par cette action. »*. Si les énoncés graphiques d'Euroméditerranée semblent très peu signifier la continuité écologique avec le reste du territoire et demeurent naturellement centrés sur le périmètre de l'opération (seule la connexion avec le parc François Billoux, au nord de la zone, est désignée), les documents de planification pensent, pour leur part, les connectivités. Ainsi à l'échelle communale, le PADD ne fait que très peu référence à Euroméditerranée 2 dans ses propos consacrés à la TVB, mais se sert de l'EcoCité, dans sa carte intitulée *« Marseille, ville respectueuse de son environnement et de son patrimoine »* (note 20), comme point de départ au processus de renaturation du ruisseau des Aygalades. Au niveau intercommunal, le PADD désigne directement Euroméditerranée 2 comme exemple d'action en faveur du développement de la nature en ville : *« Avec l'objectif de constituer une maille végétale régulière et structurante, les principes proposés autour des grands massifs de l'agglomération seront repris en milieu urbain. C'est le travail conduit par Euroméditerranée avec le ruisseau des Aygalades. Il s'agit ainsi d'organiser progressivement de nouveaux espaces naturels : réseau des parcs, jardins ouvriers, partagés ou familiaux, espaces publics fortement végétalisés. »* . Ainsi, le projet de renaturalisation de la ville dense engagée au sein de l'EcoCité témoigne, à lui seul, de la forte logique d'aménagement qui s'imprime, sur l'ensemble du territoire métropolitain, en matière d'écologie urbaine. A défaut d'être modèle, Euroméditerranée 2 se pause d'ores et déjà en laboratoire de la TVB intra-urbaine méditerranéenne. Il conviendra, à ce titre, de suivre attentivement son évolution.

Conclusion - De l'échelle locale au modèle : la TVB, outil de gouvernance territoriale

La logique descendante de l'outil Trame Verte et Bleue nous a donc conduits aux termes de ce rapport. Nous est-il pour autant permis de conclure de manière définitive ou d'affirmer quelques certitudes lorsque tant d'éléments mis au centre de notre analyse demeurent pleinement virtuels ? Rappelons, en effet, que :

- la pièce maîtresse du dispositif, à savoir le SRCE de PACA, n'est pas encore approuvée ;
- notre objet de référence, Euroméditerranée 2, n'existe qu'à l'état de projet, tout comme le PLU de Marseille ;
- le SCoT de MPM risque fortement de disparaître lors de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A défaut de convictions, nous pouvons toutefois formuler quelques opinions et constats. Nous remarquons ainsi qu'à l'échelle locale ce dispositif, initialement perçu comme une véritable injonction de l'Etat, est non seulement interprété par tous les acteurs du territoire mais transcende encore les cloisonnements institutionnels. L'affirmation de principes simples, au premier rang desquels figure la notion de *« continuité »*, couplée à l'absence de mode d'emploi laissent effectivement une grande marge de manœuvre propice aux doutes mais aussi à la rencontre et au débat. Au-delà de son simple cadre éco-technique, la TVB s'affirme donc comme un outil de gouvernance territoriale qui ne s'impose pas mais se propose. Elle permet de dépasser l'hétérogénéité des représentations et des actions sur la nature en focalisant l'attention sur deux fondements clairs : préserver la biodiversité et garantir les

continuités écologiques. Ainsi, à Marseille, la présence d'un parc au cœur de l'opération Euroméditerranée 2 instruit-elle une réflexion sur la TVB appliquée à l'ensemble de la rivière des Aygalades. Celle-ci questionne l'échelle communale et intercommunale et implique, par conséquent, tant la ville de Marseille par l'intermédiaire de son PLU que la Communauté Urbaine MPM à travers son SCoT. Cette logique ascendante, confère sans nul doute à l'EcoCité le statut de laboratoire. Fait-elle pour autant modèle ? Il est certainement trop tôt pour répondre à cette question. Nous pouvons néanmoins penser que la manière dont s'établira le parc des Aygalades, tant sur la forme que sur le fond, aura des incidences sur la manière d'envisager l'intervention sur le fleuve côtier de l'Huveaune et sur la rivière du Jarret. A terme, Euroméditerranée 2 pourrait donc impulser une nouvelle dynamique sur l'ensemble du réseau écologique communal et métropolitain. L'opération d'urbanisme permettrait alors de dépasser le triptyque fortement perceptible sur le territoire : nature ménagée/nature à ménager/ nature aménagée. En tout état de cause, le parc des Aygalades constituera un réel *« vide-structurant »* favorisant *« l'interpénétration du bâti et du non bâti »* et faisant à la fois *« centralité, monumentalité et sensorialité »*. Ainsi, pour continuer à citer Yves Chalas, il constituera le cœur d'une *« ville-nature contemporaine »*[44].

44 Tous les termes en italique dans cette phrase sont empruntés à Yves Chalas : Chalas, Y., *La ville-nature contemporaine*http://www.legrenelleenvironnement.fr/IMG/pdf/intervention_29_juin_Yves_Chalas.pdf

Chapitre 2 Les espaces publics, vecteur d'urbanisme durable méditerranéen?

Michel Chiappero

Contexte théorique et opératoire du concept d'espace public

Le terme « espace public » prend, ou semble prendre, un sens immédiat dans le langage commun du provençal, du marseillais ou du méditerranéen. Il est facilement nommé, identifié. Au-delà de la Place, espace de rencontre et d'échanges, c'est aussi l'espace de promenade, de déambulation dans la fraicheur des fins d'après-midi, c'est selon les régions méditerranéennes le « Cours », la « Passeggiata », le « Paseo», la « Corniche » que ce soit celle de Marseille ou de Beyrouth,…

L'engouement populaire pour les espaces publics récemment aménagés dans le cadre de Marseille Provence 2013 est tout à fait étonnant. Les presses locales et nationales s'en sont faites l'écho, relevant à maintes reprises le plaisir de redécouvrir le Vieux port, les grands espaces, les nouveaux lieux autour du Fort St Jean, bien au-delà des évènements culturels qui pouvaient s'y dérouler. Les témoignages du plaisir d'être ensemble semblent être associés pour partie à l'identité marseillaise, par analogie à l'exaltation d'une partie de la population lors des matchs de foot au stade vélodrome. André Donzel, lors de travaux de recherche sur les représentations que les habitants ont de leur ville (1999) note que certains aménagements ont participé à l'amélioration de l'image de leur ville : le métro, le tgv, le stade, le centre Bourse, les plages du Prado. Trois espaces publics de nature différente y figurent, mais pas le « vieux port » qui pourtant apparait comme un des emblèmes de Marseille au même titre que « la Bonne mère, le port, le pastis, le football ».

1 - L'espace public un des objets opératoires de l'urbanisme durable ?

La recherche d'opérationnalité du concept de développement durable en urbanisme nous a conduit à nous interroger, comme nous l'avons rappelé en introduction, sur les « objets » susceptibles d'être considérés, compris et instrumentalisés par les acteurs de l'aménagement, qu'ils soient professionnels ou décideurs.

Plusieurs de ces objets nous ont paru pouvoir répondre à cette hypothèse, notamment celle de contenir un potentiel de réponse aux trois piliers du développement durable, et aussi pouvoir être requestionnés sur leur articulation et leurs impacts réciproques. Nous pouvons évoquer tout aussi bien la mobilité comme pouvant être abordée sous l'angle social, environnemental ou économique, la trame verte et bleu telle qu'expertisée dans cette recherche par Jean Noel Consales, ou encore l'espace public objet de la présente recherche.

L'importance de l'espace public s'est trouvée à ce propos interrogée lors de travaux d'« Atelier projet[45] » pédagogiques réalisés en 2007 à l'IUAR, ceux-ci portant sur l'opérationnalité du concept d'urbanisme durable.

L'espace public… concept opératoire ?

Comment ne pas revenir sur quelques propos historiques et néanmoins très opérationnels qui préfigurent l'interrogation sur le caractère opératoire du concept d'espace public. Platon, nous dit Roland Martin[46](1974), conseillait de séparer l'agora politique de l'agora économique, notamment dans les villes portuaires, permettant ainsi de *soustraire les citoyens à l'influence néfaste du négoce*. A partir du IVème siècle av. JC nous dit-il, l'agora, après une période d'émergence comme espace fédérateur d'édifices disparates, devient centrale dans les plans urbains ioniens qui se dessinent et se développent à cette époque. Cette distinction

45 CHIAPPERO M., 2007 : Direction de l'Atelier/projet sur le thème « Elaborer un Plu durable », dans le cadre du Master urbanisme durable et projet territorial FC -IUAR.

46 MARTIN, R., 1974, L'urbanisme dans la Grèce antique, Paris, Picard, 349p.

fonctionnelle nous claire bien sûr sur la déclinaison actuelle des modèles d'espaces publics d'aujourd'hui.
Alexandre Papageorgiou[47] (1971), dans son célèbre ouvrage *Intégration urbaine*, utilise l'angle de l'image urbaine pour parler de ces lieux, espaces libres, espaces en creux, ou espace perspectif que l'on ne nomme pas encore sous le terme générique d'espace public.
Comme le rappelle Thierry Paquot[48], l'espace public est un objet de recherche récent. Les prémices théoriques sur ce terme sont généralement attribués à Jürgen Habermas[49], traduit en français en 1978. De nombreuses recherches ont depuis vu le jour, à partir notamment de l'appel à recherche du Plan Urbain en 1986 coordonné par Isabelle Billard[50].
L'ensemble de ces travaux vont permettre de préciser le contenu et éclairer la complexité du nouveau concept que les professionnels de l'urbanisme avaient déjà fait émerger, que ce soit dans le cadre de la circulaire du Fond d'Aménagement Urbain[51] de 1977, ou dans la période de mise en œuvre des Villes nouvelles[52]. Le terme n'apparait que plusieurs années plus tard, en 1988, dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (Choay, Merlin). Un certain nombre de chercheurs vont progressivement s'intéresser à l'usage du concept et son caractère opératoire.
La question d'élargissement à la Méditerranée et notamment de la méditerranéité des espaces publics sera abordée par plusieurs chercheurs. Françoise Navez Bouchanine[53], nous parle de l'émergence de nouveaux espaces publics dans les villes du Maghreb, aux lieux attractifs qui revêtent une qualité de centralité urbaine reconnue par les habitants. Elle constate ainsi une multiplication des espaces de centralité et la perte d'unicité du centre. Ces espaces, nous dit-elle, sont des lieux où des populations d'origines et de conditions différentes se côtoient et où il est envisageable d'échapper au contrôle social des quartiers résidentiels. Elle évoque l'idée que les espaces publics participent à une sorte de « droit à la ville », contraignant les autorités publiques à tolérer certaines pratiques, comme les appropriations illégales. Raffaele Cattedra[54], nous entraîne vers une nécessaire déconstruction du concept positivé de ville méditerranéenne, dont l'espace public fait partie intégrante.
Au Liban, depuis les années de reconstruction, nous dit Eric Verdeil[55], la mobilisation pour l'espace public est un vecteur essentiel de la contestation urbaine.

En fait, dès la fin des années 80 des politiques publiques locales se mettent en place dans les plus grandes agglomérations et montrent la transformation du concept théorique et concept opératoire. Madrid[56] dans ces années, sur la base d'un politique de régénération urbaine[57], et Barcelone[58] durant les années 90 mettront en place des stratégies de réinvestissement urbain et de réaménagement des espaces publics de chaque quartier et deviendront un modèle de référence de l'action publique en la matière. Lyon se positionnera dans la même mouvance, près de 250 espaces seront rénovés ou créés nous dit l'adjoint au Maire de Lyon[59] en l'espace

---

47 PAPAGEORGIOU, A., 1971, Intégration urbaine, Paris, Vincent Fréal, 178p.

48 PAQUOT, Th., 2011, L'espace public, Paris, La découverte, 123p.

49 HABERMAS J., 1962,1978, L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Pris

50 BILLARD, I, 1987, La question des espaces publics, Rapport sur les propositions de recherche, Plan Urbain, 32p

51 HATT, E., 2011, thèse Requalifier les stations touristique, une approche des espaces publics.

52 HEYRAT, A., 2005, L'espace public en villes nouvelles, Rapport de recherche, Programme Evaluation des villes nouvelles françaises, 2002-2005 sous la coordination de I Billard, S Bordreuil, M Rautenberg.

53 NAVEZ-BOUCHANINE, F, 2005, L'espace public dans le monde musulman, in Arnaud Jean-Luc, *L'urbain dans le Monde musulman de Méditerranée*. Paris, Maisonneuve et Larose, 220 p.

54 CATTEDRA Raffaele , La ville méditerranéenne en question, 2013 - Revue Notos

55 VERDEIL E., 2013, Espace public, littoral et contestation urbaine au Liban, http://rumor.hypotheses.org/3105

56 JULBE F. et alii, 1992, El espacio renovado Direction general de architectura, Comunidad de Madrid, 293p.

57 RODRIGUES MALTA Rachel. Villes d'Espagne en régénération urbaine. Les exemples de Barcelone, Bilbao et Madrid/ In: *Annales de Géographie*. 1999, t. 108, n°608. pp. 397-419

58 TORRA R., 2001, L'espai public -Metropolita, Area metropolitana de Barcelona

d'une douzaine d'années, puis d'autres grandes villes suivront comme Bordeaux ou Lille[60], pour n'en citer que quelques unes. Les politiques de réinvestissement des espaces publics seront rapidement associées soit à des démarches événementielles, et/ou adossées à la réalisation de lignes de tramway, quand ce n'est pas l'objectif de requalification des espaces publics qui justifie sa réalisation ou son itinéraire, Marseille en est l'exemple bien connu.

D'autres initiatives et approches, plus techniques, viennent confirmer l'intérêt porté par les professionnels du Ministère de l'équipement durant cette période. L'espace public est un objet dont nous amorcerons l'expertise du point de vue qualitatif en 1990[61] (M.Chiappero, P.Clerc, D.Leclercq). Celle-ci se concrétisera par la mise en place d'un guide méthodologique et d'une grille d'évaluation de ce qui fait qualité dans leur contenu, sur la base de 4 axes d'analyse: qualité fonctionnelle, qualité sensorielle, qualité sociale et psychologique, qualité esthétique et symbolique.
Plusieurs travaux de recherche comparative permettent aujourd'hui d'avancer sur la façon dont les acteurs de l'aménagement se saisissent du concept : cf. les travaux d'Emeline Hatt[62] sur l'espace public des stations touristiques.

Le séminaire de Barcelone[63] de 2011, « Quelle, place pour les espaces publics demain » est l'occasion pour Remi Dorval de rappeler les déclaration de UN-Habitat : *« Tous les gouvernements et les autorités locales sont invités à faciliter l'usage des espaces publics tels que les rues, parcs, marchés, de manière à favoriser la convergence sociale, culturelle, environnementale pour que tous les citoyens aient accès aux espaces publics dans un paysage socialement juste et dans des conditions environnementales résilientes. »*, en rappelant que « Nous sommes vraiment au cœur d'une problématique de création d'espaces structurants au sein desquels la vie urbaine va se développer et qui font d'ailleurs l'attractivité de la ville ».

Marcus Zepf[64], au cours d'une des conférences, y propose une grille de lecture des enjeux de gouvernance structurée autour de la nature du projet (ouvert ou contrôlé), du rôle des acteurs (société civile, puissance publique, acteurs privés), de trois échelles spatiales susceptibles d'être intéressées : le micro quartier, le morceau de ville, l'échelle de la ville.

Parallèlement de nouvelles formes d'intervention citoyenne apparaissent[65], initiatives portées par des collectifs d'architectes, de paysagistes, d'artistes, mais aussi des collectivités, comme Saint Etienne, Rennes, Strasbourg, Bordeaux…, et à travers toute l'Europe. La presse s'en fait très largement l'écho et sans doute peut-on y voir un renouveau sur fond de crise du sens politique de l'espace public.

L'espace public sur la scène euro-méditerranéenne de l'urbanisme durable ?

---

59 Préface de la bande dessinée « Lyon Quartier BD » par Henry Chabert, publiée en 2000 aux éditions Glénat.

60 Charte des espaces publics pour Lille Métropole en 2007

61 Guide pédagogique d'« Evaluation de la qualité des espaces publics »-1991/92- ENTE/DPRF – Ministère de l'Equipement - M Chiappero, P Clerc, D Leclercq - .

62 HATT E, 2011, Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche des espaces publics, thèse sous la direction de V.Vlès. Université de Pau.

63 DORVAL R., 2011, Quelle place pour l'espace public dans la ville de demain, *La Fabrique de la cité- Séminaire de Barcelone Mai 2011*

64 ZEPF M., 2011, Restitution de l'étude sur la gouvernance des espaces publics, repères internationaux, *La Fabrique de la cité- Séminaire de Barcelone Mai 2011*.

65 Collectif ETC, COLOCO, Bruit du Frigo,… http://www.collectifetc.com/; http://www.coloco.org/ ; http://www.bruitdufrigo.com/;...

Plus récemment, la démarche de recherche-action Catmed[66], dont l'objet était la recherche d'indicateurs commun de développement durable dans 13 agglomérations euro-méditerranéennes, dont Marseille et la communauté du Pays d'Aix, est venue confirmer l'importance prioritaire des espaces publics. Le rapport de conclusions issu des travaux des « groupes métropolitains » ayant réunis plusieurs dizaines d'acteurs dans chaque agglomération (Malaga, Thessalonique, Marseille, Valencia, Rome, Séville,…) a considéré que « *l'enjeu des espaces publics et de la vie en extérieur était au cœur des préoccupations exprimées par les groupes métropolitains* ». Ils devenaient de ce fait constitutifs d'un « modèle urbain méditerranéen durable de référence » pour les villes euro-méditerranéennes.

Qu'en est il à Marseille ? Méthodologie appliquée à la question des espaces publics, de l'opération Euroméditerrnée aux grands territoires :

2 - L'espace public, de l'écocité Euroméditerranée au Scot : quelle place dans les différentes échelles de projet ?

Notre analyse a porté sur les trois échelles d'expression et de mise en œuvre d'une politique d'aménagement : l'opération Euroméditerranée, le Plu, le Scot. Elle s'appuie sur une recherche de la place des « espaces publics » dans les textes, cartes et schémas, produits dans ces documents, qu'ils relèvent de la mise en œuvre, de l'explication ou de la communication de ces opérations, qu'ils soient applicables ou en cours d'élaboration.
L'analyse a été complétée par une dizaine d'entretiens de responsables administratifs et techniques, directement impliqués dans l'élaboration des documents et projets.
Plusieurs questions sous-tendent l'approche :

- Quelle position est donnée à l'espace public dans les documents : existence ou non, qualificatifs utilisés, position dans un sommaire ou dans une légende de carte, schémas ou photographies associés ?
- Quelles sont les articulations et interactions thématiques qui apparaissent, de façon explicite ou implicite? Y a t'il référence directe à un objectif social, économique ou environnemental?
- Peut-on identifier des «effets spirale » ou effets d'entraînement réciproque entre échelles de projet ? Se trouve-t-on dans un processus top-down ou bottom up ?

Euroméditerranée 1: un projet en pleine dynamique de mise en oeuvre

Dès 1993, année du rapport sur le projet Euroméditerranée, dit « Rapport Masson », faisant suite à de nombreuses investigations et hypothèses par la ville, l'Agam, la Chambre de Commerce, ou encore projets d'architectes locaux, la question du « renversement d'image » comme objectif prioritaire est posée. Marseille, nous dit le rapport, doit rester « fidèle à sa culture de melting-pot», identité à valoriser dans le projet. Le principe de «qualité des espaces » apparaît alors comme préoccupation centrale du projet et réponse explicite à ce double objectif.
Deux types d'espaces publics majeurs vont être proposés dans les projets (2000) qui vont progressivement se mettre en place :

- les Boulevards et rues, sous-tendus par un principe de maillage historique et d'intégration à la trame urbaine existante et au fonctionnement de la ville,
- trois « Places » structurantes (2000, ci-dessous), et l'Esplanade St Jean en continuité des promenades du Fort St Jean/Vieux port.

Un troisième type d'espace « public », plus récent (hors Zac), peu visible, voire inexistant dans les documents institutionnels d'explication des stratégies d'aménagement du grand

66 CATMED/ Plateforme pour les modèles urbains durables- http://www.catmed.eu - Projet sous l'autorité de la Ville de Malaga, coordonné par l'Institut de la Méditerranée-Marseille. Michel Chiappero et Yvette Lazzeri, experts quartiers durables et développement durable associés à la démarche pour la Communauté du Pays d'Aix sous la coordination de Jeanine Bellante(CPA) ; Hélène Balu (Agam), Loïc Giraudon et Jean-Charles Lardic pour Marseille.

projet d'Euromediterranée, va apparaître avec le projet de nouvelle gare maritime : *Les Terrasses du Port*, grand centre commercial urbain, initialement associé à un projet de « Pôle Mer ».

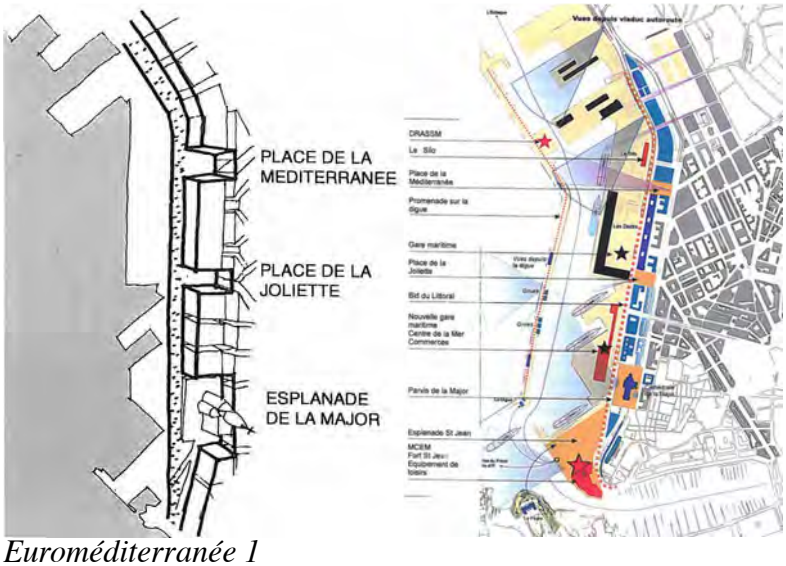

Euroméditerranée 1

Le chantier d'Euroméditerranée 1 (310ha) et ses abords a commencé il y a maintenant plusieurs années. Outre de nombreux programmes de constructions de bureau et de logements, le boulevard de la République, entrainé par la réalisation du tramway, et une partie de la Place de la Joliette ont été réalisés. Les grands espaces publics ouverts du J4, dits Esplanade St Jean, accueillant le Mucem et la Villa Méditerranée, ont été réalisés pour 2013, année de Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture (MP 2013). L'espace public majeur du Vieux Port, réalisé dans ce cadre a commencé à renforcer la continuité avec les grands équipements culturels, Mucem, Villa Méditerranée et Fort St Jean.

L'esplanade St Jean, espaces du « social dominant », accessible à tous, jour et nuit

L'esplanade Saint Jean, Mucem et Villa Méditerranée

L'accès à ce nouveau grand espace ouvert se fait à partir des très populaires « pierres plates » le long des soubassements du Fort, elles même en prolongement des quais du Vieux Port, mais aussi en partie haute à partir à partir du Quartier du Panier par deux nouvelles passerelles. Nous sommes en situation d'un espace populaire, socialement très ouvert, dans la tradition des promenades en cœur de ville. C'est aussi une espace confronté aux éléments naturels tout autant qu'à l'histoire de Marseille. On y retrouve promeneurs, touristes, pêcheurs et peintres du dimanche, amoureux… Les valeurs sociales, culturelles et

environnementales surdéterminent ce lieu, qui a pour l'instant exclu la valorisation économique immédiate.

Les Terrasses du Port : espace de l'« économique dominant », privatisé et sécurisé.

Les Terrasses du Port en sursol partiel au dessus de l'espace portuaire, vue sur mer…

L'opération « Terrasses du port » est un projet dans le périmètre du Grand Port Maritime, en « sursol », surplombant l'espace portuaire et permettant à celui-ci de garder toute son emprise et sa cohérence fonctionnelle au sol. Le projet (ouverture en 2014) semble réunir toutes les conditions[67] pour devenir le cœur commercial névralgique du grand centre de Marseille. Son caractère fortement structurant semble actuellement occulté au regard de l'équilibre des centralités commerciales dans la ville. Le modèle est celui des galeries d'hypermarché (retail park /mall), « intériorisées et privatisées » type Centre Bourse, Vitrolles Carrefour, Grand Littoral, et autres grands centres commerciaux dans le monde. La vocation commerciale est clairement définie. Sa position centrale, son accessibilité, son contexte d'excellence culturelle et symbolique, sa situation en belvédère et terrasse sur mer, devraient lui conférer dès son ouverture une puissance d'attraction tout à fait considérable.
Du point de vue de l'analyse « développement durable », il est clair que le caractère économique et commercial est dominant. A l'instar des équipements de cette nature, le caractère privé est évidemment marqué[68], son caractère et sa perception « publique » seront dépendants de son fonctionnement en termes de d'accès, de traversée ou non par les cheminements induits par la trame urbaine, par l'accessibilité contrôlée ou non de la terrasse en belvédère sur la mer. On peut sans doute faire l'hypothèse que son caractère public, au sens de son potentiel d'appropriation sociale et d'espace ouvert à tous devrait être limité. Il est évidement trop tôt pour se prononcer et sans doute des enquêtes après son ouverture permettront de mieux cerner les conséquences du projet sur le fonctionnement urbain et son poids dans l'évolution des lieux de centralité et de sociabilité à Marseille.

D'autres espaces publics du quotidien, démonstrateurs de nouvelles qualités possibles… à Marseille

---

67 Les Terrasses du port : « 61 000 m² de commerces (presque 2 fois le Centre bourse), 160 boutiques avec une dizaine de moyennes surfaces, de nombreux restaurants et 2600 places de parkings. Une terrasse de 260 mètres surplombant la mer. La zone de chalandise comprend 1.450.000 habitants (à moins de 35 minutes de voiture). Une grande sélection d'enseignes: Monoprix, Armand Thierry, Grand Optical, Guess, G Star, Lacoste, Levi's, Célio, Jules, BIZZBEE, Camaïeu, Bershka, STRADIVARIUS, Pull and Bear, ZARA, IKKS, ESPRIT, ETAM, Undiz, L'Occitane, Solaris, Quiksilver, Marionnaud, Sinéquanone, In Time, H&M, Cop. Copine, Tally Weijl, Swarovski, Zapa, Histoire d'Or, La Mode Est à Vous, Alain Afflelou, Pimento, Accesorize, Sergent Major, Décathlon, Mango, Agatha, Café Noailles, Gentleman Farmer, Puyricard, Geox, Okaïdi, La Grande Récré, Jeff de Bruges, Yves Rocher… » Extraits de http://www.terrasses-du-port.fr

68 Ghorra-Gobin C., 2001, Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale, Paris, L'Harmattan

La réalisation du tramway à Marseille a entrainé l'idée, nous dit Franck Geiling, que « Marseille pouvait faire des espaces publics de qualité en cohérence avec un projet plus global». La concomitance avec l'opération Euroméditerranée est venue confirmer cette nouvelle perspective qualitative avec l'amorce de l'aménagement de la Place de La Joliette, ou la réalisation du Boulevard de la République (en appui du projet de réhabilitation immobilière). La qualité de la rue intérieure des anciens docks réaménagés à la fin des années 90 se retrouvait désormais dans l'espace public extérieur. L'effet d'entraînement, évidemment difficile à évaluer et restant à vérifier, semble cependant être reconnu et en tous cas à l'esprit de nombreux professionnels. Sans doute l'idée d'une modernité nouvelle des lieux au cœur de la ville est-elle de nature à satisfaire certains habitants ou usagers du centre ville malgré les mutations sociales largement questionnées et critiquées. La possibilité d'autres usages et ambiances que le stationnement sauvage et l'éclectisme du mobilier urbain, constitue-telle aussi une réponse à une demande sociale d'extériorité jusqu'à aujourd'hui peu prise en considération.

Euromediterranée 2 : des modèles d'espaces publics redéfinis

Le projet Euroméditerranée 2, correspond à une extension de 170 ha au nord du périmètre d'Euroméditerranée 1 sur le territoire dit « arrière port » : « *Ce périmètre concerne des quartiers qui dès le XIXème siècle ont été fortement marqués par le développement industriel et portuaire de la ville. Le port a relégué le littoral au second plan et de grandes infrastructures ferroviaires et industrielles ont peu à peu dominé le territoire. Un quartier mal desservi et dont l'habitat s'est progressivement dégradé* ».

Le projet propose plusieurs échelles dans sa façon d'aborder la question des espaces publics.

Quatre modèles d'espaces publics sont ainsi imaginés pour la décennie future :

- **Des espaces publics de proximité** pour l'habitat (14000 logements à venir), associés à des équipements collectifs. Ils s'organisent à partir d'un maillage de rues et de jardins de cœur d'ilot. Ils s'appuient partiellement sur la trame urbaine historique.

- **Une promenade en « Corniche Nord »** de plusieurs kilomètres longeant le territoire portuaire, créé par enfouissement des autoroutes. Elle fait référence d'une part aux grandes promenades des villes méditerranéennes et plus localement à la Corniche de Marseille qui constitue un espace public de loisirs, de promenade et de cohérence paysagère de l'ensemble des quartiers littoraux sud de la ville.
-

- **Le futur Parc des Aygalades,** d'environ 20 ha, proposé comme « poumon vert », et permettant de gérer les contraintes pluviales issues du ruisseau des Aygalades.

- **Le marché aux puces,** situé au nord, considéré comme un espace commercial tout autant qu'un espace de rencontre et d'échanges, que le projet propose de « réorganiser afin d'améliorer ses conditions d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité ». Le projet n'est pas encore à l'ordre du jour, et le concept n'est pas encore défini, « retail parc populaire » ou Saint-Ouen de l'Ecocité ».

Nous pouvons constater à travers ces différents modèles et hypothèses de projets que l'opération Euroméditerranée 2 a largement développé son parti d'aménagement autour du rôle des espaces publics. L'introduction de deux échelles de positionnement transparait à travers les propositions:

- l'échelle de la proximité essayant d'articuler au mieux l'habitat, les équipements, services et commerces,
- l'échelle de la valorisation économique générale relevant du marketing territorial tout autant que d'une mutation d'image de la ville, intégrant des aspects environnementaux comme le traitement pluvial et l'objectif de création d'un parc paysager « plus grand que le Parc du 26ème centenaire au sud de la ville » : « Il sera un lieu de détente et de loisirs : équipements sportifs, espaces pique-nique, parcours vélo, aires de jeux et de promenades »[69] . L'architecte François Leclerc, concepteur du projet déclare *"Le projet Euroméditerranée Acte 2 doit être fonctionnel pour les habitants du quartier" …"Tout le monde doit être associé à ce projet*". Il et introduit le principe de participation, imaginant ainsi aller au-delà de la concertation institutionnelle largement développé par l'Etablissement Public.

3 - Le Plan Local d'Urbanisme de Marseille (PADD)

Le Plu de Marseille a été arrêté en Juin 2012. De nombreux documents préparatoires on été réalisés par l'Agam, Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, durant ces trois dernières années.
Le document *Plan guide* réalisé par l'Agam en 2008 constitue un document charnière mettant en situation le Vieux port dans un réseau d'espaces publics[70] pour le centre ville, de La Plaine à la Place de la Joliette.

---

69 Extraits du site d'information sur Euroméditerranée acte 2, http://www.euromediterraneeacte2.fr
70 Document réalisé par Frédéric ROUSTAN, urbaniste architecte

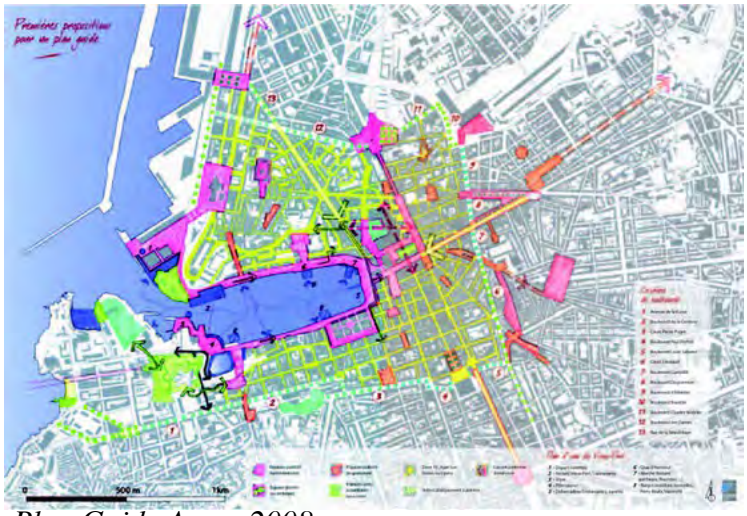

Plan Guide Agam 2008

Un *Projet municipal pour le PADD*, document de 35 pages**,** élaboré en 2010, daté de février 2011, précise les lignes directrices que souhaite développer la Ville de Marseille pour l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable du futur Plan Local d'Urbanisme piloté par la communauté urbaine MPM. Christian Brunner[71] le positionne comme « véritable outil de mise en cohérence des projets sur la ville » et de « « percolation des ambitions qualitatives ».
Le titre du Chapitre 4, *Marseille ville des proximités*, annonce l'attention portée aux espaces publics sans toutefois les nommer. Le texte de présentation du chapitre par contre dit : « … L'amélioration de la qualité de vie passe également par celle des espaces communs publics ». Par contre aucune identification dans les plans ni les légendes des cartes n'est proposée, sinon à travers la notion centralité de quartier.

PADD Plu 2011

Le PADD (fin 2010- Mai 2011): reprend la structure du Projet Municipal (*Chapitre 4 Marseille, ville des proximités…)*et le détaille. Le terme *espace public* apparait en sous objectif 4.2 *Construire une ville apaisée privilégiant piétons et cycles, et requalifier l'espace public. … principalement reconquérir l'espace public par la réduction de la place de la voiture…*
Le thème « Ville des proximités » du Chapitre 4 (sur 5 chapitres) prépare les « Orientations d'aménagement» du PLU, et apparait de fait comme une déclinaison des volets 4 et 5 du Padd du Scot : *Une organisation spatiale du développement durable* et *MPM territoire de*

71 Directeur de l'AGAM. Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise

proximité et de solidarité. Le Padd du PLU, en matière d'espace public, apparait concomitamment avec le Padd du SCOT.

Des Orientations d'aménagement du PLU en filiation directe avec PLU et SCOT

Les orientations d'aménagement (15 orientations) donnent une grande importance aux espaces publics pour la structuration et l'amélioration de la vie des quartiers et plus largement de la ville.
Trois objectifs sont attribués à la mise en place des orientations d'aménagement: 1/ Développer les objectifs fixés par le Padd, 2/Compléter le règlement Plu, 3/Afficher auprès des opérateurs des intentions d'aménagement (impulsion pédagogique sur la culture de projet).

TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS OU COLLECTIFS
flux, carrefour à organiser
principe de liaison structurante existante / à créer
principe de liaison existante/ à créer
principe de raccordement à créer / tracé à préciser
principe d'accès
zone de circulation apaisée (priorité piéton, traitement des voies...)
principe de liaison douce (piéton, cycles...) à créer/ conforter (dont cheminements piétons planche B) / tracé à préciser
espace public majeur à créer / requalifier
espace public à créer / requalifier (place)
mail paysager à créer ou conforter
P
principe de localisation d'aires de stationnement

Le fait de représenter un projet spatialisé détaillé a permis de préciser les objectifs d'une qualité future pour certain nombre de lieux. Ceci a permis aussi de proposer une cohérence des intentions, que l'on soit au sud, au nord, ou à l'est de la ville. La légende des plans est explicite sur plusieurs aspects, sur les espaces publics à requalifier ou à créer, sur la réalisation de mail planté, sur des façades urbaines à constituer et des implantations commerciales à

permettre. Ne pourrait-on parler ici d'équité qualitative, tout au moins, des intentions pour l'ensemble du territoire marseillais.
Les orientations d'aménagement sont accompagnées d'un discours plus intentionnel que prescriptif (sauf si en zone AU ou Zac), sans doute pour éviter de susciter des réactions d'obligation de prudence.
Le Scot semble avoir jouer pleinement son rôle de référent et de vecteur supra communal dans les objectifs qualitatifs notamment des futurs espaces publics, permettant aussi de faire valoir les expertises accumulées depuis plusieurs années par l'Agam, et d'amorcer une exigence qualitative de même niveau que certaines opérations. Si le niveau de définition des Orientations d'aménagement du Plu est principalement issu d'une analyse comparative avec d'autres villes françaises[72], la référence à Euroméditerranée et les allers-retours entre l'Agam et les services d'Euroméditerranée sur la pertinence de l'OA Euroméditerranée semble avoir joué un rôle positif quant aux propositions de niveau de définition.

4 - Le SCOT et son Projet d'aménagement et de développement durable

« Les grands espaces publics ouverts ont une double vocation : celle d'offrir aux habitants, touristes et actifs des espaces de détente bien identifiés, et celle de permettre l'accueil de grands événements ou manifestations d'ampleur contribuant à l'attractivité et à la notoriété de la Métropole ».

Les espaces publics majeurs sont considérés dans le PADD du SCOT (élaboration d'octobre 2009 à mars 2010, publié en juin 2010) comme des éléments structurants du fonctionnement de l'ensemble du territoire d'agglomération. La référence du projet aux lieux d'usage et de plaisir donne sens à l'idée d'un territoire planifié prenant compte la vie quotidienne de chacun.
Il est à noter que le SCOT de MPM est un des rares, sinon le seul, en France à aborder l'échelle de l'espace public, et avoir adopté une déclinaison de ses objectifs et axes stratégiques par échelles de territoire, du territoire monde à la proximité :

- Axe1 : Une Métropole à vocation mondiale et euroméditerranéenne
- Axe 2 : Un fait métropolitain nourri par la réalité multipolaire
- Axe 3 : Une organisation spatiale qui engage Marseille Provence Métropole dans le développement durable
- Axe 4 : MPM, territoire de solidarité et de proximité

En présentation de l'Axe 4 : *…Il (le territoire de proximité) est correctement desservi par une offre de transports publics urbains. Il permet une circulation à pied et en vélo, rendue possible et agréable par le traitement des espaces publics*

72 Entretien avec Fredéric Roustan / Directeur de l'aménagement /Agam

La déclinaison interscalaire proposée est à notre sens tout à fait démonstrative de l'indicateur « effet spirale » que nous avons posé en hypothèse de construction d'une évaluation de durabilité.

Dans le sous objectif « Organiser les proximités à partir des centralités secondaires » : …*la qualité des espaces publics et les cheminements cyclistes et piétons favoriseront l'utilisation des transports publics,* l'idée que la qualité des espaces publics et de la qualification de leur usage peuvent entraîner un changement de comportement et favoriser un usage des transports collectifs constitue la aussi une hypothèse relevant d'une ambition de développement durable.
L'énoncé d'une politique d'espaces publics intègre les trois piliers du développement durable: aspect social (détente, loisirs accessible à tous), économique (attractivité, image), environnemental et qualitatif (culturels, symboliques, historiques,…)
La référence du projet aux lieux d'usage et de plaisir prenant en compte la vie quotidienne de chacun semble donner un peu de sens commun et d'humanité à des discours très techniques sur le territoire planifié. Le principe d'effet spirale à double sens, vers l'usager d'un coté, vers les grands territoires de l'autre est ainsi amorcé.
Le Padd illustre de la sorte la possibilité d'une stratégie métropolitaine (changement d'échelle territoriale) à partir des espaces publics majeurs des territoires voisins d'Aix, Salon, Aubagne, Martigues.

Le DOG, Document d'Orientations Générales du Scot

Chapitre 2

Chapitre 5

Le terme d'espace public est utilisé dans trois des six chapitres du DOG, avec une présence variable sur le plan iconographique, cartes, schémas (cf la légende sur « espaces publics supports d'attractivité évènementielle »), photographies, et textuel. Des images d'espaces publics récemment réalisés confirment la volonté de faire comprendre les intentions qualitatives des documents de planification et leur traduction dans les faits.
L'objectif du chapitre 5 est aussi d'interpeller de façon concrète les responsables techniques (top-down pédagogique).

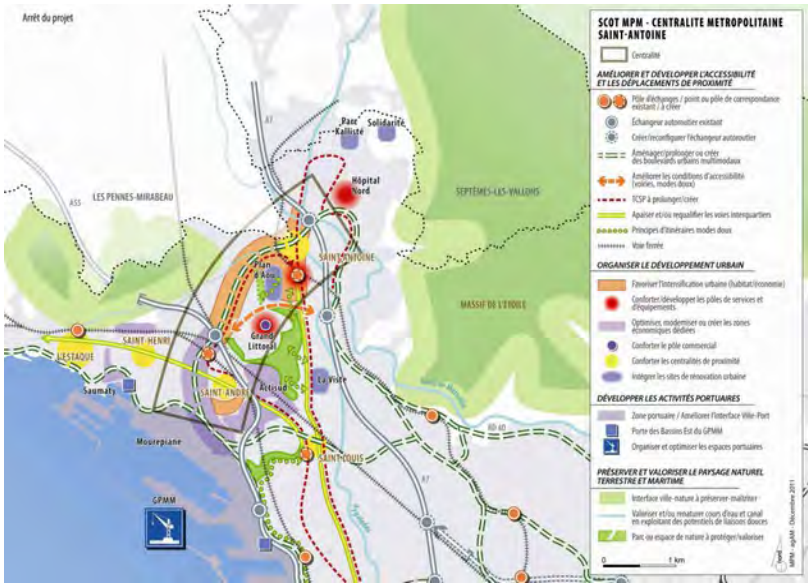
Arrêt du projet
SCOT MPM - CENTRALITE METROPOLITAINE SAINT-ANTOINE
Centralité
AMÉLIORER ET DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ ET LES DÉPLACEMENTS DE PROXIMITÉ
Pôle d'échanges / point ou pôle de correspondance existant / à créer
Echangeur automobile existant
Créer/reconfigurer l'échangeur autoroutier
Aménager/prolonger ou créer des boulevards urbains multimodaux
Améliorer les conditions d'accessibilité (voiries, modes doux)
TCSP à prolonger/créer
Apaiser et/ou requalifier les voies interquartiers
Principes d'itinéraires modes doux
Voie ferrée
ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN
Favoriser l'intensification urbaine (habitat/économie)
Conforter/développer les pôles de services et d'équipements
Optimiser, moderniser ou créer les zones économiques dédiées
Conforter le pôle commercial
Conforter les centralités de proximité
Intégrer les sites de rénovation urbaine
DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS PORTUAIRES
Zone portuaire / Améliorer l'interface Ville-Port
Porte des Bassins Est du GPMM
Organiser et optimiser les espaces portuaires
PRÉSERVER ET VALORISER LE PAYSAGE NATUREL TERRESTRE ET MARITIME
Interface ville-nature à préserver-maîtriser
Valoriser et/ou renaturer cours d'eau et canal en exploitant des potentiels de liaisons douces
Parc ou espace de nature à protéger/valoriser
0
1 km
LES PENNES-MIRABEAU
SEPTÈMES-LES-VALLONS
MASSIF DE L'ÉTOILE
Hôpital Nord
Plan d'Aou
Grand Littoral
SAINT-HENRI
L'ESTAQUE
Saumaty
SAINT-ANDRÉ
Mourepiane
GPMM
La Viste
SAINT-LOUIS

Chapitre 6 du DOG : « Territoires de projets et centralités »

Les espaces publics font partie intégrante des objectifs énoncés pour les territoires de projet ou centralités proposées, par exemple pour Euroméditerranée : *Développer une trame de voies et d'espaces publics donnant une place significative aux modes doux*, pour La Valentine : *Aménager des espaces publics de qualité, …etc*.

Si l'objectif de qualité pour les espaces publics est énoncé dans le texte, paradoxalement les cartes (en zoom par rapport aux cartes générales d'agglomération) renvoient en légende au contenu de l'objectif de « Conforter les centralités de proximité ».
L'articulation d'échelle entre les documents de planification et opérationnels, en d'autres termes sur la limite à donner entre ce qu'on dit ou qu'on ne dit pas, a été murement réfléchie: des précisions sont renvoyées, voire espérées, dans le(s) PLU(s) et leurs orientations d'aménagement si elles sont mises en place. On peut évoquer ici une façon pour l'Agam (maître d'œuvre du Chapitre 6) de gérer au mieux le passage du Scot au Plu de Marseille dont elle est parallèlement maître d'œuvre.
Le fait d'avoir construit un Scot en déclinaison d'échelle jusqu'à l'image de la proximité vécue, habituellement champ de l'urbanisme opérationnel, crée un effet d'entrainement par la référence méthodologique qu'il suggère, pour chaque échelle de légitimité d'intervention.

Conclusion : quels enseignements et quelles pistes pour demain ?

L'expertise que nous avons menée, avec la double entrée durabilité et espaces publics, deux concepts aux contours imprécis, en questionnant de surcroit leur caractère opératoire, nous a conduit à quelques appréciations et choix argumentaires pouvant être sans doute remis en cause. La question complémentaire d'une « méditerranéité » de l'objet et de l'action locale, notion elle-même en questions plus qu'en certitudes, par rapport à des normes de raisonnement ressenties comme « imposées par ceux du nord », rajoute évidemment à la complexité.
L'approche des positions de la place de l' espace public dans les différentes échelles de projet, de l'opération aux documents de planification nous permet de tirer plusieurs enseignements et d'évoquer quelques innovations et perspectives.

Le Scot MPM amorce une nouvelle référence méthodologique... « en déclinaison d'échelles »

Le Scot, construit « en déclinaison d'échelle », de la stratégie de positionnement international jusqu'à des images de la proximité vécue (du chapitre 1 au chapitre 6), propose une nouvelle référence méthodologique au regard des modalités habituelles de présentation de leurs objectifs, le plus souvent par grandes thématiques.
L'effet spirale, comme condition d'une démarche de développement durable et postulat initial de recherche, y trouve un terrain d'application remarquable, provoquant au dépassement des périmètres et cloisonnements institutionnels et permet à la Communauté urbaine d'outrepasser ses limites communautaires inadaptées à une réflexion prospective et stratégique pertinente.

Euroméditerranée participe à l'idée d'une ambition qualitative possible pour les espaces publics, et l'image de la ville

L'opération Euroméditerranée à travers les réalisations en cours, y compris celles récentes du tramway, démontre qu'un objectif de qualité des espaces publics est possible, et que des intentions voire des obligations de résultat de même nature peuvent être envisagées dans les documents de planification. Nous sommes bien là dans l'idée de tirer vers le haut et vers plus de qualité la ville tout entière.

5 - L'espace public, vecteur d'urbanisme durable par acculturation

L'élaboration simultanée des différents documents de planification a nécessité de nombreux moments de mise en cohérence technique et politique, mais aussi entrainé un mouvement d'acculturation générale entre les différents acteurs[73].
Les dispositifs d'échanges techniques et politiques (comités techniques, ou de pilotages pour chaque type de procédure, intégrant des élus et des techniciens de chacune d'entre elles) ont été positifs et riches en partage de connaissances et de préoccupations parmi lesquelles la question des espaces publics. Les affinités personnelles entre les professionnels de l'Agam,

73 Entretien avec Cyril Blanc , coordinateur Scot à MPM

de Mpm, de Bureaux d'études d'urbanisme ont sans doute joué, aux dires de certains d'entre eux, un rôle important tant sur la convergence des méthodes que sur l'usage partagé de certains concepts. Il est intéressant de constater à travers les entretiens que nous avons menés que chacun pense avoir pris sa part « d'initiative conceptuelle » sans véritablement revendiquer d'ascendance de l'un sur l'autre.
L'intégration de l'idée d'espace public à chaque échelle territoriale de projet à des questions de centralité, de déplacement, de valorisation commerciale, de mixité sociale dans les usages, de marketing territorial et d'image de la métropole, etc., a été mis en évidence, et démontre ainsi son caractère opératoire au regard des enjeux sociaux, économique et environnementaux du développement durable.

Les choix de modèles d'espaces publics reposés

Euroméditerranée pose cependant la question de l'évolution et du choix des modèles de référence fondés historiquement sur une sociabilité et une économie largement extériorisées et tendant actuellement à se privatiser. Elle met en évidence aujourd'hui quatre orientations possibles :

- l'espace public ouvert pouvant être d'échelle structurante (parc, esplanade, corniche, promenade) mais être aussi l'espace des intensités de proximité, accessibles à tous sans limite temporelle, sur une référence méditerranéenne reconnue …Au regard des piliers de la durabilité, ils sont à dominante sociale et qualitative (esthétique/ symbolique/ historique/climatique…).
- l'espace public marchandisé et intériorisé, sécurisé-sélectif-paranoïaque, à la fois sur un modèle international (mall et retailpark urbains), et sur celui de la « ville digicodisée [74]» une tendance générale à la privatisation de l'espace Ils sont limités à l'économique, instrumentalisant le social (solvable) et la qualité perceptive
- l'espace public formaliste, à vocation esthétique sans véritable intention d'usage, modèle de composition architecturale participant seulement à la qualité générale de l'espace urbain et habité. DD= Qualité.
- l'espace public du fonctionnement circulatoire, celui des boulevards et de la rue, la trame, nouvelle ou requalifiée, mais dont l'évolution, tout en étant incertaine, est propice à la diversité des appropriations et des usages. DD = Eco-social-Qualité

Ré-explorer les représentations que les marseillais ont de leur ville et la place émergente des espaces publics dans son identité et ses nouvelles centralités.

André Donzel, lors d'une analyse des représentations que les marseillais avaient de leur ville (1999) notait que certains aménagements avaient participé à l'amélioration de son image: le métro, le tgv, le stade, le centre Bourse, les plages du Prado. Trois espaces publics, certes de nature différente, y figurent mais pas le « vieux port », qui pourtant apparaissait alors dans les enquêtes comme un des emblèmes de Marseille au même titre que « la Bonne mère, le port, le pastis, le football ». Les grands aménagements actuels du Port, du centre ville, de l'Esplanade dans le cadre de Marseille Provence 2013, sont de nature à transformer durablement les usages et les représentations de la centralité et de ses qualités. L'attraction nouvelle que ces nouveaux espaces publics sont en train de générer a sans doute à être à nouveau explorée dans ses fondements. Certains projets d'espaces publics (privatisés) dont le grand projet des Terrasses du port va très prochainement transformer l'intensité et l'attractivité des lieux centraux de la ville. Les pratiques et les représentations des marseillais vont se modifier, que va-t-il en être ? Le programme du projet à plus long terme de nouveau

74 Chiappero M, 2010, « Ville digicodisée, rue privatisée », Organisation d'une Table ronde dans le cadre du Festival Image de Ville d'Aix en provence, avec B Crouvisier, N. Marteau, Th Paquot.*« Un virus se propage aujourd'hui dans les villes. Dorés, en cuivre ou en inox, les digicodes prolifèrent. Des rues se privatisent, des quartiers se ferment, des villes entières se renferment. La ville rempart redevient un modèle et se digicodise. Qu'en est-il ailleurs et près de chez nous? Comment penser cette pathologie sécuritaire dans les projets et peut-être y échapper ? Cet urbanisme anti durable a-t-il le droit d'exister ? L'espace public est réinvesti de façon contradictoire, sur-investi par le désir de ville, le désir de l'autre et d'appartenance citoyenne, mais aussi par les politiques sécuritaires. M Chiappero».*

Marché aux puces peut il en être modifié ? Le projet de requalification « centre ville » aura nécessairement des impacts sur la vie sociale, l'occupation des logements. Là encore quels seront les effets d'entrainement réciproque entre espaces publics, habitat, pratiques sociales, et développement économique et commercial du centre ville?

…et si l'espace public traversait les échelles de territoire, … jusqu'à structurer durablement la métropole ?

Une des hypothèses consistait à dire que l'espace public n'était pas seulement concerné par l'urbanisme opérationnel mais pouvait être considéré à d'autres échelles. Marseille a démontré qu'il pouvait être un objet à prendre en considération à travers les différents niveaux de responsabilité institutionnelle et technique et notamment dans les différentes procédures que sont les Opérations d'aménagement, le PLU, le SCOT. On peut noter le décalage qu'introduit ce principe avec la plupart des pratiques constatées dans d'autres grandes villes françaises pour lesquelles la question des espaces publics s'arrête, dans le meilleur des cas, au PLU et ses orientations d'aménagement et de programmation.
Une perspective plus ambitieuse pourrait consister en l'idée que les espaces publics, à l'instar des grands équipements d'agglomération et des politiques publiques associées, pourraient être supports d'une structuration pleinement vécue du territoire et s'intégrer à un « Schéma des espaces publics majeurs de la Métropole». Ceci nous permet de compléter la proposition de Marcus ZEPF[75] d'approche des enjeux de gouvernance en matière de politiques publiques sur les espaces publics et de proposer la métropole comme quatrième échelle spatiale. La référence qu'a constituée la Métropole de Barcelone au début des années 2000 est sans doute de nature à nous éclairer sur le sujet. Son Président, Joan Clos, déclarait en préface de l'ouvrage *L'espai public metropolità*[76] : « *…Il est clair que nous ne pouvons pas endommager un m2 de plus d'espace public et cette évidence est aussi une boussole qui doit guider la ville métropolitaine. …La promotion de l'espace public n'est pas seulement un pari, mais un outil pour une métropole durable.* »

…et si les lois d'urbanisme obligeaient à parler des espaces publics à toutes échelles!

Nous avons constaté que les lois SRU et UH avaient porté une attention nouvelle aux espaces publics, mais toutefois avec grande prudence.
La loi SRU exige dans le cas des ZAC, outil privilégié de l'urbanisme opérationnel, que soient précisées « la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer » (CU article L. 123-3 a).
La loi Urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 ouvre effectivement la possibilité, pour le PLU, de comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Il est possible, nous dit le texte, de préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics (CU art. L. 123-1, 3e al.).
La possibilité d'intervenir sur l'espace public est donc ouverte mais rien ne l'impose, alors même qu'il est par essence (sauf rares exceptions) public au sens domanial, et que la collectivité a du coup toute liberté de le transformer, le redéfinir, ou en gérer l'occupation.
Les textes règlementaires relatifs au Scot, pour leur part, n'évoquent pas le terme d'espace public, considérant sans doute qu'il relève de l'urbanisme opérationnel et donc a maxima du Plu précédemment évoqué.
L'expérience inédite de Marseille sur le sujet nous amène à imaginer qu'une prochaine modification des textes de loi sur l'urbanisme pourrait inclure l'obligation de rendre compte du fonctionnement et du rôle des espaces publics, à la fois dans les diagnostics à produire dans les Plu et Scot, et à formuler des intentions dans leurs Padd respectifs.

Marseille, laboratoire de l'espace public pour des villes méditerranéennes durables?

Comme nous l'avons évoqué précédemment, la démarche Catmed de recherche-action sur des indicateurs communs de développement durable, réunissant 13 villes des rives nord de la

75 Cf. Opus cité
76 Cf. Opus cité

Méditerranée, a conclu (2011) à la nécessité d'approfondir les approches opérationnelles relatives aux espaces publics[77]. Parallèlement, les villes de la rive sud se sont engagées depuis plusieurs années dans des démarches d'urbanisme durable, à travers la mis en œuvre de nombreux quartiers et villes nouvelles durables[78]. Là encore la question du rôle des espaces publics, approche nouvelle pour certaines villes du sud est posée, au travers des modèles d'espaces publics privatisés qui s'y développent.

Entre «méridionalisation» des villes nord européennes, que nous avons précédemment évoquée et « européanisation » des modèles urbains durables du sud de la Méditerranée, sans doute l'approche « marseillaise » à travers sa façon de parler des espaces publics a-t-elle vocation à être discutée plus largement. L'engouement et le plaisir des 450 000 personnes présentes le jour de l'inauguration de MP 2013 autour du Vieux port et sur l'ensemble de l'hypercentre sont-elles de nature à nourrir le débat entre modèle ou expérimentation, en tous cas nous entraîne vers un suivi des conséquences d'une telle aventure pour la Ville.

77 Cf. Plateforme CATMED en matière de Modèles Urbains Durables et le projet Urban Empathy, http://www.catmed.eu

78 Barthel Pierre Arnaud, 2011, Premiers quartiers urbains durables dans les pays arabes, Espace et société n°147, p 99 à 115.

Chapitre 3 Euroméditerranée et les documents de planification

Denis Berthelot

L'établissement public Euroméditerranée, « accélérateur de métropole[79] » présente l'Ecocité-Marseille comme un projet « apportant une réponse collective au défi d'une ville durable, apaisée, de nature à générer un effet d'entraînement à l'échelle du territoire[80] ». Ce chapitre se propose d'évaluer, au travers d'une analyse des textes de présentation de l'opération, des différentes pièces des documents d'urbanisme locaux, des discours d'acteurs, dans quelle mesure l'OIN et ses développements constituent le ferment d'un renouveau ou d'une évolution des positions locales au regard du développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Nous avons ainsi examiné la façon dont Euroméditerranée est considérée dans les projets de territoire portés par le SCOT et le PLU, en évaluant en quoi Euroméditerranée y diffuse, en terme de méthode comme de contenu, dans des domaines relevant du développement durable. Mais nous avons aussi voulu montrer en quoi les projets de ces territoires font usage, à l'endroit d'Euroméditerranée, d'un pouvoir d'injonction.

Le dossier Ecocité a été déposé en mars 2011 et se situe au commencement de sa phase de réalisation. L'élaboration des documents de planification SCOT et PLU a débuté en 2005 pour le SCOT et en 2007 pour le PLU. Le Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole a conjointement approuvé le SCOT et arrêté le projet de PLU en sa séance du 29 juin 2012. Ce geste symbolique du Conseil Communautaire se veut l'expression d'une unité de l'action politique comme d'une cohérence des orientations techniques d'urbanisme aux différentes échelles

Echelle	Antériorité	Echéance
Euroméditerranée	1995 Euromed I 2007 Euromed II	2011 Dépôt dossier Ecocité
SCOT	2005 (PADD 2010)	2012 Approbation
PLU	2007 élaboration (POS 1981, pas d'OA)	2012 Arrêt du projet 2013 …

Des mises en projet échelonnées, des échéances rapprochées

Quelle est la réalité de cette unité et de cette cohérence ? La superposition partielle des périodes d'élaboration du SCOT et du PLU a-t-elle été favorable à la rencontre de projets portés à des échelles différentes par des institutions différentes, voire à des synergies dans les méthodes de travail? L'approbation du SCOT et l'arrêt du projet de PLU le même jour consacrent-ils l'aboutissement cohérent d'intentions partagées et de méthodes concertées?

---

79 BERTONCELLO, B., DUBOIS, J. (2010) *Marseille Euroméditerranée. Accélérateur de métropole*. Marseille. Editions Parenthèses.

80 *Ecocité Euroméditerranéenne. Investissement d'Avenir « Ville de demain »*. Euroméditerranée. 15 mars 2011, P.5

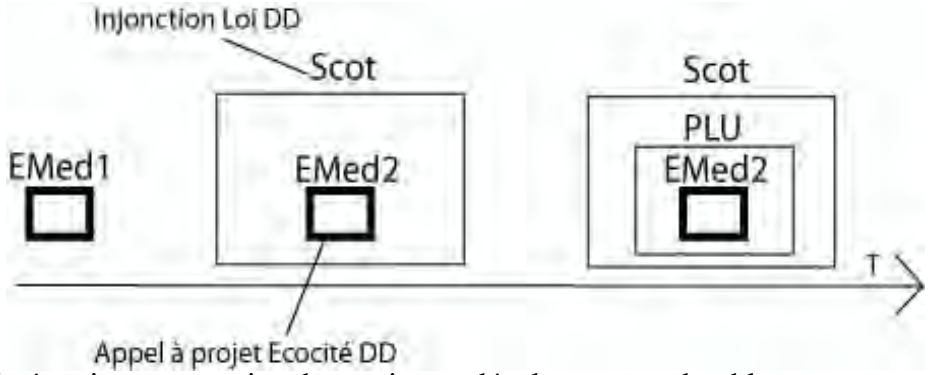

Intégration progressive des projets et développement durable

Les espaces emboîtés de ces projets, les temporalités combinées de leurs élaborations, ont-ils favorisé l'émergence d'une culture partagée du développement durable ? Bref, l'unité de lieu, l'unité de temps ont-elles incité à l'unité d'action ?
Nous avons fondé notre étude sur une analyse des objectifs affichés dans le dossier Ecocité, les PADD du SCOT et du PLU, et la traduction de ces derniers dans les pièces plus opérationnelles du Document d'orientation générale du SCOT (DOG) et des orientations d'aménagement du PLU. Nous avons ensuite confronté la compréhension que nous en avions avec les avis de responsables techniques de ces dossiers.[81]

1 - Une forte intégration territoriale

Les territoires de projet des différents documents s'imbriquent en échelles emboîtées, affichant une cohérence territoriale d'ensemble.
Le SCOT prend acte de la réalité multipolaire du territoire métropolitain et appuie son développement à partir du Grand Centre de Marseille qui s'étend depuis Capitaine Gèze au nord jusqu'au Prado. Il y identifie des centralités, qu'il hiérarchise, et renforce et des secteurs de projets. C'est là que se concentrent la majorité des potentiels de renouvellement urbain. Le PADD du SCOT adosse ces projets de renouvellement urbain à deux objectifs. Le premier est la connexion des centralités par un réseau de transport multimodal renforcé, associant transports en commun, modes doux et parcs relais. Il fait des déplacements collectifs l'armature du projet urbain métropolitain. Le deuxième est le renforcement de « l'intensité urbaine » de ces centralités associant mixité urbaine (logement, activités, services, équipements) et densification.
Le PADD du PLU dit la nécessité de prendre systématiquement en compte les différentes échelles de territoire, dans les choix d'intervention, ce qui pourrait justifier de références explicites au SCOT. De la même façon, le PADD du PLU lie renouvellement urbain, intensification et déplacements. De fait la grande majorité des orientations d'aménagement du PLU, sont incluses dans les secteurs de projet du SCOT ou dans les centralités qui y sont identifiées.
La localisation de ces orientations sur les axes desservis par des transports en commun existants ou prévus respectent le schéma de transports en commun du SCOT comme colonne vertébrale du projet de territoire. Leurs objectifs en terme d'intensification urbaine valident le lien accessibilité/densité/ mixité qui constitue une composante importante du projet d'urbanisme durable du SCOT.

81 Frank GEILING, Directeur de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'opération Euroméditerranée, Jean Marc BONINO, Directeur du Pôle Aménagements Urbains et Cadre de Vie de Marseille Provence Métropole, Anne GAROUX , Ingénieur en chef, Service de la planification urbaine, Direction de l'Aménagement Durable, la Ville de Marseille, Marion TARDI, correspondante d'Euroméditerranée pour l'élaboration du PLU, Service de la planification urbaine, Direction de l'Aménagement Durable, Ville de Marseille.

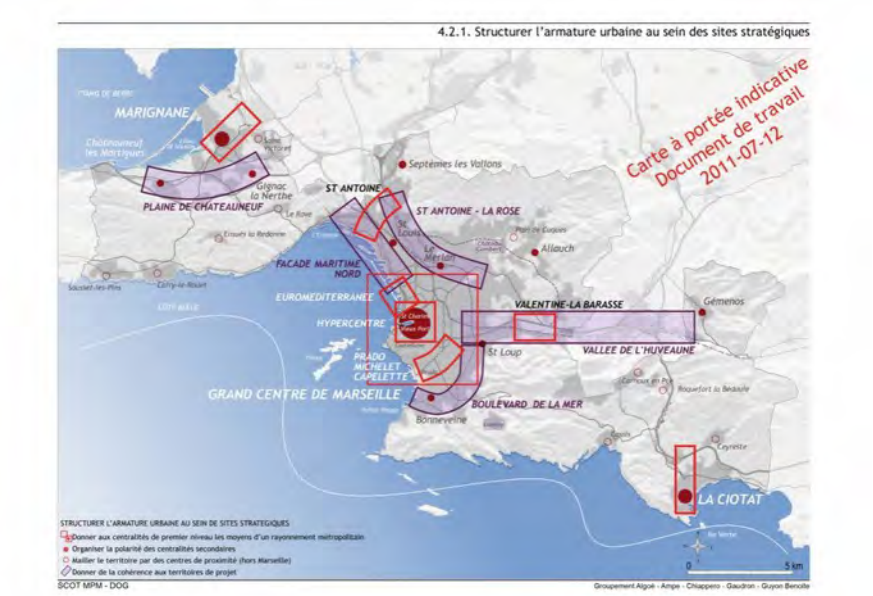

2 - **Les centralités de premier niveau et les territoires de projet du SCOT**

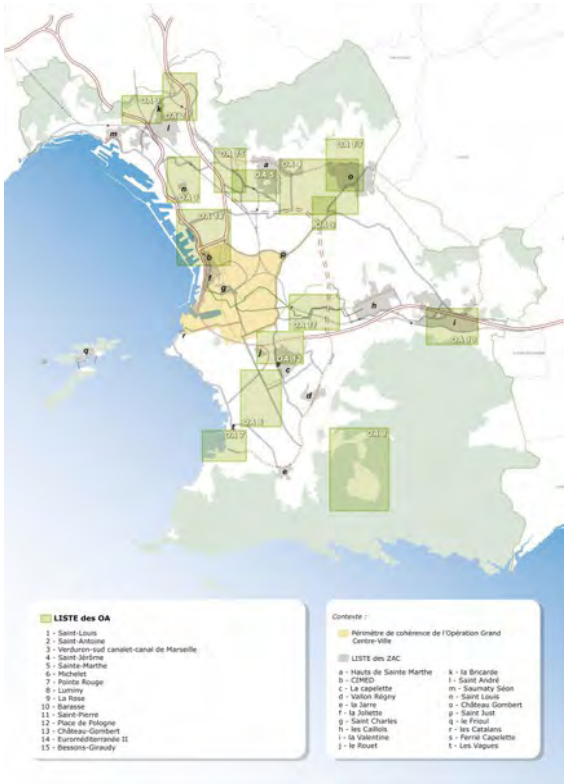

Les secteurs à orientations d'aménagement du PLU s'inscrivent dans les territoires de projet du SCOT

Il est d'autant plus surprenant de ne trouver que deux références explicites au SCOT dans l'ensemble du PADD, relatives à l'attractivité du territoire. Si elles renvoient à l'importance des centralités de premier niveau pour l'attractivité du territoire au-delà des périmètres des

deux documents d'urbanisme, à l'échelle nationale et méditerranéenne, elles ne traitent pas de la cohérence des choix thématiques ou de localisation des opérations dans l'espace même de leurs territoires emboîtés. Pourtant ces choix « techniques » sont bien corrélés. Cette

corrélation a-t-elle imposée par les faits, les coups partis, face à une réticence politique de l'équipe de Marseille à afficher des objectifs communs ? L'antériorité du SCOT et de ses orientations principales par rapport au PLU a-t-elle pu crisper les responsables techniques et politiques de Marseille qui ne souhaitaient pas exprimer ouvertement leur sujétion à l'outil technique piloté par MPM et aux orientations politiques portées par ses élus ?

Euroméditerranée

L'opération Euroméditerranée a progressivement intégré les problématiques propres aux territoires de Marseille et de Marseille Provence Métropole, en s'ouvrant à l'ensemble des problématiques du développement durable, au-delà de la dimension économique prévalant dans Euroméditerranée 1. L'enrichissement mutuel en terme d'objectifs et de méthode semble avoir été plus profond entre le SCOT et Euroméditerranée qu'entre celle-ci et le PLU. Cela pourrait de prime abord apparaître paradoxal compte tenu de la dimension des territoires et de la nature des outils, sur les plans juridiques et opérationnels.
Euroméditerranée est en effet un outil opérationnel et préopérationnel, il produit aussi des dispositifs d'encadrement juridique conditionnant l'usage du sol à la parcelle. En cela il se rapproche du PLU et de ses fonctions préopérationnelles assurées par les orientations d'aménagement et de programmation, et ses fonctions règlementaires d'encadrement de l'usage du sol. La dimension du territoire de l'opération renvoie également plus aux objets et aux méthodes des PLU.
Mais Euroméditerranée, a également vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire de MPM et de faire rayonner celui-ci au-delà de ses limites, au niveau national, méditerranéen, européen. Elle rejoint en cela les missions du SCOT.
En outre, l'ouverture d'Euroméditerranée, dans sa seconde phase, aux problématiques du développement durable a coïncidé avec la mise en élaboration du SCOT. L'on peut dire que si la phase I d'Euroméditerranée avait été celle d'un face à face entre la mairie gestionnaire du POS et l'établissement public, la phase II a été celle d'une synergie, d'une percolation des intentions et des méthodes entre MPM et Euroméditerranée.

Euroméditerranée 1 : 1995

Euroméditerranée 1 et 2 : 2007

Une prise en compte progressive des composantes du territoire marseillais et métropolitain

Euroméditerranée et le SCOT : l'acquisition progressive d'une culture commune

Le SCOT a pris acte de l'antériorité d'Euroméditerranée 1 et de son potentiel d'attractivité économique. Une divergence initiale d'appréciation a pu exister sur la mise en visibilité d'Euroméditerranée dans le SCOT. Alors qu'Euroméditerranée aurait souhaité que le SCOT mette en avant l'opération comme moteur essentiel du territoire, le SCOT a préféré considérer celle-ci comme une centralité de premier niveau parmi d'autres. Cette divergence a été progressivement dépassée au fur et à mesure de l'entrée dans la phase 2 d'Euroméditerranée dans laquelle les problématiques complexes du développement durable ont pris le pas sur la très forte prévalence initiale de la dimension économique. De vitrine de l'attractivité économique du territoire, l'équipe de MPM voulant initialement voir surtout jouer à

l'opération le rôle de « tête de gondole » selon un de ses responsables, Euroméditerranée a acquis le statut d'entité de développement à la participation éminente dans trois registres :

- l'atteinte des objectifs du SCOT en matière d'emplois (20%) et de logements (30%)
- la contribution aux équilibres internes du territoire en termes d'accessibilité, de mixité, d'équipements, d'intensités urbaines et d'aménités urbaines
- le positionnement du territoire vis-à-vis des territoires proches comme de l'Europe.

L'élaboration du SCOT a déplacé le centre de gravité des échanges entre Euroméditerranée et les collectivités territoriales. L'interlocuteur principal d'Euroméditerranée I était bien la ville de Marseille. La concomitance de l'élaboration du SCOT, dans un contexte de montée en puissance des injonctions législatives en matière de développement durable, et de la prise de maturité d'Euroméditerranée II vers l'Ecocité a créé les conditions d'un rapprochement d'intérêts et de la constitution de savoir faire techniques partagés entre Euroméditerranée et MPM.
De l'avis des personnes rencontrées, le dossier Ecocité et plus généralement l'adhésion de l'opération Euroméditerranée aux objectifs du développement durable ont contribué à la construction simultanée d'une culture du développement durable au sein des deux équipes. Cette culture se retrouve traduite dans le PADD du SCOT et dans le dossier Ecocité. L'élaboration du SCOT a permis à MPM de construire un discours de complexité dans le respect des principes du développement durable. L'équipe de MPM en est devenue plus compétente, plus à même de concourir au projet Euroméditerranée II. Les deux projets, planification et action opérationnelle en sont progressivement venus à se positionner vis-à-vis des autres territoires comme porteurs d'une nouvelle modernité adossée à leur capacité d'intégration des fondamentaux de l'urbanisme durable aux différentes échelles.
Sur le plan méthodologique, la dimension relative du projet Euroméditerranée lui a permis d'intégrer de façon tangible les composantes de l'urbanisme durable et cette capacité d'intégration a diffusé dans le SCOT. Euroméditerranée, par sa puissance d'image et sa dimension opérationnelle a facilité la transgression des échelles en différents endroits et en s'appuyant sur des thématiques diverses. En matière de qualité environnementale et d'aménité urbaine, elle a utilisé le concept des trames vertes et bleues en initiant la poursuite du parc des Aygalades vers Septèmes les Vallons. Elle a participé à la mise en œuvre du principe d'association entre le développement des transports en commun et l'intensification urbaine en étirant la prolongation du tramway au-delà des quartiers centraux. De son côté le SCOT en identifiant des centralités de premier niveau dans la vallée de l'Huveaune, ou dans le secteur de Prado/Capelette et à la Valentine par exemple a en quelque sorte préparé la diffusion des principes d'Euroméditerranée vers d'autres polarités du territoire.

Euroméditerranée et le PLU : une cohabitation distante

L'association d'Euroméditerranée à l'élaboration du PLU n'a pas été spontanée. Pourtant la nécessité d'une articulation juridique entre l'OIN et le PLU rendait cruciale l'approbation de l'orientation d'aménagement et du règlement de zone en 2014 au plus tard. Euroméditerranée a dû demander avec insistance à participer aux travaux d'intégration de l'Ecocité dans le projet de PLU. Par ailleurs si le PADD du PLU fait référence à Euroméditerranée 23 fois dont 12 sur le thème de l'attractivité du territoire marseillais, c'est-à-dire sur le positionnement de Marseille vis-à-vis des autres territoires, il l'identifie moins pour ce qui concerne son propre projet de territoire : renouvellement urbain et accessibilité 6 fois, environnement et patrimoine zéro fois.

Le territoire d'Euroméditerranée est présenté dans la cartographie du PADD du PLU comme constitutif d'un centre élargi, le PLU se refusant à considérer Euroméditerranée comme une centralité en soi. Cette volonté d'intégration peut se vouloir une réponse à l'OIN et à la phase I d'Euroméditerranée ressentie comme une opération « coup de poing ».

Euroméditerranée participant de l'attractivité de Marseille (PADD du PLU)

Euroméditerranée constitutive d'un centre élargi (PADD du PLU)

En ce sens, Euroméditerranée se trouve mise par les auteurs du PLU au service du projet urbain d'ensemble porté par le PLU de Marseille.

Euromed 2, objectifs à 2030 :
• 14 000 logements
• 30 000 habitants
• 20 000 emplois
• 500 000 m² de bureaux
• 160 000 m² d'équipements publics
• 14 ha d'espaces verts
Ecocité : un territoire périmètré?

Si le PLU de Marseille est tenté de s'approprier le projet d'Euroméditerranée, en le fondant dans sa politique d'ensemble, le dossier de présentation de l'Ecocité ne fait pas quant à lui référence au PLU. Cette autonomisation du projet d'Ecocité par rapport au PLU et au projet urbain d'ensemble de Marseille peut être motivée par l'objectif d'exemplarité du projet censé être reproductible autour de la Méditerranée. Son accrochage trop manifeste à un terrioitre donné pourrait en effet atténuer la tentation « universaliste » de l'opération.

On peut toutefois situer un rapprochement entre les auteurs du PLU et l'équipe d'Euroméditerranée, dans les objectifs et les méthodes, autour de l'arrivée de l'urbaniste Jean Canton à la Ville de Marseille. Celle -ci s'est accompagnée du renforcement de la direction de l'Aménagement, d'une part et du passage d'Euroméditerranée au projet d'Ecocité porté par l'équipe lauréate de François Leclercq d'autre part. L'équipe du PLU à la Ville de Marseille parle en effet d'Euroméditerranée I comme d'une opération de rénovation urbaine destinée en quelque sorte à « initier le changement » dans une logique très « interne » et très surdéterminée par la performance économique. La deuxième phase, dans un tissu urbain plus complexe, prend acte de la présence des acteurs du quotidien, habitants et entreprises, et propose un parti d'aménagement mixte à la recherche d'une qualité urbaine représentative d'une nouvelle forme de modernité, vers un tissu urbain « banal ».

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

L'équipe de François Leclercq a repris le cadre des orientations d'aménagements proposées par le PLU et un certain nombre de principes règlementaires de celui-ci comme le rapport à la voie, notamment dans les linéaires commerciaux, ou le maintien de la « pleine terre ». L'équipe du PLU considère ainsi que l'Ecocité est devenue « un lieu de rencontre entre les acteurs du projet de territoire ». Elle estime que cette opération permettra de capitaliser un certain nombre de savoir faire qui pourront être mis à l'œuvre sur le reste du territoire marseillais dans des territoires de projet.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pourraient constituer à cet égard un terrain d'expérimenation. Le PLU en a déterminé 15 sur le territoire marseillais, dont Euroméditerranée.

L'orientation d'aménagement n°14 Euroméditerranée II

Elles sont pensées par l'équipe en charge du PLU comme un complément au règlement. Elles portent en effet sur ce qui n'est pas utilement traduisible en règle mais est constitutif du projet et peut servir d'outil de discussion et de négociation avec les opérateurs et qui pourra, dans les ZAC, servir de cadre au cahier des charges de cession de terrain. C'est un outil nouveau proposé par la loi SRU et reconfiguré par les suivantes, qui est utilisé pour la première fois à Marseille.

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Euroméditerranée est étoffée parce que le projet préexiste. On observe d'ailleurs que les OAP, facultatives dans la loi, viennent souvent concrétiser l'affichage de projets entérinés, ou pour inscrire des prescriptions sur des opérations d'aménagement identifiées ou en cours de réalisation sur des sites très localisés (notamment en remplacement des dispositions des PAZ dans les ZAC) ou pour encadrer les négociations avec les opérateurs dans des domaines ne relevant pas nécessairement du règlement. D'ailleurs, même si elle prévoit des prolongements ou des liens avec les territoires de proximité, l'OAP d'Euroméditerranée reprend les limites d'Euroméditerranée. Elle vient ainsi consacrer une opération déjà actée, puissante, complexe. L'orientation d'aménagement Euroméditerranée permet, en complément du règlement, d'installer, sur la base des orientations générales du projet, des principes composant une scène pour les négociations à conduire avec les partenaires et investisseurs du périmètre.
L'OA d'Euroméditerranée comporte 8 pages de dispositions regroupées en quatre thématiques :
- principales affectations à conforter ou à créer : ses objectifs d'ensemble portent sur l'extension du centre ville en prolongement d'Euromediterranée I, le confortement des centralités existantes, le renforcement de la mixité sociale, programmatique et fonctionnelle et le développement de l'offre d'équipement de proximité et métropolitains
- principes de composition urbaine : structurer le territoire tout en tenant compte de la diversité des trames et des tissus et en favorisant les continuités visuelles, faire le lien au sol avec Euroméditerranée I et le centre ville, développer les principes d'un urbanisme durable méditerranéen en luttant notamment cotre l'îlot de chaleur urbain, favoriser la climatisation naturelle
- traitement des espaces publics et collectifs : remailler le territoire en favorisant la couture avec les quartiers limitrophes, développer les transports en site propre et saisir cette opportunité pour requalifier les espaces traversés, créer des espaces publics majeurs, de niveau métropolitain, comme l'accès au front de mer ou le Parc des Aygalades
- traitement des espaces naturels, dont l'objectif général est la création d'une trame verte et bleue, structurée autour du Parc des Aygalades
Chacune de ces thématiques, après un rappel des objectifs d'ensemble est déclinée en prescriptions de mise en œuvre sur les 7 sites identifiés dans l'opération :

- Arenc
- Cazemajou Allar
- Les Crottes
- Ilot XXL
- La Cabucelle, le pôle multimodal Gèze et l'axe Cap Pinède
- Le Canet et le parc des Aygalades
- -Le parc Bougainville et ses abords

La thématique des espaces collectifs est la plus précisée. Cette notation est intéressante car elle renvoie à un débat installé lors de la gestation de la loi SRU. Les porteurs du projet de loi voyaient dans le projet sur les espaces publics l'expression la plus manifeste du projet urbain, en ce qu'ils décrivent et irriguent l'ensemble du territoire communal, montrent dans leur traitement la hiérarchisation des espaces les uns par rapport aux autres, explicitant la structuration du projet urbain, initient un dialogue avec les espaces privés limitrophes et légitiment de ce fait les injonctions règlementaires que le PLU fait peser sur ceux-ci. Cette position a été considérablement affadie dans les débats parlementaires qui rendent facultatives au carré (les OAP, facultatives en l'espèce, peuvent comporter des dispositions relatives aux espaces publics.) les dispositions des OAP relatives aux espaces publics. L'importance de la thématique des espaces publics dans l'OAP d'Euroméditerranée serait à ce titre l'indicateur de la puissance du projet urbain qui la sous tend. Au-delà, la place occupée dans le projet par les espaces publics à vocation de quartier comme par ceux d'échelle métropolitaine, ne place-t-elle pas Euroméditerranée au cœur des différents projets de territoire ?

Les 14 autres comportent en moyenne une page, sont beaucoup moins précises et portent sur un nombre plus restreint de thématiques, généralement le renouvellement urbain associé à un renforcement des transports collectifs. Elles ne portent qu'incidemment sur les espaces publics, lorsque le projet d'ensemble du PLU, accordé au SCOT, prévoit dans la zone considérée un renforcement des transports en commun en site propre se conformant ici à un des principes directeurs du SCOT de MPM, repris également par Euroméditerranée. Les dispositions relatives à l'énergie, au climat, que comporte l'OA d'Euroméditerranée (lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la ventilation par les brises marines etc…) emblématiques dans la construction d'un projet urbain durable méditerranéen ne figurent pas dans les autres OAP à l'exception de celle de Luminy.
Nous ne pouvons pas cependant en déduire que les méthodes et les contenus d'Euroméditerranée n'ont pas diffusé.
On observe en effet d'une part deux types de diffusion de proximité. En matière de forme urbaine, dans le quartier du Canet au travers du traitement des rues vers des continuités urbaines, des porosités visuelles. Dans le secteur d'Oddo l'OAP a constitué un effet levier sur la capacité de transformation des quartiers limitrophe par l'implantation d'un équipement public.
Sur le plan thématique d'autre part, on peut noter que l'OAP de Luminy a repris des dispositions très opérationnelles en matière de performance climatique. La superficie de l'opération, les partenariats installés, les financements en place, la maîtrise foncière, bref, le caractère préopérationnel ou opérationnel du site d'une part, l'ambition de visibilité nationale et internationale de l'opération d'autre part ont rendu possible l'énoncé de ces préconisations. Luminy présentant en quelque sorte des caractéristiques actuellement proches de celles d'Euroméditerranée, il a été possible d'énoncer des dispositions voisines et l'OAP de Luminy a clairement trouvé des sources d'inspiration dans celle d'Euroméditerranée .

Il semble a contrario que les territoires des autres OAP ne sont pas de la même façon en situation préopérationnelle d'ensemble. Les conditions de l'expérimentation (maîtrise foncière, partenariat avec des opérateurs, données climatiques etc…) n'y sont pas encore réunies. Les orientations « banales » contenues dans ces OAP servent actuellement à territorialiser l'existence d'ambitions municipales d'aménagement à venir, même dans des secteurs où les projets ne sont pas avancés, où les conditions de l'expérimentation ne sont pas définies. Après observation des résultats obtenus à Euroméditerranée et dès lors que des projets émergeront, ces orientations d'aménagement seront progressivement nourries.

Le projet a préexisté à l'édiction de la règle dans le territoire d'Euroméditerranée. La maîtrise foncière est assurée sur la plus grande partie de l'opération, la programmation des opérations à venir est largement profilée, les financements programmés. Ceci n'est que pas ou peu le cas dans les autres secteurs. Les auteurs du PLU ont fort heureusement évité d'y faire préexister des dispositifs incantatoires d'encadrement, issus d'un hypothétique modèle euroméditerranéen, à l'émergence de situations de projet. On ne peut que se réjouir d'une telle prudence.
On observe donc à nouveau entre le PLU et Euroméditerranée une sorte de fertilisation croisée aux temporalités plus ou moins différées.

3 - Euroméditerranée : laboratoire ou modèle ?

Le PADD du SCOT et le dossier de présentation de l'Ecocité, utilisent presqu'indifféremment les termes de laboratoire et d'expérimentation d'une part, de modèle et de solutions innovantes d'autre part. Les auteurs du PADD du PLU n'utilisent quant à eux que les termes de laboratoire et d'expérimentation. Laboratoire et expérimentation d'un côté, modèle et solutions innovantes de l'autre renvoient cependant à des acceptions différentes de la diffusion potentielle de l'Ecocité.

Le modèle renvoie à l'idée de résultat, de solution, d'exemple reproductible, éventuellement susceptible de susciter l'édiction de règles urbaines de base[82]. Si une telle acception était privilégiée cela pourrait conduire en l'espèce à proposer l'édiction de normes, notamment en matière d'environnement et plus précisément d'économie d'énergie, reproductibles à Marseille et au-delà sur le pourtour méditerranéen. On verrait ici la reproduction d'un système d'exportation de modèles sur un mode assez peu conforme à l'idée de développement durable dont la mise en œuvre appelle à la recherche de réponses ad hoc aux diverses situations territoriales, un projet durable se nourrissant « par le bas » des aspirations, inquiétudes, besoins et capacités d'un territoire. La diffusion d'un modèle s'apparente en outre assez bien à la diffusion de solutions techniques, voire des brevets, dont les sociétés partenaires d'Euroméditerranée sont les dépositaires.

Le PADD du PLU de la ville de Marseille n'emploie quant à lui, à dessein, que les expressions de laboratoire et d'expérimentation. Il n'apparaissait pas en effet envisageable à ses auteurs de voir une solution élaborée dans le contexte très spécifique de l'opération Euroméditerranée, à propos de laquelle le sentiment passé d'intrusion reste lourd, « coloniser » un autre quartier de Marseille. Cette précaution peut tenir également à la défiance entretenue envers toute forme de « colonialisme nordiste en général, » avec son cortège de modèles, d'acteurs et de procédures, face aux réalités du territoire, aux coups partis, mais aussi au sentiment d'immixtion d'une culture technique d'importation dans ce qui relève de la compétence politique locale. En revanche, la notion d'expérimentation leur convient. On observe ici une amorce de fertilisation croisée dont les effets pourront se retrouver à terme dans un enrichissement progressif du contenu. Les orientations d'aménagement sont un outil récent, jamais encore utilisé à Marseille. L'Ecocité sera mise en œuvre rapidement, plus rapidement sans doute que la plupart des autres orientations d'aménagement du PLU de Marseille. Si l'orientation d'aménagement (OA) d'Euroméditerranée a été élaborée par l'équipe de l'OIN sur la base d'un cadre méthodologique, graphique, conceptuel qui est celui de l'ensemble des OA du PLU, les urbanistes de la ville attendent beaucoup de la *façon* dont ses dispositions seront mises en œuvre, et dont elles auront notamment servi de base de négociation entre l'équipe d'Euroméditerranée et les opérateurs du périmètre.

Dans le dossier Ecocité Euroméditerranée Investissement d'Avenir « Ville de Demain », les termes employés semblent presque interchangeables, rendant difficile l'interprétation des ambitions de l'opération. Quelques citations permettront d'éclairer le propos.

82 CHOAY, F., MERLIN, P. (2009) Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Paris. Presses Universitaires de France.

L'objectif 2 de l'Ecocité est : « Concevoir, expérimenter et développer les principes générateurs d'une Ecocité innovante, diffusables à l'échelle de la métropole. » Il s'agit donc d'asseoir une attitude politique et intellectuelle sur des principes dont on peut souhaiter qu'ils soient partageables avec d'autres territoires. Mais en conclusion du chapitre « Stratégie de développement durable du territoire », l'on peut lire : « Abordant de manière pragmatique et contextuelle les nouveaux enjeux sociétaux, l'Ecocité apportera des réponses concrètes au développement métropolitain et contribuera également à la diffusion de son modèle sur le pourtour méditerranéen. » Ainsi, lorsque l'on passe des principes au concret, l'on transforme des méthodes en modèle. Mais dans le chapitre suivant « Stratégie de l'Ecocité » il est écrit : « L'Ecocité est ainsi conçue comme un laboratoire de recherche appliquée à la ville méditerranéenne durable et se fixe comme objectif d'expérimenter une démarche contextuelle et intégrée de la ville, adaptée à ses spécificités climatiques, géographiques culturelles et d'usage méditerranéens ». S'agit-il donc de produire un modèle reproductible ou d'initier une démarche contextuelle ?
L'ambiguïté demeure tout au long du texte.
L'utilisation du terme « modèle » par l'équipe d'Euroméditerranée dans le dossier de candidature du dossier Ecocité Euroméditerranée Investissement d'avenir « Ville de demain » tient à la volonté de donner de l'opération une image d'efficacité et de rapidité potentielle de diffusion, d'insister sur sa valeur d'exemple, utile, reproductible. Il a ainsi été préféré au terme de laboratoire qui présentait le risque de renvoyer une image plus obscure de lenteur et de résultat aléatoire. Les auteurs du SCOT ont également utilisé à l'occasion dans le PADD le terme de modèle dans une optique de positionnement stratégique du territoire en termes de capacité d'innovation, de modernité, dans le registre du développement durable. Sur le fond, les professionnels de MPM et d'Euroméditerranée, une fois passées les considérations d'affichage, récusent le terme de modèle pour préférer celui de laboratoire. Il s'agit en effet pour eux d'expérimenter et de diffuser des démarches, des processus, des façons d'aborder les questions que posent aux aménageurs les particularités de l'urbanisme durable méditerranéen. Cette position reflète d'ailleurs plus exactement les processus d'acculturation progressive, et commune aux méthodes du développement durable, résultant de la simultanéité des projets et procédures.
Le chapitre sur « l'îlot démonstrateur » vient quant à lui apporter un éclairage nouveau et assez cru dans le débat entre modèle et démarche. Ce projet qui trouve à s'appliquer sur le Macro-lot Allar, est « porté par l'ambition de réaliser une opération de référence, innovante et diffusable, répondant aux enjeux de l'habitat durable méditerranéen ». « Par son caractère opérationnel et son exemplarité, ce projet pilote est destiné à être dès son engagement une opération « vitrine » pour l'Ecocité et les partenaires privés. Reproductible, de nouvelles applications seront lancées à très court terme … »
Le dossier de presse pose de façon très explicite les termes de l'ambiguité à l'occasion de sa présentation de l'îlot démonstrateur :
« Un « quartier- témoin » : qui permet, à une échelle intermédiaire (emprise foncière de 2,4 ha) d'engager une démarche expérimentale et innovante d'élaboration d'un modèle d'habitat méditerranéen durable reproductible.
La question du temps du retour sur investissement pèsera probablement assez lourd dans la balance.

Le temps de la diffusion

La question de la rapidité de diffusion de l'expérience de l'Ecocité est importante dans le dispositif. L'îlot démonstrateur est à cet égard très intéressant à observer. Une opération de l'ampleur de l'Ecocité se réalise à des échelles de temps qui rendent difficile sa visibilité utile dans la perspective d'une diffusion des méthodes et des process.

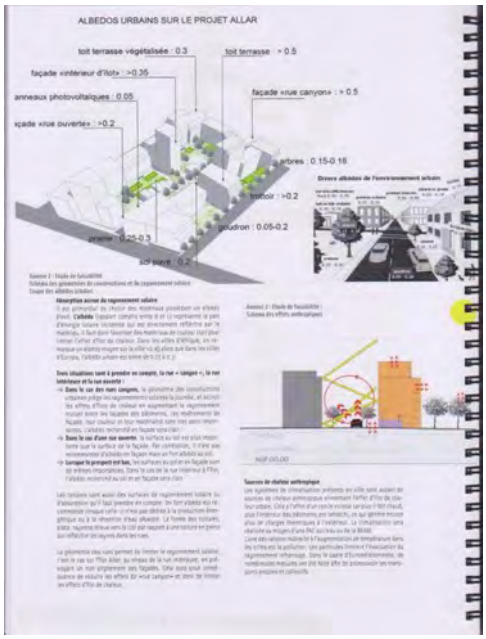
ALBEDOS URBAINS SUR LE PROJET ALLAR
toit terrasse végétalisée : 0.3
toit terrasse : > 0.5
façade «intérieur d'îlot» : >0.35
anneaux photovoltaïques : 0.05
façade «rue canyon» : > 0.5
façade «rue ouverte» : >0.2
arbres : 0.15-0.18
trottoir : >0.2
goudron : 0.05-0.2
pelouse : 0.25-0.3
toit pavé : 0.2

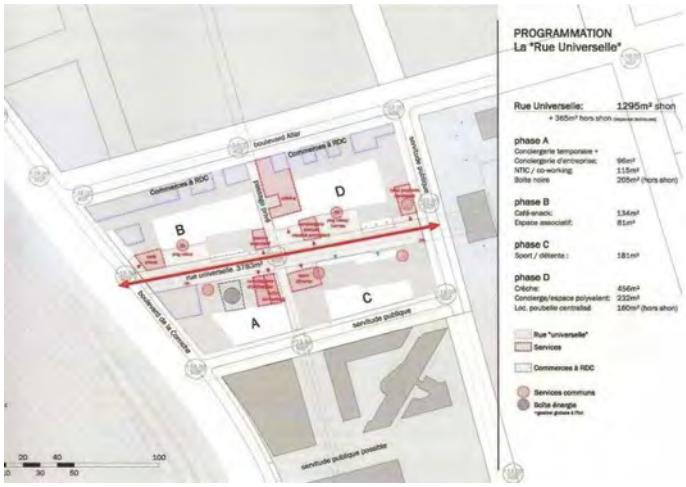

L'îlot démonstrateur

L'îlot démonstrateur, en réduisant l'échelle tout en intégrant l'essentiel des thématiques structurantes et opérationnelles du projet de territoire a pour objectif de rendre visibles (le mot « vitrine » est utilisé) rapidement les méthodes, mais aussi les moyens utilisés et leur efficacité. Cet effet vitrine a pour vocation de faciliter non seulement l'achèvement de l'opération dans son ensemble, mais aussi la diffusion de ces méthodes et moyens, à Marseille et, surtout, plus généralement dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

L'îlot démonstrateur procède avant tout d'une démarche opérationnelle mobilisant une maîtrise d'ouvrage puissante, ayant une maîtrise foncière importante sur son territoire d'assiette, ayant mobilisé des partenaires opérationnels (Eiffage/Phosphore, EDF, Capénergie…) soucieux de rentabiliser rapidement les investissements consentis.

« La Rue Universelle s'inspire très directement du principe de Halle Universelle définie par Phosphore(Eiffage) » Dossier Ecocité Euroméditerranée Investissements d'Avenir Ville de Demain
Comment les méthodes utilisées pourront-elles prospérer à Marseille dans les OAP, relevant d'abord de la planification ? En effet, même si l'on peut qualifier les orientations d'aménagement d'interface entre la planification et l'action opérationnelle, qu'en sera-t-il de la mise en œuvre des méthodes et process de l'ilot démonstrateur dans des orientations d'aménagement à propos desquelles le texte du PLU annonce que la collectivité maître d'ouvrage n'a pas vocation à la maîtrise foncière ni à l'initiative des démarches opérationnelles ?

Le mûrissement des intentions de la ville sur les territoires des différentes OA, les nécessités en matière d'équipements, de logements, bref l'émergence d'un projet public d'aménagement et son corollaire de recherche de partenaires opérationnels permettra peut être de reproduire les conditions de l'expérimentation de l'îlot démonstrateur. Mais cela prendra du temps. Ce temps sera-t-il compatible avec le retour sur investissement des partenaires industriels du « projet vitrine » de l'Ecocité ? Il conviendra sans doute au préalable de donner aux OA un contenu dépassant le simple encadrement para-règlementaire. Sinon, la probabilité la plus forte est que des projets privés émergeront, s'inspirant des moyens, des techniques, plus que des méthodes de l'îlot démonstrateur, dans une démarche contextuelle toute relative, et auxquels les prescriptions des OAP s'adapteront. L'on verrait alors à nouveau s'affirmer la primauté de l'économie verte sur les politiques de développement durable.

Nous constatons ainsi une appropriation progressive, mais parfois incertaine, des principes du développement durable par chacune des équipes en charge de projets de SCOT, de PLU et de l'Ecocité. Si chacun s'accorde à parler d'un enrichissement mutuel à cet égard, aucun ne semble en revanche en mesure d'en identifier le fait générateur, ni le moment d'inflexion. Quelle peut être la place respective du passage d'Euroméditerranée I à Euroméditerranée 2 et son projet Ecocité, de l'accélération législative incitant les auteurs des documents d'urbanisme à placer l'ensemble de leur démarche au service de l'atteinte des objectifs du développement durable ? Plus qu'un moment il semble qu'il s'agit plutôt d'un processus, plus qu'une « Pentecôte » du développement durable, la recherche par chacun des acteurs d'une certaine forme de modernité dans la conduite des politiques d'aménagement par l'acceptation et la prise en compte d'une nouvelle complexité et de l'articulation des échelles au-delà des périmètres institutionnels à ce jour en pleine mutation.

_____

Bibliographie

AGAM, Ville de Marseille, 2011, Révision du Pos de Marseille, Projet Municipal pour la définition du PADD, http://www.marseille.fr/sitevdm/document?id=13784&id_attribute=48, consulté le 20/04/2012.

Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefeuvre C., Salles E., Barnetche C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier C-C., Trouvilliez J., 2010, *Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état discontinuités écologiques – premier document en appui à la mise en oeuvre de la Trame verte et bleue en France*, Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue, Paris, édition du MEEDDM.

Barthel P A, 2011, Premiers quartiers urbains durables dans les pays arabes, Espace et société n°147, p 99 à 115.

Barthelemy C., Souchon Y., 2009, « La restauration écologique du Rhône sous le double regard du sociologue et de l'écologue », *Natures Sciences Sociétés*, n°17, p.113-121.

Barthelemy C., Bertaudiere-Montes V., Consalès J-N., Deschamps-Cottin M., Goiffon M., Lizee M-H., 2011, *Atlas analytique de la trame verte à Marseille*, Rapport final du programme PIRVE 6-1025 (2008-2011).

Blanc, N., Ramos J., 2010, *EcoPlasties. Art et environnement*, Paris, Manuella Éditions, 2010

Bertoncello B., Dubois J., 2010, *Marseille Euroméditerranée, accélérateur de métropole*, Marseille, éditions Parenthèses, Collection « la ville en train de se faire ».

CATMED/ Plateforme pour les modèles urbains durables- http://www.catmed.eu - Projet sous l'autorité de la Ville de Malaga, coordonné par l'Institut de la Méditerranée-Marseille. Michel Chiappero et Yvette Lazzeri, experts quartiers durables et développement durable associés à la démarche pour la Communauté du Pays d'Aix sous la coordination de Jeanine Bellante(CPA) ; Hélène Balu (Agam), Loïc Giraudon et Jean-Charles Lardic pour Marseille.

Chalas, Y., *La ville-nature contemporaine*
http://www.legrenelleenvironnement.fr/IMG/pdf/intervention_29_juin_Yves_Chalas.pdf

Choay, F., Merlin, P. (2009) Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Paris. Presses Universitaires de France

Claeys C., Consalès JN., Barthélémy C., « Marseille et ses natures : perméabilités spatiales, segmentations sociales » , *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, Vol. 26, Editora UFPR, jul./dez., 2012, p. 69-85.

Clément G., 2005, *Manifeste du Tiers Paysage*, Paris, Editions Jean Michel Place.

Clergeau P., 2007, *Une écologie du paysage urbain*, Paris, Editions Apogée.

Consalès J-N., 2010, « La friche comme révélateur de la schizophrénie du vert à Marseille », Colloque *« Paysages, 135ème congrès du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques »*, 10 avril 2010, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Neuchâtel.

Consalès J-N., Goiffon, M., Barthélémy C., 2012, « Entre aménagement du paysage et ménagement de la nature à Marseille: la trame verte à l'épreuve du local. », dans *Développement durable et territoires*, Paris, [En ligne], Vol. 3, n° 2, Juillet 2012

Cormier L., Carcaud N., 2009, « *Les trames vertes : discours et/ou matérialité, quelles réalités ? »*, *TOPIA* projet de paysage, 17

http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_trames_vertes_discours_et_ou_materialite_quelles_realites

Cormier L., De Lajartre AB., Carcaud N., 2010, « La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Aménagement, Urbanisme, document 504, mis en ligne le 06 juillet 2010

Davezies L., 2009, « L'économie locale résidentielle », *Géographie, Economie, Sociétés*, vol. 11, n°1, p.47-53.

Descola P., *Par-delà nature et culture,* Paris, Gallimard, 2006, 618 p.

DGUH-Direction Etudes et Aménagement, 2009, *Cahier des charges-Inventaire des boisements à Marseille*, Marseille, édition de la Ville de Marseille.

Donzel A., 1998, *Marseille. L'expérience de la cité,* Paris, Anthropos.

Dorier-Apprill E., Audren G., Garniaux J., Oz R., Stoupy A., 2008, « Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille », *Pouvoirs Locaux*, n°78, p.92-98.

Gontcharoff G., 2013, « Note n°126 : Information et commentaire critique, Huitième version de l'avant-projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique, Analyse de contenu, Septième partie : la métropole « spécifique » d'Aix-Marseille-Provence », *Décentralisation autrement, Plateforme pour une citoyenneté active dans les territoires* (http://www.decentralisonsautrement.fr/)

Ghorra-Gobin C., 2001, Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale, Paris, L'Harmattan

Hatt E, 2011, Requalifier les stations touristiques contemporaines : une approche des espaces publics, thèse sous la direction de V.Vlès. Université de Pau.

Julbe F. et alii, 1992, El espacio renovado Direction general de architectura, Comunidad de Madrid, 293p.

Lemaire L., 2011, *La gestion de la complexité dans les politiques publiques environnementales post-Grenelle, Cas de la construction multi-scalaire de la trame verte et bleue à travers l'exemple marseillais*, Memoire de stage de 2eme annee de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, double formation Sciences Politiques Grenoble, 100 pages

Lizée M-H., Mauffrey J.-F., Tatoni T., Deschamps-Cottin M., 2011 A, « Monitoring urban environments on the basis of biological traits », *Ecological Indicators*, n°11, p.353-361.

Lizée M-H., Bonardo R., Mauffrey J-F., Bertaudière-Montès V., Tatoni T., Deschamps-Cottin M., 2011 B, « Relative importance of habitat and landscape scales on butterfly communities of urbanizing areas », *Comptes Rendus Biologies* (accepté pour publication le 4 novembre 2010).

Mangin D., 2004, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Editions de la Villette.

Marié M., 1985, «*Aménagement et ménagement du territoire en Provence*» , *Le Genre Humain,* n°12, p.71-92.

Millennium Ecosystem Assessment, 2005 (http://www.maweb.org/).

Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, 2012, *Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* (http://www.action-publique.gouv.fr/files/PJL_1.pdf), 98 p.

Morel B., 1999, *Marseille. Naissance d'une métropole*, Paris, L'Harmattan, Collection « Géographies en liberté », série « Métropoles 2000 ».

Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Institut National de la Recherche Agronomique.

Communauté Urbaine MPM, 2010, SCoT, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Document de Synthèse, http://www.marseille-provence.com/assets/plugins/tinymce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/telechargement/urbanisme/padd_rougeSCOT-juin2010.pdf

Communauté Urbaine MPM, 2011, SCoT, Réunion publique, Présentation du Document d'Orientations Générales, PV de la séance du 21 novembre 2011, http://www.marseille-provence.com/assets/plugins/tinymce/jscripts/tiny_mce/plugins/filemanager/files/telechargement/urbanisme/SCOT-PV-Reunion-Publique-21-11-2011.pdf

Navez-Bouchanine, F, 2005, L'espace public dans le monde musulman, in Arnaud Jean-Luc, *L'urbain dans le Monde musulman de Méditerranée*. Paris, Maisonneuve et Larose, 220 p.

Péraldi M., Samson M., 2005, *Gouverner Marseille, Enquête sur les mondes politiques marseillais*, Paris, Édition de la Découverte

Roger, A., 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

Roncayolo M., 1996, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'EHESS, Collection « civilisations et sociétés ».

Verdeil E., 2013, Espace public, littoral et contestation urbaine au Liban, http://rumor.hypotheses.org/3105

Waldheim C., 2006, *The Landscape Urbanism Reader*, New York, NY: Princeton Architectural Press

Zalio P-P., 1996, « Urbanités marseillaises, Marseille, terrain des sciences sociales », *Enquête La ville des sciences sociales*, 4.

Zepf M., 2011, Restitution de l'étude sur la gouvernance des espaces publics, repères internationaux, *La Fabrique de la cité- Séminaire de Barcelone Mai 2011*.

A l'échelle de la métropole, lieu de la solidarité financière et de construction d'une stratégie économique face au reste du monde, comme à celle des différents quartiers de Marseille, nous avons rencontré plusieurs fois des mondes qui s'ignorent. Face à ces mondes qui ne se côtoient pas reste à inventer un discours qui rassemble.

mutations et qu'il existe des ingrédients intéressants, même si la mayonnaise a encore du mal à prendre (on peut notamment signaler comme point intéressant des cas d'essaimage dans le domaine de l'immunologie mais si cela reste relativement limité en comparaison d'autres territoires).

3-Estimez vous votre structure innovante ? Sur quels types d'innovation ?

L'ancrage du Greqam au tissu économique est encore faible mais il est en train d'évoluer, notamment au travers de l'IDEP qui porte de nombreuses initiatives en matière d'économie appliquée. Les partenariats restent toutefois encore pour l'heure à caractère très scientifique (dans le domaine de la santé, de l'énergie, de l'environnement).

4- Avez-vous connaissance d'innovations réussies (ou projets innovants en cours) sur l'aire métropolitaine marseillaise ?

Les pôles de compétitivité et les PRIDES semblent une bonne initiative. Ils ont réveillé une envie d'interagir, de nouer des partenariats. Ils portent aussi l'idée louable de mailler le tissu industriel de PACA.

Se pose un problème général d'échelle d'action efficace en matière d'économie de la connaissance au-dessus en tout cas de l'échelon métropolitain (peut être la Région).

5-Pourquoi, malgré de fortes potentialités, l'économie de la connaissance n'entraîne-t-elle pas l'économie du territoire plus fortement ?

On n'a pas vraiment de « classe entrepreneuriale ». Les établissements industriels sont soit trop petits, soit trop dépendants des gros donneurs d'ordre (nb : propos assez proche de celui tenu par JF Boisson).
Quand on observe la production scientifique, on apparaît comme plutôt bien placés. On est notamment particulièrement bon en matière de SHS mais on n'arrive pas à le valoriser. Cela participe certainement de ce sentiment général de « piétinement » de l'EC au niveau du territoire.
Un autre problème vient de la difficile mutation d'un système qui a traditionnellement toujours eu massivement recours à une main d'œuvre « sous » ou « pas » qualifiée, et voudrait désormais prendre le virage de l'EC (d'autant qu'on a raté les grands « virages » précédents comme celui du « fordisme » par exemple, cf. B. Morel).

6-Comment expliquer la faible part relative d'emplois métropolitains supérieurs dans l'aire urbaine par rapport aux autres grandes aires urbaines du territoire national ?

On a importé des entreprises, des cadres, mais pas réussi à générer un processus endogène de développement (Exemple type : la microélectronique).
En conséquence, une large part de la population locale est laissée au bord du chemin (ce qui lui semble d'ailleurs explosif à terme).

7-Les politiques mises en œuvre pour faciliter les transferts de technologies et la diffusion des connaissances sont elles efficaces ?

De gros efforts ont été consentis, notamment au niveau de la Région, en matière de réflexion et de création d'outils comme par exemple le Réseau Régional d'Innovation. On sent vraiment le début d'une « vraie politique » en la matière alors que jusqu'ici …

8-Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer la compétitivité de l'aire urbaine ?

Il faudrait pouvoir jouer les « facilitateurs » de contacts, travailler sur l' « intermédiarité ». L'enjeu est par nature complexe et multi- facettes. Derrière le terme « métropolitain » même, il y a beaucoup de symboles.
JBZ prend l'exemple du transport. On souffre d'un engorgement insupportable. Il y a un manque patent de « circulation des humains » et par voie de conséquences des idées, de la connaissance … Vision d'un territoire « bloqué ».
Pour lui le problème de la circulation routière est comme une métaphore du problème global de circulation.

9-L'environnement général et le niveau de services de l'aire métropolitaine sont ils des avantages ou des obstacles à la diffusion de la connaissance ?

Même analyse que précédemment. Sentiment qu'il y a beaucoup de blocages, et dans tous les sens.
Il y a évidemment aussi le problème du « système politique » local : affaire Guérini, mainmise historique de FO sur le plan syndical …

10-L'aire métropolitaine est elle créative ?

JBZ plutôt réservé sur les travaux de Florida et consorts, quoiqu'en ayant longuement discuté avec son ami P. Cohendet. Il pourrait selon lui y avoir quelques ingrédients d'une économie créative sur ce territoire mais il est trop découpé, trop fragmenté. Même à l'échelle d'un pôle particulier, Marseille-ville, il lui semble que la « circulation » (au sens général) est déjà largement entravée, alors à d'autres échelons …
Il est aussi très perplexe sur l'enracinement des « néo-marseillais », surtout si un certain nombre de « promesses » et de projets venaient à échouer.